
LES AVIS DU COJ

Adopté le 17 septembre 2019



Premier ministre

CONSEIL
D'ORIENTATION
DES POLITIQUES
DE JEUNESSE



Participation des jeunes au développement des territoires ruraux

Inter-commission présidée par
Aline COUTAREL et Charles FOURNIER
avec le soutien et l'expertise de Bertrand COLY

PREAMBULE

Dans le cadre de la lettre de mission confiée au COJ, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité que la thématique de la ruralité puisse être examinée sous l'angle des initiatives citoyennes de jeunes visant à participer à la revitalisation des territoires ruraux. Plus précisément, il a été demandé au COJ de mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de telles initiatives, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes.

Pour répondre à cette commande, les membres du COJ ont souhaité travailler sous la forme d'une inter-commission, permettant d'associer l'ensemble des membres et des partenaires des commissions et d'ouvrir à d'autres acteurs concernés.

Après échanges entre les membres du Bureau et adoption par l'assemblée plénière, il a été choisi de confier le pilotage de cette inter-commission à deux personnalités qualifiées sur le sujet : **Simon COUTAND**, puis **Aline COUTAREL**, Secrétaire nationale du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), membre suppléant du COJ au titre du Forum Français de la Jeunesse et **Charles FOURNIER**, 3^{ème} vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération au Conseil régional Centre-Val de Loire, co-pilote de la politique de jeunesse de la Région. Les membres du Bureau ont également souhaité associer, au regard de son expertise, **Bertrand COLY**, conseiller du CESE, rédacteur d'un avis sur la place des jeunes dans les territoires ruraux.

Qu'est-ce que le COJ ?

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) est une instance placée auprès du Premier ministre et créée par le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016.

Ce conseil contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse. Dans ce cadre, il peut être consulté sur les projets de loi et de textes réglementaires et adresser au Gouvernement toutes propositions en vue d'améliorer la situation des jeunes.

Plus d'information sur le site du COJ : www.jeunes.gouv.fr/coj

INTRODUCTION

Les membres de l'inter-commission ont souligné qu'il existait plusieurs ruralités en fonction de leur degré de connexion à l'urbain mais également de leurs dynamiques économiques ou sociales propres. De même, il existe différentes jeunesses selon leur capacité à partir et revenir, ce qui implique d'avoir des regards différents en fonction de ces territoires et certainement de ces jeunesses. Les jeunesses rurales dans leur ensemble sont « invisibilisées » dans la société et dans les médias. La représentation du milieu rural est souvent liée à sa population vieillissante et la représentation de la jeunesse se cantonne trop souvent aux jeunes des grandes écoles et des quartiers populaires.

La participation des jeunes aux initiatives et aux politiques de jeunesse, d'une manière générale, est un élément clé de leur réussite. Elle témoigne également d'une relation volontaire et non subie au territoire.

En termes de gouvernance, il apparaît qu'il n'existe pas d'articulation organisée et efficiente entre les trois échelons territoriaux constitués par les communes/départements/régions : les régions se saisissant difficilement de leur rôle de chef de file des politiques de jeunesse confié par la Loi « égalité et citoyenneté », les départements sortant rarement de leur rôle d'accompagnement social, les communes abordant trop souvent les politiques de jeunesse uniquement par le prisme des loisirs et du temps périscolaire, voire par les actions de prévention et de sécurité. S'ajoutent les différentes politiques menées par l'Etat et les actions de l'ensemble de la société civile.

Il est également important de noter une inégalité territoriale persistante quant à l'offre de politique de jeunesse organisée - des « zones blanches » existent encore - malgré la grande diversité des acteurs intervenant. Les territoires ruraux sont particulièrement concernés.

Tous s'accordent donc à constater qu'il existe une **difficulté d'articulation des différents acteurs publics pour porter une politique jeunesse cohérente et non morcelée** qui permettrait une implication forte des jeunes au développement des territoires alors que ce dernier est un enjeu majeur dans les espaces ruraux.

Par ailleurs, les membres de l'inter-commission n'ont pas seulement regardé les jeunes sous l'angle de leur « potentielle » contribution à l'attractivité des territoires ruraux mais ils ont également souhaité inversé le questionnement sur l'attractivité des territoires à l'égard des jeunes. Ainsi, **la question de la place des jeunes en général s'avère être un élément de fond** tout comme l'accompagnement par des politiques publiques de la société civile locale. La problématique de « donner une place », faciliter l'accès à cette place au sein de la vie démocratique, de la vie sociale, de la vie économique, est fortement ressortie des échanges.

De même, **les questions de mobilité ont été systématiquement évoquées** aussi bien par les jeunes rencontrés que par les structures auditionnées. L'approche des enjeux de mobilité des jeunes (qu'ils soient ruraux ou urbains) a été traitée par la commission de l'insertion des jeunes du COJ dans le cadre d'un groupe de travail qui a produit un rapport le 23 janvier 2019. Il en est ressorti plusieurs préconisations très abouties répondant aux problématiques de mobilité locale, nationale et internationale. Le rapport a été approfondi par un avis complémentaire du 2 juillet 2019¹.

¹ Rapport du COJ du 23 janvier 2019 « mobilités des jeunes » et Avis du COJ du 2 juillet 2019 « 9 Préconisations opérationnelles et à fort enjeu pour la jeunesse »

Ainsi les grands axes retenus par les membres de l'inter-commission portent sur :

- La problématique de la gouvernance : qui pilote ? où est l'ingénierie ? quelle place et quelle participation des jeunes ?
- L'identification des dispositifs de développement rural comportant une entrée jeunesse ainsi que des pratiques particulières dans les territoires ruraux permettant la participation des jeunes aux initiatives citoyennes.
- Les dynamiques des territoires en transition et l'implication des jeunes dans ces dynamiques.

Le COJ propose un avis avec des préconisations à développer et encourager sur les thématiques de **gouvernance des politiques publiques de jeunesse, de participation des jeunes, de mise en place de politiques publiques transversales, du rôle des jeunes dans les initiatives citoyennes, de l'accompagnement et du financement des initiatives portées par la jeunesse.** Dans ce rapport, la tranche d'âge retenue est celle des jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Il s'agit pour les membres de l'inter-commission d'un premier travail ayant vocation à répondre à la commande effectuée à travers la lettre de mission du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Cependant, les membres souhaitent ne pas en rester à des préconisations et envisagent un travail à moyen terme permettant des expérimentations concrètes sur les territoires.

Les éléments présentés dans cet avis sont issus des positions portées par les structures et jeunes auditionnées, des réflexions des membres de l'inter-commission et ont été enrichis des échanges ayant eu lieu sur sites.

*Les présidents, Simon COUTAND puis Aline COUTAREL et Charles FOURNIER,
Bertrand COLY*

SOMMAIRE

Partie I	La place des jeunes dans les territoires ruraux	6
I.	<i>Une ruralité variée / Les multiples facettes de la ruralité</i>	7
II.	<i>Une jeunesse rurale diversifiée</i>	8
Partie II	Développer la participation des jeunes par et pour rénover la gouvernance des politiques de jeunesse	11
I.	<i>Constats</i>	12
II.	<i>Préconisations</i>	16
Partie III	Inscrire réellement les questions de jeunesse en transversalité des politiques publiques	18
I.	<i>Constats</i>	18
II.	<i>Préconisations</i>	24
Partie IV	Les initiatives des jeunes : Comment les faire éclore, les accompagner, les soutenir, les financer ?	25
I.	<i>Constats</i>	25
II.	<i>Préconisations</i>	33
CONCLUSION		34
ANNEXES		35
1.	<i>Lettre de mission du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse</i>	36
2.	<i>Organisation des travaux</i>	38
3.	<i>Liste des participants</i>	40
4.	<i>Liste des préconisations</i>	42
5.	<i>Eléments de cadrage</i>	47
6.	<i>Trame de questionnements pour les auditions</i>	50
7.	<i>Programmes des visites sur site</i>	53
8.	<i>Présentation des deux projets PIA 2 Jeunesse</i>	56
9.	<i>Contributions</i>	59
10.	<i>Ressources documentaires</i>	104
GLOSSAIRE		105

I. *La place des jeunes dans les territoires ruraux*

D'après le dictionnaire Larousse, l'espace rural se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe.

Le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (cf. Lévy, Lussault, 2003) considère que le rural « désigne globalement les campagnes dans leur complexité sans réduire celles-ci aux manifestations des activités agricoles ».

En France, rappelons que depuis 1853, appartiennent à la campagne, les communes de moins de deux mille habitants agglomérés.

Pour R. Pourtier, le territoire rural « ne se caractérise pas seulement par les particularités biophysiques de l'étendue qui lui sert de support, les techniques et les modes de production des populations qui l'exploitent et les droits d'usage exclusifs qu'elles revendiquent ; il se caractérise aussi par son degré d'intégration économique et sociale dans un espace chaque jour davantage réticulaire, et par la force des sentiments identitaires et d'appropriation que les habitants nourrissent à son égard ».

Les chercheurs privilégient désormais un critère « géographique » lié à la relative faible densité, non seulement démographique, « mais également de constructions, d'emplois, d'équipements, de commerces, de services, de voies de communications et, plus généralement d'interconnexions » (R. Chapuis « Espace rural », *Encyclopédie en ligne Hypergé*o).

Ces définitions exigent toutefois de ne pas considérer les campagnes ou les villes comme des isolats, des mondes clos, mais plutôt comme des espaces en interaction.

Vers 1990, de nouvelles lectures de la ruralité sont proposées. Des auteurs considèrent que l'espace rural conserve certaines spécificités par les représentations qu'il suscite et notamment grâce aux rapports particuliers qu'il entretient avec l'environnement et la « nature ». Le rural devient alors un objet à protéger ou à mettre en valeur et qui touche toute la société « globale » (Cf. Article : *Du rural aux nouvelles ruralités - Laurent Rieutort - avril 2012 -Revue internationale d'éducation de Sèvres*).

Pour l'INSEE jusqu'en octobre 2011, l'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbains, couronnes périurbaines et communes multi polarisées).

Depuis octobre 2011, le zonage en aires urbaines définies en 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire.

Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multi polarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci.

Le zonage en aire urbaine 2010 est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

I. Une ruralité variée / Les multiples facettes de la ruralité (Ruralité accessible, ruralité « oubliée », ruralité isolée...)

Trois Comités interministériels aux ruralités (CIR) ont été organisés en 2015 et 2016 pour établir des mesures pour faciliter le quotidien de tous les habitants des territoires ruraux et dynamiser le développement économique de chaque territoire. Certaines d'entre-elles concernent directement les jeunes (Cf. mesures [CIR du 20 mai 2016-](#)) notamment les mesures :

- Bien grandir : exemples : Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité ; Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique ;
- Vivre et s'épanouir : exemple : Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles.

Le Gouvernement, avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a choisi de revoir en profondeur son mode d'action, en activant tous les leviers de l'État, suivant trois axes :

1. Garantir à chaque citoyen un égal accès aux services, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs. Il s'agit d'un fondement du pacte républicain et l'État est le garant de cette égalité qui doit guider toutes les territorialisations des politiques publiques.
2. Renforcer les capacités des territoires et de leurs élus pour porter et développer une action publique de proximité, efficace et adaptée aux besoins des citoyens et des entreprises.
3. Dépasser les logiques de concurrence territoriale qui délitent le lien social et opposent les territoires les uns aux autres, en redonnant de l'attractivité aux bourgs-centres et aux villes moyennes et en accentuant les échanges entre territoires ruraux et urbains.

Par ailleurs, le Gouvernement a créé en février 2015, au sein du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), une action dédiée : « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». Parmi les seize projets retenus, sept portent, pour tout ou partie, sur des territoires ruraux (Cf. *annexe 8*).

Le CGET propose une typologie des campagnes françaises selon trois grandes classifications (*Source site internet du CGET*) :

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées, qui regroupent les campagnes :

- Densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique ;
- Diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et à économie dynamique diversifiée ;
- Densifiées du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle.

Les campagnes denses des villes, du littoral et des vallées urbanisées connaissent une forte croissance de leur population (16,6 millions d'habitants) et un développement important de leur économie présentielle.

Campagnes agricoles et industrielles sous plus faible influence urbaine :

- Plus lointaine des pôles urbains, plutôt dans la partie nord du pays ;
- Les populations (5,6 millions d'habitants) ont des niveaux de qualification faibles et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

Leur proximité avec de grands centres urbains leur permet cependant de poursuivre leur développement.

Campagnes vieillies et à très faible densité, qui regroupent les campagnes :

- À faibles revenus, économies agricoles et présentielle ;
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique ;
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, éloignement des services d'usage courant.

Les campagnes à très faible densité (5,2 millions d'habitants) connaissent un brassage de populations. Leur vieillissement est important, le niveau de revenu et l'accessibilité aux services courants sont très en-dessous de la moyenne française. L'émergence de nouveaux modes de communication permet de valoriser leur qualité de vie et leur diversité paysagère et environnementale.

La situation des populations et donc des jeunes qui vivent dans les espaces ruraux dépend de leurs caractéristiques et de leur intégration plus ou moins forte aux flux locaux et nationaux les reliant aux aires urbaines.

Enfin, il apparaît difficile de ne pas évoquer le contexte actuel marqué par la crise des territoires et en particulier des territoires ruraux qui se traduit par l'expression d'un sentiment de décrochage et de fracture profonde, d'inquiétude et de doute face à la « métropolisation ».

Dans ce contexte, s'inscrit l'élaboration de « l'agenda rural » du gouvernement lancé en avril 2019 par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre de l'Agriculture. Cet agenda propose un certain nombre de préconisations et devrait être lancé fin septembre 2019.

II. Une jeunesse rurale diversifiée : En fonction de son environnement, du territoire, de ses capacités à se déplacer

Si les territoires ruraux sont divers (périurbain, littoraux peu denses, montagne...), des caractéristiques communes (faible densité, importance des espaces naturels, éloignement de certains services) justifient l'existence de la notion de territoire rural.

Celle-ci va, selon l'acception retenue, de communes de densité moyenne, proches de grandes villes, à des territoires éloignés de celles-ci et très peu denses : les zones rurales peu denses regroupent 55 % des communes et 30 % de la population selon la typologie européenne élargie de l'INSEE, et les zones rurales très peu denses 36 % des communes et 4 % de la population (*Avis du CESE- Place des jeunes dans les territoires ruraux D Even et B Coly - janvier 2017*).

Le nombre de jeunes est en général relativement faible dans les territoires ruraux. Selon l'INSEE, en 2006, en France métropolitaine, 14 % seulement des jeunes de 15 à 29 ans (soit 1,6 million de jeunes) résident dans l'espace à dominante rurale, alors que cet espace accueille 18 % de la population totale. Cette sous-représentation est plus ou moins marquée selon l'âge : 17 % des 15-17 ans résident dans l'espace à dominante rurale. Cette part passe à 13 % pour les 18-24 ans et remonte à 14,5 % pour les 25-29 ans.

D'après le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), dans les espaces ruraux très peu denses de France métropolitaine, les jeunes de 18 à 29 ans qui constituent 14,7 % de la population française, représentent seulement 9,7 % de la population des territoires ruraux (soit 240 000 jeunes de 18 à 29 ans sur ces territoires en 2011). Cela tient notamment à ce qu'une partie des jeunes quitte entre 18 et 24 ans les territoires ruraux pour leurs études ou pour commencer leur vie active dans les pôles urbains.

Sur ce dernier sujet concernant **l'orientation et l'insertion professionnelle**, les jeunes ruraux :

- S'orientent davantage vers la voie professionnelle après la troisième (50 % contre 40 % de jeunes en zone urbaine) ;
- Font en moyenne des études post-Bac plus courtes (7,3 % possèdent un diplôme supérieur au 1er cycle contre 15,4 % des jeunes urbains) en raison de l'absence de proximité de l'offre de formation et des freins financiers à la mobilité ;
- Entrent en moyenne plus tôt sur le marché du travail (59 % ont un emploi contre 49 % des jeunes urbains) avec une surreprésentation de catégories d'ouvriers et d'employés.

Par ailleurs, il apparaît que :

- **La mobilité est déterminante** pour accéder à l'emploi : 45 % des jeunes ruraux ayant le permis et un CAP trouvent un emploi (seulement 19 % s'ils n'ont pas le permis) ; 32 % des jeunes ruraux n'ont pas assisté à un entretien d'embauche faute de transport. L'automobile est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus coûteuse, d'autant que les services les plus utilisés par les jeunes sont souvent les plus éloignés des territoires ruraux ;
- **L'accès au logement** semble plus aisé (les jeunes ruraux sont plus souvent propriétaires que les urbains, 30 % contre 20 %), mais l'offre de logement de petite taille apparaît limitée et la pression immobilière peut être élevée dans les zones touristiques ;
- **L'offre de services de proximité** est souvent insuffisante (problèmes d'accès à la prévention et aux soins, faiblesse de la couverture numérique, nombre limité de services et équipements culturels, etc.).

Enfin, trois constats sont particulièrement prégnants dans les territoires ruraux :

- Les différentes analyses et évaluations présentent un constat partagé sur le fait que **la coordination des politiques publiques en direction de la jeunesse semble insuffisante** alors que les jeunes sont un élément déterminant pour l'avenir de ces territoires (Avis du CESE- Place des jeunes dans les territoires ruraux D Even et B Coly - janvier 2017). Dans ce contexte, le législateur a intégré cette problématique, notamment à travers la loi « égalité et citoyenneté² » ;

² Article 54 et 55 de la Loi « égalité et citoyenneté »

- Pour les membres de l'inter-commission du COJ, **la part faite aux politiques jeunesse ou à l'enjeu de la jeunesse est finalement assez faible** eu égard à l'enjeu important de permettre à des jeunes d'investir ou de réinvestir le territoire pour contribuer à son avenir. Même s'il existe des pratiques intéressantes et des mouvements encore marginaux de retour vers la campagne et en particulier vers la terre, le constat reste d'actualité ;
- **Les inégalités entre jeunes femmes et jeunes hommes sont marquées** (le poids de l'isolement et l'effet de réseau est plus important pour les jeunes filles rurales, particulièrement sur l'accès à l'emploi (cf. *Yaelle Amsellem- Mainguy – recherche en cours « les filles du coin »*).

Au final, **l'image du territoire influe sur l'image que les jeunes ont d'eux même** et sur leur capacité à se projeter dans des projets sur leur territoire de vie, notamment s'ils se sentent isolés. Ce sentiment étant lui-même lié à l'accès aux services de l'Etat (éducation, santé, soin, formation, emploi...) et aux loisirs. Il en ressort une définition subjective de la ruralité par les jeunes et un certain nombre d'entre eux se sentent à l'extérieur de l'urbanité et en dehors des réseaux.

Les jeunes des territoires ruraux doivent faire face à des réalités particulièrement accentuées que ce soit en termes de déplacements (distances/mobilité), de logement notamment dans les périodes de formation (stage/alternance) mais également d'orientation scolaire (partir ou non pour poursuivre des études). A ce titre, un certain nombre de jeunes fait le choix de ne pas quitter le territoire et s'adapte au marché local. De même, **l'accès à l'information n'apparaît pas évident** même si le numérique a permis des évolutions positives, mais de manière inégalitaire sur le territoire national et selon l'intégration plus ou moins forte des jeunes et de leurs familles aux flux d'information.

La mise en œuvre des politiques publiques pâtie également de « l'invisibilisation » des jeunes ruraux et il arrive qu'ils soient « oubliés » ou « se sentent oubliés » des décideurs. Ce constat est accentué par **le poids des représentations et des préjugés** que les décideurs et notamment les élus, peuvent avoir des jeunes.

II. Rénover la gouvernance des politiques de jeunesse par et pour la participation des jeunes

Dès les premiers échanges au sein de l'inter-commission ayant débouché sur la rédaction de la note de cadrage, il est apparu que l'éclosion d'initiatives conduites par des jeunes ou co-construites avec des jeunes s'appuient généralement sur une volonté politique forte à les intégrer dans la genèse et la mise en œuvre des politiques les concernant.

La question de la place des jeunes, la reconnaissance de leur capacité à agir et à contribuer au développement du territoire tout comme la prise en compte de leurs aspirations, sont des enjeux essentiels. Mais cela n'est possible que dans une approche renouvelée de la gouvernance des politiques de jeunesse. Celle-ci doit tout à la fois être plus organisée et cohérente, sa lisibilité doit être renforcée ainsi qu'il convient d'offrir une égalité de l'offre dans les territoires.

Cette rénovation doit également porter résolument l'enjeu du développement d'une participation effective des jeunes. Leur intégration dans cette gouvernance, leur implication dans les processus de décisions tout comme dans les opportunités d'agir dans les espaces et structures qui leurs sont ouverts est essentielle.

Gouvernance partagée et participation sont donc fortement liées pour construire des politiques de jeunesse répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes.

Constats

La gouvernance des politiques publiques de jeunesse

Les politiques publiques de jeunesse sont menées par l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales avec une volonté affichée de permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits et de les accompagner dans leur prise d'autonomie, leur insertion professionnelle et leur inclusion sociale.

Le territoire est donc composé d'un **empilement d'espaces de gouvernance à plusieurs échelles** (communal, intercommunal, départemental, régional) qui ont subi de fortes évolutions ces dernières années notamment financières, impactant leurs capacités d'action. La gouvernance du territoire est donc difficilement lisible et compréhensible par les citoyens dont les jeunes, ce qui ne les encourage pas à participer activement. De même, il n'est pas toujours simple d'identifier les articulations entre les différentes échelles et de voir la manière dont elles se nourrissent entre elles.

Par ailleurs, si l'article 54 de la loi « égalité et citoyenneté ³ » confie aux Conseils régionaux le rôle de chef de filât des politiques de jeunesse en leur conférant un rôle de coordination des interventions des différents niveaux de collectivités territoriales, dans les faits, ce chef de filât est rarement organisé. A ce constat s'ajoute le fait que la question de la compétence jeunesse n'a pas été traitée lors des différents actes de décentralisation. En conséquence, chaque échelon territorial s'en saisit, de la commune à la région, en parallèle d'une part de la responsabilité qui reste portée par l'Etat, sans que n'existe réellement un travail en articulation et de mise en cohérence.

Les problématiques de jeunesse sont éminemment transversales aux différentes politiques publiques, ajoutant de la complexité dans la gouvernance alors même qu'elles devraient être abordées dans une vision intégrée.

Les jeunes font face à de réelles difficultés d'intégration au sein des espaces de gouvernance. Il est nécessaire de renforcer la confiance et la considération de leurs apports auprès des structures en insistant sur leur expertise et leur capacité à mettre en place des projets. D'ailleurs, certaines associations s'appuient sur les projets menés par les jeunes qu'elles soutiennent pour ensuite les intégrer à la gouvernance.

Au niveau stratégique, **il existe des solutions pour intégrer les jeunes** dans les décisions les concernant, par exemple en créant des conseils de jeunes qui peuvent ne pas être limités dans le nombre de places qu'ils offrent afin d'intégrer le plus de jeunes possible sans que le principe de l'élection soit un frein à l'engagement.

Cependant, il convient de doter ces conseils d'un réel pouvoir de décisions et de prévoir un travail d'accompagnement de ces jeunes dans leurs prises de responsabilité.

³ c) Il est ajouté un II ainsi rédigé :

« II. La région coordonne également, de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation et sous réserve des missions de l'Etat, les initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des personnes morales, dont une ou plusieurs structures d'information des jeunes sont labellisées par l'Etat dans les conditions et selon les modalités prévues par décret. Ces structures visent à garantir à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne. » ;

Par ailleurs, pour les jeunes, il est souvent difficile de prendre une place dans un conseil d'administration d'une structure car ils ont des codes différents, ne se sentent pas légitimes ou parce que les formes ne s'adaptent pas à leur réalité (temporalité, médias utilisés, formes d'organisation...). Les jeunes ont un rythme de vie qui change au fil des ans (formation, emploi...), entraînant un engagement non linéaire et/ou de courte durée et nécessitant un travail constant de mobilisation, d'accompagnement et de formation de ces derniers au sein des instances de gouvernance. L'utilisation d'outils numériques permettant la participation en ligne peut constituer une réponse à ces problématiques.

Le rôle des jeunes dans la gouvernance doit être bien défini afin que leur parole soit égale à celle des adultes, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un élu.

A ce titre, Familles Rurales conjointement avec l'APF France Handicap, la Croix Rouge Française et la Ligue de l'enseignement s'est engagée depuis 3 ans dans la « Master Class - gouvernance et engagement » avec l'Institut de l'Engagement. Les jeunes participent à des universités de l'engagement, des rencontres inter-associatives et ont un mentor (un administrateur du Conseil d'Administration national Familles Rurales), ils doivent faire l'exercice de la co-construction d'une parole politique qu'ils devront défendre dans leur organisation.

D'autres solutions existent notamment à travers la mise en place de conseil d'administration (CA) jeunes qui portent des thématiques spécifiques au sein des CA ou bien la création d'un « comité jeunes ».

La participation des jeunes

La crise de confiance d'une grande partie des jeunes vis-à-vis des institutions représentatives est particulièrement prononcée dans les territoires ruraux et est souvent réciproque. **Les jeunes ont des difficultés à trouver leur place parmi les élus locaux** : certains estiment faire de la figuration, d'autres ressentent des difficultés liées au fait d'être jeune dans un environnement composé d'élus plus âgés. Pour mémoire, l'âge moyen des maires dans les communes de moins de 3 500 habitants est de plus de 62 ans et la France ne compte que 36 maires de moins de 30 ans sur l'ensemble des 36 000 communes (cf. étude « carte d'identité des maires en 2018 » - Association des maires de France) Il convient donc de ne pas instrumentaliser la présence des jeunes dans les instances de décision et d'éviter les « jeunes alibis ». L'enquête du CREDOC et de la MSA relève par ailleurs une certaine méfiance des jeunes ruraux envers les institutions : 51 % de ces jeunes pensent que les services publics fonctionnent mal et 92 % n'ont pas confiance dans les politiques (cf. « Place des jeunes dans les territoires ruraux » Avis du CESE D Even et B Coly - janvier 2017).

Les jeunes rencontrés dans le cadre des travaux de l'inter-commission sont, en général, heureux de vivre en milieu rural, comme l'indiquent également de nombreux rapports et études (INJEP, CESE ...). Tout de même, **les préoccupations des jeunes ruraux concernant les transports et leur autonomie financière, ne facilitent pas l'engagement local** au sein d'espaces de gouvernance. Il s'agit de réelles discriminations soulignées par l'ensemble des structures auditionnées.

La mobilité est d'autant plus importante qu'elle est souvent nécessaire à une participation active et elle constitue donc un des freins à la participation effective des jeunes. On constate que les moins mobiles participent moins que ceux ayant facilement accès aux moyens de transport.

Par ailleurs, **il existe un réel enjeu concernant la participation des filles**, surtout celles de milieu populaire. En effet, celle-ci passe plus souvent à travers l'intégration de la famille au sein de réseaux de sociabilité et d'engagement. Par ailleurs, les filles subissent davantage le poids du contrôle social matérialisé par l'accès aux moyens de transport et donc à la mobilité. Néanmoins, elles veulent se sentir capables et autorisées à partir, à se déplacer entre le rural et l'urbain (par exemple pour les loisirs) et cela est souvent lié à l'entourage ou à une expérience personnelle. Or, ces mouvements et ce sentiment de capacité ou d'incapacité impactent nécessairement le taux de participation des jeunes femmes dans toute initiative citoyenne (*Etude de Yaelle Amsellem-Mainguy chargée d'étude et de recherche, « Les filles du coin »*).

Il est essentiel que la participation des jeunes débouche sur un réel pouvoir de décision et d'action. Renverser les modes de dialogue et de délibération peut également permettre de mobiliser davantage leur participation. Enfin, les structures auditionnées ont souligné la **nécessité de montrer aux adultes les résultats des idées des jeunes.**

Une pratique consiste, par exemple, à formaliser la participation des jeunes au sein de structures associatives les accueillant, à l'image de l'association des Familles rurales qui a modifié ses statuts pour mettre en place à chaque échelon un groupe jeune homologue du Conseil d'Administration. A ce jour, il existe un comité national jeunes composé de 14 jeunes issus de toute la France ; 7 comités départementaux et des dynamiques Jeunes sur plusieurs départements.

Il convient également que les adultes acceptent et tiennent compte des agendas différents des jeunes notamment s'ils poursuivent leurs études en ville.

Au-delà de l'accompagnement des initiatives des jeunes, il existe un réel besoin d'intermédiation entre les jeunes et l'ensemble de la population et entre les jeunes eux-mêmes. A ce titre, la Fédération des centres sociaux a mis en place depuis une dizaine d'années un réseau national « jeunes » (espace d'engagement, de réflexion et de convivialité), permettant la mixité entre des jeunes urbains et ruraux dans la mesure où ces jeunes se croisent rarement sur le territoire. L'idée est de proposer des parcours entre les jeunes accompagnés localement qui peuvent se réunir au niveau départemental dans des espaces de dialogues et de réflexion, et ainsi porter des propositions à des échelles locales, départementales et nationales.

Les modalités d'engagement des jeunes sont quelquefois sur du court terme et peuvent être irrégulières du fait de la précarité des situations et de la paupérisation d'une partie des jeunes. Alexandre OLLIVIER, membre du collège des jeunes du COJ souligne : « Les copains n'ont pas le temps de s'intéresser, pas le moral, ... En plus tout se fait sur Paris (comme le COJ). Les jeunes ne sont pas moins engagés, mais les conditions d'engagement évoluent, ils ont besoin de concret et de davantage de souplesse dans les différentes instances. ».

La faible participation des jeunes dans les instances est également liée au manque de confiance voire à la défiance vis-à-vis de la politique engagée. Si dans leur quotidien les jeunes ne voient pas le sens de la politique, ils ne s'engageront pas dans la politique locale.

En 2015, le CNAJEP lançait une enquête auprès des jeunes sur leur participation politique. 70 % des jeunes répondants disaient « préférer la qualité du dialogue à la quantité des consultations ». <http://www.cnajep.asso.fr/wp-content/uploads/2018/08/manuel-ParticipationJeunes.pdf>

Les jeunes ne souhaitent pas seulement s'exprimer et être consultés, mais participer pleinement à la co-construction des politiques publiques. A ce titre, peut être mis en avant le dialogue structuré. Celui-ci est une méthode qui associe les jeunes à l'élaboration des politiques publiques (de jeunesse mais pas que) considérant que la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques les rendra plus efficaces. Basé sur la notion de processus de participation, il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux.

Il existe également un certain nombre d'associations ou de collectifs composés uniquement de jeunes. Ces espaces facilitent un échange horizontal et évitent toute dérive de paternalisme (décrédibilisation de la parole des personnes jeunes car vues comme peu ou pas assez expérimentées). Ces espaces ont fait du changement régulier de leurs responsables une force. Une partie de ces structures nationales se réunissent au sein du Forum Français de la Jeunesse dont la particularité est de rassembler des organisations dont la gouvernance est assurée majoritairement par des jeunes de moins de 30 ans. En 2017, le séminaire, « Jeunes et responsables ! L'accès des jeunes aux responsabilités dans les organisations » réalisé par le [Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse](#) du CESE, a permis de recenser des bonnes pratiques et des exemples concrets pour toute association souhaitant intégrer des jeunes dans sa gouvernance.

https://www.lecese.fr/documents/CR_jeunesresponsables_06072017_CESE.pdf

Un outil de participation : Les Parlements et Assemblées Libres de Jeunes

Depuis leur création en 2013, les Parlements et Assemblées Libres de Jeunes (PLJ-ALJ) se développent sur le territoire national, portés par une diversité d'acteurs de jeunesse. Les structures porteuses nationalement (Aequitaz, Centre Sociaux, Union Nationale des Habitats Jeunes et MRJC) accompagnent les dispositifs locaux.

Les structures porteuses nationales et locales ont la conviction que la justice sociale se crée en affirmant ses rêves de citoyen et citoyenne et en défendent ses droits de manière non-violente. C'est à partir des parcours de vie de différents jeunes (jeunes de quartier, jeunes ruraux, jeunes migrants ...) que les PLJ-ALJ initient un dialogue avec les politiques publiques. Un cadre rigoureux pédagogiquement permet aux professionnels et aux militants engagés de veiller au respect du cadre des échanges et des réflexions de chacun. Les PLJ-ALJ se veulent des espaces ouverts où la parole de chacun et chacune est placée à égalité.

Ecouter les jeunes, les accompagner et les associer aux politiques publiques afin de construire de nouvelles formes de démocratie et de citoyenneté est un défi que les structures porteuses souhaitent relever. L'objectif vise donc à rassembler les différentes formes de jeunesse autour de la création de projets communs.

Préconisations

La participation des jeunes aux instances de gouvernance ne peut être pleinement effective que si elle s'effectue dans un cadre ouvert et accueillant permettant l'intégration des jeunes, le déploiement de leur parole et sa prise en compte dans les décisions. Elle implique des changements dans le fonctionnement des instances de gouvernance et des structures accueillant des jeunes. Elle doit également être liée à une formation des décideurs.

Dans un premier temps, **des actions réglementaires** doivent être envisagées :

- Publier un décret d'application de l'article 54 de la loi « égalité et citoyenneté » fixant les règles de mise en œuvre du chef de filât des Régions ainsi que la structuration et la formalisation des relations entre les différents niveaux de collectivités territoriales et les différents espaces de gouvernance. Ainsi, une circulation des réflexions, le développement de mutualisations d'actions au service de la jeunesse rurale et la mise en place d'un processus de dialogue structuré territorial pourront être construits sur l'ensemble du territoire national, notamment au bénéfice des territoires ruraux.
- Renforcer la place des jeunes dans les instances existantes en rénovant ces dernières (CESER, conseils de développement, conseils de jeunes dans les collectivités territoriales) à travers l'actualisation des textes réglementaires concernés pour permettre de donner corps aux articles 54, 55, 56 de la loi « égalité et citoyenneté ».
- Entamer une réflexion visant à une adaptation réglementaire pour permettre de donner des indemnités justes aux jeunes siégeant régulièrement dans des instances permanentes au sein des collectivités territoriales afin de faciliter la participation de tous les jeunes y compris ceux ayant de faibles revenus.

En parallèle, **des actions concrètes** permettant la participation des jeunes doivent être construites avec l'ensemble des acteurs :

- Informer les jeunes sur les instances de gouvernance et sur la manière dont ils peuvent y accéder.
- Développer de nouveaux modes de dialogue et de délibérations permettant une participation effective :
 - En travaillant à l'accessibilité des instances de concertation pour les jeunes ;
 - En les adaptant aux réalités des territoires ruraux (prise en compte de la mobilité, choix de l'échelle, modalités d'animation, soutien financier...);
 - En prévoyant et intégrant dans les espaces de gouvernance, un temps d'appropriation des différents enjeux et problématiques par les jeunes.
- Développer l'échange de bonnes pratiques sur l'intégration des jeunes dans les instances de participation et de décisions.
- Encourager la coopération d'acteurs en développant des « Pôles territoriaux de Coopération Jeunesse », à l'instar des « Pôles territoriaux de Coopération Economique ».

La participation des jeunes implique que leur parole soit légitime auprès des décideurs. A l'inverse, pour être entendue, cette parole doit être construite et il convient que les jeunes puissent être accompagnés et formés dans cet exercice.

- Développer l'accompagnement des jeunes notamment par les pairs, pour leur intégration dans les espaces de gouvernance et leur prise de responsabilité, notamment associative ;
- Systématiser la mise en place de « master class » (accompagnement, mise en situation, formation) dans les grandes fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, celles-ci permettant une formation et un accompagnement à la prise de responsabilité associée à la présence de mentor.
- Développer des espaces de premier niveau d'expression et d'implication à l'instar des « parlements et assemblées libres des jeunes » pour faciliter ensuite la participation des jeunes dans des cadres plus formels. Ces lieux informels d'échanges et de rencontres apparaissent plus adaptés que des lieux formels de gouvernance. Ces instances de participation doivent être à réinventer régulièrement avec les jeunes pour qu'elles soient des lieux de pouvoir de la jeunesse.
- S'appuyer sur l'expérience de l'enseignement agricole pour mettre en place dans le cadre scolaire et par priorité dans les territoires en déprise, au sein des collèges, lycées agricoles ou professionnels et CFA, des postes d'animateurs socioculturels qui favorisent au sein de l'établissement des actions allant de l'animation au développement local et soutenant les jeunes dans leur propre projet.
- Développer des expériences concrètes de participation pendant la formation scolaire (CVL, MDL, ALESA ou autres dispositifs d'expérimentation concrète de la citoyenneté) en soutenant davantage les projets portés par l'éducation formelle.
- Mobiliser les jeunes dans les instances en donnant des droits pour s'engager même en début de carrière professionnelle et développer une logique de valorisation de l'engagement, notamment à travers la validation des acquis sous forme de blocs de compétences valorisés au sein des cursus d'éducation formelle.
- Identifier des référents jeunesse de proximité sur les territoires pour « aller vers », mobiliser et impliquer tous les jeunes dans leur diversité afin d'avoir une participation la plus large et représentative possible.
- Soutenir la montée en compétence des structures gérées par les jeunes eux-mêmes, par des fonds fléchés au sein du FDVA et des postes FONJEP, avec une forme d'automatisme et d'agilité.

III. Inscrire réellement les questions de jeunesse en transversalité des politiques publiques

Constats

Les travaux de l'INJEP ont montré, sans surprise, que **les territoires les plus dynamiques sont ceux où sont présents des ressources d'ingénierie, du temps pour développer une action sur le moyen/long terme mais également des financements.**

Ces travaux permettent de mieux comprendre le rôle et les modalités d'intervention de certaines structures interterritoriales et intercommunales, ainsi que les rapports qu'elles peuvent entretenir entre elles. L'enseignement principal est qu'il existe une grande diversité de modes d'intervention mais que « les deux niveaux d'action publique que sont les pays et les intercommunalités ne constituent pas, à ce jour, des entités porteuses d'une politique transversale et globale – au sens cohérent du terme – en direction des jeunes, à même de répondre aux enjeux structurants que sont la formation, l'emploi, le logement ou encore la mobilité » (Cf. *La prise en compte des jeunes ruraux et périurbains par les intercommunalités et les pays – Analyse transversale de quatre monographies de territoire – Note INJEP- NJEPR-2019/02*).

Par ailleurs, la création de nouvelles intercommunalités plus vastes, afin d'entrer en conformité avec la Loi NOTRe de 2015 qui fixe des seuils minima de population (article 33) a entraîné des bouleversements sur les territoires. En effet, lorsqu'elles prennent la compétence « jeunesse », les intercommunalités se doivent de faire aussi bien que les communes et les anciennes intercommunalités tout en tenant compte des spécificités des bassins de vie des jeunes et donc sans uniformiser totalement leur action.

L'importance de créer du lien entre les acteurs du territoire afin de développer des politiques transversales et partenariales et donc d'encourager toute initiative de la part des jeunes a été mise en avant par tous les acteurs auditionnés. A titre d'illustration, il semble très difficile pour un maire d'une petite commune de dynamiser et de soutenir des projets de jeunes alors même que l'échelon de la communauté de communes n'est pas au courant des actions menées dans les villages.

Dans ce cadre, il est également tentant pour ces nouvelles intercommunalités de développer leur politique jeunesse soit via des marchés publics ou en régie directe. Or, il semble que ces deux procédures ne soient pas totalement efficaces sur le terrain. Certaines intercommunalités ont donc décidé de créer des syndicats mixtes.

Par ailleurs, la relation entre les intercommunalités et le niveau départemental constitue également un gage pour réunir l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de jeunesse sur un territoire autour d'un projet commun. Dans cette relation, le niveau local nourrit le niveau départemental et inversement.

La construction d'un projet commun et transversal de politique de jeunesse doit être envisagée sur le moyen-long terme afin que les partenaires s'accordent sur des valeurs communes, des objectifs communs et qu'ils puissent en tester les principes. La formalisation de ces enjeux adossés à un diagnostic partagé permet de rendre durable le projet tout en donnant suffisamment de souplesse pour prendre en compte les évolutions futures.

Dans ce cadre, les échanges entre acteurs et la constitution de réseaux sont essentiels pour rendre les travaux efficaces. De même, la mise en place de formation ouverte à l'ensemble des acteurs concernés permet de construire une culture commune et de la confiance entre eux.

L'expérience montre que la préexistence d'un projet éducatif de territoire déployé en direction des enfants permet un meilleur développement d'une politique transversale et partenariale de jeunesse. En effet, un certain nombre de partenaires et notamment les financeurs (Etat, Collectivités, CAF...) sont engagés dans les deux champs. Ainsi, peut se construire une véritable politique coordonnée et transversale répondant aux parcours de l'enfance à la jeunesse. A ce titre, une des préconisations issues du rapport « Ruralités : une ambition à partager » remis, ce 26 juillet 2019, à la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et destiné à alimenter l'agenda rural concerne la généralisation des conventions ruralité en les appuyant sur les PEDT avec une déclinaison territoriale au sein des volets éducation des contrats de ruralité.

Enfin, pour animer cette politique, il est impératif que des « référents », « coordonnateurs » ou « correspondants » soient présents de manière uniforme sur le territoire. Ils ont, en particulier, un rôle fondamental d'accompagnement à la décision pour les élus, notamment en lien avec leur connaissance pointue du terrain et des habitants.

Les acteurs auditionnés et les membres ont tous relevé que l'installation de politiques de jeunesse transversales s'inscrit dans un temps relativement long. Or cette temporalité est souvent percutée par des appels à projets nationaux de court terme valorisant des actions innovantes expérimentales à qui il n'est pas laissé le temps d'infuser sur les territoires. A l'inverse, les acteurs plébiscitent le principe des conventions pluriannuelles qui permettent d'inscrire les actions dans le temps long et assurent une sécurité financière.

Les services Jeunesse, Sports et Vie Associative de l'Etat jouent au niveau départemental un rôle majeur dans le financement, l'impulsion, l'ingénierie, l'expertise et la coordination pour la création et de développement des politiques de jeunesse. Ainsi par exemple en Ariège, la DDCSPP a été l'élément déclencheur initial sur la question du pouvoir d'agir des jeunes, le Point d'accueil et d'écoutes jeunes (PAEJ) départemental ou le projet FEJ (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse).

Les contrats de ruralités⁴ signés pour la période 2017-2020 coordonnent les moyens financiers et prévoient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. Environ 500 contrats pour 425 millions euros de crédits Etat ont été conclus en 2017 comme en 2018. Au sein d'un même département, plusieurs contrats peuvent être signés.

⁴ Ils sont conclus entre l'Etat (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération communale

En 2015, le CGET et l'INSEE ont élaboré quatre paniers de services « de base » et de proximité, nécessaires, dans chaque département, pour répondre aux besoins de toutes les catégories de la population et à tout âge de la vie. Tous les départements se sont engagés dans des démarches d'élaboration des schémas qui visent à créer des coopérations inter-opérateurs sur lesquelles capitaliser, et à dépasser, tout autant qu'un travail d'investigations et d'expertises. La vision partagée des territoires et la définition d'un cadre stratégique d'actions à mettre en œuvre sont ainsi favorisées grâce à l'implication des décideurs et des opérateurs de services. Les habitants et usagers, qui sont détenteurs d'une « expertise d'usage », peuvent contribuer à la démarche. Les jeunes ont donc la possibilité de participer à cette démarche à la condition que des espaces soient prévus.

Au final, la temporalité longue est nécessaire dans l'élaboration de politiques publiques de jeunesse avec les jeunes, comme l'ensemble des processus de co-construction. De plus, il convient qu'elles soient développées en définissant des propositions structurantes de plus petite échelle pour conserver une mobilisation des jeunes sur une période suffisamment longue.

Les jeunes auditionnés regrettent que la problématique de la mobilité ne soit pas assez prise en compte dans les politiques de jeunesse, rejetant celle-ci sur les solidarités familiales ou amicales. Or, la mobilité, caractérisée par les allers-retours entre rural et urbain et au sein des territoires ruraux, a un rôle important dans l'éclosion d'initiatives de jeunes dans la mesure où elle permet une ouverture sur le monde et une mise en réseau des jeunes.

En parallèle, ils sont confrontés à une mobilité subie pour pouvoir accéder à des choix de formation plus larges que ceux offerts dans les territoires ruraux. Cette mobilité est également subie au moment de la recherche d'emploi.

Par ailleurs, certains acteurs de terrain définissent **les territoires ruraux** comme des **espaces d'invention et de liberté dans l'innovation nécessaire pour s'adapter aux manques**.

La CNAF, si elle a une action universaliste sans catégorisation des jeunes, possède néanmoins des marges d'actions au sein de ses dispositifs pour orienter sa politique et ses dispositifs. En effet, si la CNAF édite des critères nationaux pour ses dispositifs, ceux-ci sont gérés par les CAF et elles peuvent s'appuyer sur des diagnostics locaux pour les mettre en œuvre.

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion (COG) signée pour 10 ans, la CNAF a établi des orientations stratégiques en direction des jeunes :

- Citoyenneté des jeunes : soutien à des actions d'accompagnement des jeunes en lien avec l'engagement et la participation ;
- Autonomie des jeunes : aide au départ, décohabitation, BAFA ;
- Vivre-ensemble : liens entre jeunes, avec les parents, avec les institutions ; développement du dispositif Promeneurs du Net.

Dans ce cadre, différentes actions peuvent être citées :

- La prestation de service jeune qui sera généralisée à partir de 2020 et vise à financer des postes d'animateurs qualifiés dans les structures recevant des adolescents et jeunes adultes ;
- Le soutien au financement du BAFA ;
- Le soutien au projet socio-éducatif des foyers de jeunes travailleurs ;
- Le développement de missions de service civique ;
- Le déploiement des Promeneurs du Net.

La déclinaison territoriale de ces actions passe par les schémas départementaux à la parentalité et petite enfance et des conventions territoriales globales entre CAF et collectivités territoriales. Dans ce cadre, des instances de concertation sont installées et les CAF participent à l'animation territoriale des politiques de jeunesse.

Une illustration territoriale du déploiement des Promeneurs du Net :

Le Cher, département à dominante rurale, a été le second, en France, en 2014, à mettre en place un réseau « Promeneurs du Net ». Cette action a été très structurante pour les différents lieux d'accueil de jeunes et a créé un nouveau lien entre professionnels de la jeunesse parfois eux-mêmes isolés. D'autre part, la présence éducative sur les réseaux sociaux, a apporté aux jeunes, habitant en milieu rural, une alternative à l'éloignement géographique et une continuité du lien à distance avec les équipes d'animation. A ce jour, 37 structures sont adhérentes pour 66 promeneurs du Net coordonnés par une association locale APLEAT ACEP.

De son côté, la CCMSA, en sa qualité de guichet unique dans le domaine agricole pour 5 % de la population (3 % des enfants et des jeunes), met en œuvre un accompagnement global du parcours tout au long de la vie et assure un développement sanitaire et social sur les territoires ruraux au-delà de la population rattachée. La politique jeunesse menée par la CCMSA s'articule autour de trois axes :

- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Encourager l'expression des jeunes ;
- Inciter les jeunes à être acteurs de leur vie, de leur santé, de leur territoire.

Ses modalités d'intervention sont diversifiées et passent par des appels à projets, des actions locales collectives, des partenariats avec les associations de jeunes.

D'une manière générale, la logique des contractualisations devrait être appliquée au-delà des contrats de ruralité. Dans ce cadre, la prise en compte des questions de jeunesse devrait être systématique, à la fois dans les travaux de prospective territoriale (schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité des territoires, SCOT...) ainsi que dans les contractualisations (contrat de pays, d'agglomération, CPER, ...).

Dans la suite du rapport sur les propositions en vue d'un agenda rural, remis à la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en juillet dernier, plusieurs propositions concernent directement les jeunes et rejoignent des préconisations du présent rapport :

- Création d'un pack jeunesse à partir de 16 ans ;
- Création de campus ruraux de projets dédiés au soutien à des projets de création d'activités (associative, sociale, économique, humanitaire ou citoyenne) portés par des jeunes ruraux ;
- Généralisation du Pass Culture et abaissement de l'âge des bénéficiaires à 16 ans ;
- Création de 150 tiers-lieux en milieu rural ou relancer dans les territoires ruraux le permis à 1 euro par jour via un prêt à taux zéro.

Deux exemples de politique partenariale en territoire rural

Le projet départemental ariégeois pour des politiques concertées d'enfance et de jeunesse

Le territoire ariégeois est caractérisé par une volonté de mise en coordination des politiques éducatives en direction de l'enfance et de la jeunesse depuis plus de 30 ans à travers la création du FDLA (*se reporter à l'encadré page 26*) en 1986 puis, en 1998, avec la mise en place des contrats éducatifs locaux.

Cette politique volontariste a connu un nouvel élan avec la création, en 2008, d'une plateforme de politiques éducatives concertées regroupant des acteurs institutionnels (DDCSPP, DASEN, CAF, collectivités territoriales...) et du mouvement associatif de jeunesse et d'éducation populaire.

Cette plateforme s'appuie sur un socle commun de valeurs et d'objectifs partagé entre tous les acteurs pour accompagner le développement de politiques de jeunesse sur tout le territoire.

S'appuyant sur une gouvernance collégiale (groupes de travail, comités techniques réguliers et comité départemental stratégique), la plateforme est déclinée en 5 axes qui génèrent de la cohérence et de la coordination éducative. Elle appuie son action sur des diagnostics qui permettent de définir des plans d'actions, des outils et des expérimentations.

Elle recherche actuellement les meilleures modalités pour intégrer les jeunes dans la gouvernance afin de répondre à l'exigence de co-construction et envisage de s'ouvrir aux acteurs de l'insertion et de la prévention.

Un diagnostic sur la jeunesse lotoise réalisé avec des jeunes du territoire

En 2018, le Lot a été classé dans les départements ayant la moyenne d'âge la plus élevée de France. Le Préfet du Lot a alors commandité une étude sur la jeunesse de son territoire. Cette étude a été menée par la DDCSPP du Lot, la DRJSCS Occitanie, l'IUT de Figeac et en tant qu'opérateur l'Université Rural Quercy Rouergue.

Au cours de l'année, 14 ateliers de travail ont été réalisés, 132 jeunes, 92 professionnels et 30 structures ont été interrogés. Quatre thématiques ont été étudiées : orientation, emploi, logement, santé.

Il est ressorti de l'étude, un tissu de professionnels motivés, des services et des structures existantes, des jeunes qui souhaitent être acteurs, un attachement fort au territoire mais à l'inverse, un manque d'offre, des discriminations vécues, des informations et des accompagnements qui ne répondent pas suffisamment à la demande, un regard méfiant sur la jeunesse et un besoin de clarifier le pilote mettant en œuvre les politiques publiques de jeunesse.

Dans la suite de ce rapport, de nombreuses actions mises en cohérence avec les besoins et les capacités du territoire sont en cours d'élaborations : Boussole des jeunes, plans d'actions communs, séminaires, pérennisation et développement de nouveaux partenariats, systématisation de la concertation avec les jeunes du territoire.

Préconisations

D'une manière général, en s'appuyant sur le principe du chef de filât des Conseils régionaux sur les politiques menées par les collectivités territoriales et en lien avec l'Etat, pour généraliser le développement de politiques transversales en direction des jeunes dans les territoires ruraux, il convient de les associer dès le début à leur construction, à leur suivi et à leur évaluation et de créer des espaces de co-construction de politiques publiques pour sortir de la logique de concurrence entre acteurs.

La prise en compte des jeunes dans les politiques publiques nécessite de développer une expertise partagée entre l'ensemble des acteurs concernés.

- Créer et soutenir financièrement des espaces de rencontres d'acteurs et de structures d'accompagnement des jeunes (pépinières) pour permettre une mise en réseau, la mutualisation des ressources et l'échange de pratiques, comme le proposent également les associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant participé pendant 3 ans à l'expérimentation des Fabriques d'initiatives citoyennes.⁵
- Développer, au niveau national, des outils de recherche universitaire sur les dynamiques des jeunes en milieu rural pour favoriser une meilleure connaissance et enrichir les diagnostics.
- Créer un centre de ressource national recensant les actions mises en œuvre dans les territoires ruraux et pouvant appuyer les porteurs de projets.
- En s'appuyant sur les nombreuses données et statistiques existantes, identifier un pilote et rendre obligatoire la réalisation régulière d'un diagnostic territorial portant sur les jeunes et y adosser des diagnostics internes sur la manière dont les acteurs mettent en œuvre les politiques de jeunesse et intègrent les jeunes dans leur définition et mise en œuvre.
- Systématiser les formations communes ouvertes à l'ensemble des acteurs des politiques de jeunesse : élus, professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'enseignement ...
- Encourager et rendre opérationnel le parcours citoyen :
 - o En facilitant les coopérations entre les acteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle notamment entre les établissements scolaires et leur territoire d'implantation, autour de la participation et de l'implication des jeunes ;
 - o En encourageant davantage d'interactions à travers des projets concrets dans lesquels les établissements constituent une opportunité pour le territoire et le territoire est une ressource pour l'établissement ;
 - o En valorisant l'engagement bénévole et volontaire des jeunes dans les cursus ;
 - o En articulant ces actions avec le Service national universel.

⁵ <http://www.cnajep.asso.fr/wp-content/uploads/2018/09/RAPPORT-FIC-ann%C3%A9e-1.pdf>
<http://www.toutlemondefabrique.fr/publication-du-2e-rapport-dexperience-des-fabriques-dinitiatives-citoyennes/>

La mise en œuvre de politiques de jeunesse sur les territoires doit s'appuyer sur des financements pérennes et coordonnés, voire mutualisés.

- Développer la mise en réseau des partenaires en ouvrant le territoire au voisinage (accords inter territoires) et en assurant cette mobilisation sur une longue période et formaliser des espaces partenariaux de coordination territoriale des décideurs : production de diagnostics, de réflexions, d'actions communes, d'espaces ressources... Cette mise en réseau devrait permettre de rendre plus visibles les pratiques des différents acteurs.
- Soutenir financièrement les espaces de rencontre d'acteurs et les structures d'accompagnement des jeunes pour permettre la mise en réseau, la mutualisation des ressources et l'échange de pratiques.
- Favoriser la coordination des acteurs locaux dans le champ des pratiques numériques des jeunes (formations des professionnels ou bénévoles, création d'outils ou de projets numériques, déploiement des Promeneurs du Net, de la Boussole des jeunes, des plateformes) afin de créer un nouveau lien entre les professionnels et les jeunes isolés en milieu rural.
- Structurer et coordonner les dispositifs financiers de soutien aux initiatives de jeunes, en étudiant l'échelle pertinente pour les mettre en œuvre. Etudier également les logiques de bonification « jeunesse » dans des dispositifs de droit commun existant.
- Mettre en place des financements pérennes de l'Etat, centrés sur les espaces ruraux pour mobiliser les collectivités territoriales à intégrer la jeunesse dans leur politique et leurs budgets.
- Prévoir, conformément aux recommandations du rapport D Labaronne pour « un agenda rural » – remis à la ministre de la cohésion des territoires en juillet 2019 – que les futurs contrats de ruralité comportent un volet consacré à la jeunesse incluant des financements en investissement et en fonctionnement.
- Inscrire systématiquement un axe jeunesse au sein des SDAASP, des schémas de service aux familles et dans les programmes européens bénéficiant aux territoires ruraux (programme Leader, FSE+...).

IV. *Les initiatives des jeunes : Comment les faire éclore, les accompagner, les soutenir, les financer ?*

Constats

D'une manière générale, les structures auditionnées et les membres constatent que **les initiatives conduites par des jeunes apparaissent rarement sans l'accompagnement d'une structure ou d'adultes**, à quelques exceptions près (*cf. les initiatives de jeunes au Pays Basque étudiées par Jordan Parisse – INJEP*).

Un accompagnement réussi ne peut exister sans une structure ancrée sur le territoire, capable de porter un diagnostic sur ce territoire et de mobiliser des partenaires et des ressources (humaines et financières). Par ailleurs, les associations doivent pouvoir susciter des initiatives de leurs jeunes adhérents ou accueillir et soutenir des initiatives venant d'autres jeunes. Dans ce cadre, **l'animateur de la structure devient un acteur du développement de territoire**, requérant des compétences sociales importantes.

L'expérience de terrain montre que le catalyseur d'une action est le croisement entre les parcours individuels des jeunes et le travail quotidien de structures les accueillant. En général, la rencontre entre le jeune et un animateur ou un bénévole est décisive pour permettre de développer l'initiative du jeune (connaissance du diagnostic et des ressources du territoire par l'association...).

La Confédération nationale des Foyers Ruraux (CNFR) cite l'exemple d'un jeune qui a monté sa propre compagnie cinématographique avec les gens du village. Cette initiative vient de lui mais il connaissait les foyers ruraux car il était impliqué au sein de l'association qui l'a aidé à diffuser son film dans le village en mobilisant les habitants de tout âge.

Pour répondre à cette problématique essentielle de la présence d'adultes référents pour les jeunes dans les territoires ruraux, les membres de l'inter-commission tout comme les structures auditionnées ont relevé régulièrement la nécessité de **fournir une formation de qualité aux professionnels et de lutter contre leur isolement en les mettant systématiquement en réseau**. Pour répondre aux attentes et besoin des jeunes et maintenir l'attractivité du territoire, il est indispensable de consolider les postes et d'accompagner le turn-over des équipes.

Par ailleurs, les acteurs constatent que la présence de projets de jeunes soutenus par des structures re-légitime le travail des professionnels de jeunesse.

S'appuyant sur ces constats, en général et en raison de leur effet structurant, les politiques de jeunesse intègrent le soutien aux initiatives des jeunes et aux structures les accompagnants. Il est donc essentiel que les territoires se dotent de politiques de jeunesse transversales et construites avec l'ensemble des parties prenantes dont les jeunes.

Néanmoins, ce constat du travail « avec » les jeunes et plus seulement « pour » les jeunes, nécessite la formation de tous les adultes en contact avec les jeunes. Il s'agit de leur donner des clefs pour les aider à entrer en dialogue avec les jeunes.

Il convient de **créer des espaces de vie dans lesquels les jeunes peuvent s'investir** en les intégrant dans l'organisation de toutes les actions menées par la structure. Certains d'entre eux pourront ainsi rester ou revenir dans la structure comme accompagnant, forts de leur expérience d'accompagnés.

Certains de ces espaces peuvent prendre la forme de lieux cogérés par les jeunes. En effet, il est reconnu que le rôle des pairs est fondamental dans la mobilisation des autres jeunes, tout particulièrement dans ce type de lieux où la continuité des initiatives est liée au relais entre jeunes entrants et partants. Ce relais doit donc être anticipé et accompagné. De même, les projets de jeunes peuvent être non pérennes et cet état de fait doit être accepté par les structures accompagnantes.

Ce constat est également effectué par certaines structures investies dans le champ culturel qui doivent lutter contre les représentations et les préjugés des adultes vis-à-vis des initiatives des jeunes.

Concernant **la place des jeunes filles** dans les initiatives de jeunes, elle est liée à la présence d'une figure de l'animateur capable d'accompagner leurs projets. Cet animateur doit pouvoir être visible pour les jeunes filles et inscrire son intervention dans un temps long, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, il existe un fort turnover dans le secteur associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire (*Etude de Yaelle Amsellem-Mainguy chargée d'étude et de recherche, « Les filles du coin »*).

L'accès à l'information apparaît également fondamental pour les jeunes porteurs de projets. En effet, le réseau Information Jeunesse constate qu'une initiative d'un ou plusieurs jeunes, construite sur la base de mauvaises, voire de fausses informations, met en péril le projet lui-même et fragilise l'envie d'entreprendre. Par ailleurs, les jeunes, dans leur majorité, regrettent la complexité de certaines démarches administratives freinant leurs initiatives qu'elles soient citoyennes, économiques ou professionnelles.

Un travail sur la place de l'information (ses supports, son contenu, sa présentation, son exactitude, voire son exhaustivité) et sur son accessibilité en zones rurales, doit faire partie des recherches de solutions offertes aux jeunes pour notamment les aider dans leurs démarches administratives (accès aux droits et services). Des initiatives pour aller vers les jeunes sont mises en place, à l'image de l'Info Truck du CRIJ de la région Centre, et gagneraient à être généralisée.

Le réseau Information Jeunesse (CRIJ) en lien avec les services de l'Etat chargés de la jeunesse (DRDJSCS et DDCS-PP) accompagne les jeunes et les collectivités locales dans le cadre des projets éducatifs de territoire (PEDT) cités plus haut.

Concernant **les initiatives économiques**, un grand nombre de jeunes ruraux se tournent vers la création d'activité du fait du nombre d'offres d'emplois très restreint. Une étude réalisée par le Groupement de créateurs et l'Union Nationale des Missions Locales auprès de 1 788 jeunes accompagnés par 22 Missions Locales soulignent que les jeunes ont une forte appétence pour l'entrepreneuriat au sens large (74 % considèrent que monter des projets est stimulant, 43 % ont déjà imaginé créer son entreprise).

Comme le souligne le CESE dans le rapport « Place des jeunes dans les territoires ruraux » de janvier 2017, la création d'entreprise demande cependant bien souvent une mise en réseau et la création de partenariats (deux jeunes qui s'associent pour louer un lieu afin de pouvoir exercer leur activité par exemple). En effet, ces jeunes sont confrontés à de multiples difficultés : isolement, absence de soutien et d'aides financières spécifiques au regard des problématiques rurales et notamment de celle du transport. Il existerait donc un réel enjeu pour que les communes mettent à disposition des locaux et créent du lien entre jeunes initiateurs et municipalités.

Par ailleurs, les jeunes rencontrés considèrent que la confiance en soi est essentielle mais ils en manquent et dévalorisent des qualités telles que la débrouillardise, l'esprit d'équipe qu'ils reconnaissent avoir. Ils expriment le besoin d'un espace d'écoute et d'accompagnement pour laisser émerger leurs aspirations, idées et projets. Les missions locales peuvent être ce lieu, les renvoyant à leur cœur de métier : partir des projets des jeunes, les considérer comme des ressources pour eux-mêmes et pour le territoire, accompagner les jeunes dans un mode projet et une approche globale visant à l'autonomie sans s'enfermer dans une logique exclusive d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, tenant compte du fait que l'adolescence peut être une phase de la vie complexe, il convient de **prévoir une adaptation des formes d'engagement**. Par exemple, les Maisons Familiales Rurales (MFR) favorisent l'envie de s'engager auprès des jeunes en s'inscrivant dans un projet d'éducation plus large, articulé autour d'actions concrètes qui permettent aux jeunes de se construire tout en favorisant le renforcement du lien social, le sentiment d'appartenance au territoire, le sentiment d'être utile, et le développement de la confiance.

Un exemple d'action : le groupement de créateurs d'Aigle-Mortagne au Perche (Orne)

Les Groupements de Créateurs accompagnent l'envie d'entreprendre des personnes éloignées de l'emploi, notamment des jeunes déscolarisés, et favorisent le développement de leur autonomie sur le plan social, économique, mais aussi décisionnel (faculté de décider et d'agir par soi-même), au travers d'un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

La finalité des Groupements de Créateurs est l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur.

Le dispositif implique trois partenaires :

- Un opérateur d'accompagnement, dont le métier est l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle – La Mission Locale ;
- Un opérateur universitaire (IUT d'Alençon) ;
- Un opérateur technique de création d'activité, qui a une expertise dans l'accompagnement à la création d'activité (coopérative, couveuse, BGE, CCI, autre structure de conseil...).

Il se traduit par un accompagnement en deux phases :

- 1 - Une phase d'émergence pour passer de l'envie au projet ;
- 2 - Une phase de formation diplômante, accessible sans le baccalauréat, pour acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une activité et élaborer son Business Plan.

Concernant les financements, **les territoires ruraux peuvent être confrontés à des financements insuffisants pour construire une véritable politique de soutien aux initiatives** ou pour mettre à disposition des lieux incubateurs. Les échanges avec des jeunes ont montré qu'ils avaient intégré cet état de fait et, si par le passé, ils s'appuyaient sur les solidarités familiales, ils se tournent aujourd'hui vers le financement participatif.

Par contre, ils sont toujours demandeurs de soutien d'ingénierie pour accompagner la conceptualisation et la mise en œuvre de leurs projets. **La mobilisation des ressources d'ingénierie sur le territoire est donc essentielle** sans s'empêcher de rechercher ailleurs une expertise si elle n'est pas présente sur le territoire. Dans ce cas, les acteurs intégrés dans des réseaux plus vastes (régionaux, nationaux) apparaissent comme un atout.

Enfin, il convient de rappeler que les projets peuvent se solder par un échec. Les structures soutenant les initiatives doivent donc l'accepter alors même que la majorité d'entre elles mobilisent des fonds publics dont elles se sentent redevables. En parallèle, certains jeunes porteurs de projets rencontrés, estiment que les partenaires pouvant les soutenir financièrement peuvent être trop lents dans leur réponse et manquer de confiance dans la réussite de leur projet.

A travers son Fonds publics et territoires, la CNAF contribue au financement des projets de jeunes (citoyens, numériques, culturels, de solidarité de proximité...) accompagnés par une structure. 70 millions euros ont été mobilisés dans le cadre de la précédente COG et 6 000 projets ont été soutenus, touchant 200 000 jeunes. Un concours national permet de donner à voir les réussites de ces jeunes⁶.

D'une manière générale, l'accompagnement des projets de jeunes est effectué par une structure le plus souvent associative. Il convient donc de soutenir l'activité de ces associations qui irriguent les territoires ruraux.

Dans ce cadre, la prestation de service jeunes mise en place par la CNAF vise à lutter contre l'inadéquation entre l'offre et les besoins des jeunes. Elle doit permettre de développer des structures qui accueillent des jeunes et dont l'objet est orienté vers des projets d'association innovants, tenant compte des rythmes des jeunes et les accompagnant dans leurs projets et initiatives.

Cette prestation, d'une durée de 4 ans pour les bénéficiaires a pour objectif de soutenir l'apparition de structures ou l'évolution de structures existantes en finançant des postes d'animateurs qualifiés⁷. Ainsi, la stabilité du financement doit pouvoir entraîner une stabilité des animateurs, dont le rôle est essentiel pour l'apparition de projets de jeunes. De même, cette stabilité doit pouvoir leur permettre de s'insérer dans les réseaux locaux de partenaires pour consolider les offres et d'acquérir des compétences.

Le financement est plafonné à 40 000 euros/an et 50 % d'un poste. La spécificité des petites structures rurales est prise en compte dans ce mode de soutien. 20 millions euros sont prévus jusqu'en 2022 avec comme objectif de financer environ 1 000 ETP.

De son côté, la MSA déploie une stratégie de soutien aux actions venant du terrain et appuyées sur le diagnostic des acteurs locaux. Cette méthode permet d'aboutir à des actions très concrètes et construites sur mesure sur un territoire donné. Les actions ne sont donc pas forcément replicables ailleurs.

Pour soutenir ces actions, la CCMSA a depuis 20 ans, un appel à projet Jeune qui s'adresse à des groupes de jeunes de 13-22 ans portant des actions autour de la culture, de la santé et du vivre-ensemble, y compris sous la forme de groupes informels. L'idée est de donner envie aux jeunes de continuer sur d'autres projets.

⁶ Concours national en 2019 dans journée jeunesse le 8 octobre à Lyon.

⁷ Un diplôme professionnel de l'animation de niveau 4 minimum.

Par ailleurs, la MSA soutient les jeunes, financièrement et de manière individualisée, dans leur parcours d'autonomie à travers des aides pour le BAFA, la poursuite d'études, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ou encore la mobilité.

De même, la MSA a une action forte concernant le soutien à l'installation des jeunes actifs du secteur de l'agriculture : logement saisonnier, fermes tests pour les jeunes souhaitant s'installer, actions de lutte contre l'isolement...

Par ailleurs, la MSA finance des structures telles que les centres sociaux, qui accompagnent des jeunes dans le montage et le suivi des projets. La CCMSA soutient également à travers des conventions nationales des associations à l'image des juniors associations dont près de 40% sont situées dans des communes de moins de 5 000 habitants.

La MSA s'implique également auprès de partenaires et de jeunes sur des dispositifs locaux comme par exemple les coopératives créées le temps d'un été pour les éduquer au fonctionnement d'une entreprise et les accompagner à la prise de responsabilité.

De plus en plus de conseils départementaux proposent des dispositifs d'accompagnement financier d'un projet d'autonomie des jeunes en contrepartie de leur investissement dans le territoire. Le dispositif sur le permis de conduire en est un exemple. L'initiative de la demande appartient au jeune lui-même, ce qui est un gage de motivation et d'encouragement à s'investir entre 50 et 70 heures. Le jeune est alors accompagné totalement dans son projet. Il existe néanmoins un quota restrictif par an de ces aides qui constituent un fort investissement financier selon l'ADF (600 à 700 euros en moyenne par jeune).

***Un exemple de fond partenarial de soutien aux projets de jeunes :
Le Fond départemental des loisirs actifs (FDLA) en Ariège***

Depuis 1986, les principaux financeurs de projets de jeunes (Conseil départemental, CAF, DDCSPP) ont mis en place un « guichet unique » pour soutenir les projets de jeunes sous la forme d'une association loi 1901, le FDLA.

Ce fonds se matérialise par un appel à projets annuel et la tenue d'un jury devant lequel les jeunes viennent présenter leur projet collectif ou individuel. Ils peuvent être accompagnés par un animateur. Le soutien financier est limité à 1 000 euros par projet.

Un regroupement des animateurs jeunesse a lieu régulièrement permettant de discuter et actualiser les critères d'attribution des bourses. Il s'agit également d'un espace de formation.

Une fois par an, a lieu un événement itinérant qui permet de rendre visible les projets des jeunes et l'action des animateurs auprès du grand public.

Il est également important d'évoquer les profondes mutations à l'œuvre dans les territoires ruraux et tout à la fois la place que les jeunes y occupent tout comme les impacts qu'elles auront sur le potentiel d'attractivité de ces territoires.

Les dynamiques des territoires en transition, à l'instar de la commune de Loos en Gohelle par exemple, ou bien encore des dynamiques directement portées par des habitants dans les principes du mouvement international de la transition née en Angleterre, indiquent que ces transformations peuvent être tout à fait salutaires pour le développement rural. Elles offrent de nouvelles opportunités autour de la transition agricole avec l'essor des circuits courts, le déploiement des projets alimentaires de territoires. La question énergétique ouvre également de nouveaux horizons tant en matière d'efficacité énergétique (filiales de matériaux biosourcés, massification de l'isolation de l'habitat...) que de production d'énergies renouvelables. Et ces projets sont attractifs pour les jeunes, tout comme ils sont une opportunité de développement pour les territoires.

On constate aussi un désir d'une partie de la population française et notamment des jeunes de retour vers la terre et la recherche de projets porteurs de sens et inscrits dans une perspective de résilience. Ainsi, l'habitat participatif, le développement de ressourceries et plus largement l'essor de l'économie circulaire, l'innovation numérique (les tiers lieux, les résidences numériques comme par exemple « Mutinerie Village » dans l'Eure-et-Loir prolongement de « la Mutinerie » à Paris), sont autant de projets portés par des jeunes au service de leur territoire.

Ainsi **les transformations actuelles à l'œuvre doivent aussi être regardées comme étant très attractives pour les jeunes**, au-delà des services rendus au développement local. L'avenir s'invente donc aussi dans les campagnes et les jeunes peuvent jouer ici un rôle déterminant.

Témoignage : De la « pépinière d'initiatives » à la création de son association, d'Alexandre Ollivier (représentant des Missions locales au sein du collège jeunes du COJ).

Ce témoignage, présente une initiative de jeunes accompagnée par un regroupement d'acteurs, lui-même animé par une association. L'initiative des jeunes débouche à son tour sur la création d'une association visant à soutenir des projets citoyens de jeunes. La boucle est bouclée... Mais ce cercle vertueux est aussi soumis à des contraintes dont un certain nombre d'entre-elles a été abordé au cours de ce rapport.

« Je m'appelle Alexandre, j'ai 26 ans. Je suis né et vis à Dinan en Bretagne. Après un service civique à la Mission Locale du Pays de Dinan, j'ai créé une association qui a pour objet d'encourager et d'accompagner l'implication citoyenne des jeunes, en étant accompagné dès le début au sein du « Projet KonCrée ».

Ce dispositif existe depuis 2017, s'inscrit dans les initiatives portées la commission jeunesse du Conseil de développement de l'agglomération de Dinan (anciennement Pays de Dinan) » Cette commission est constituée d'un ensemble d'acteurs concernés par les questions de jeunesse : élus, jeunes, acteurs associatifs de jeunesse et d'éducation populaire, services déconcentrés de l'Etat, administrations des collectivités territoriales...

Le dispositif permet à des jeunes de 16 à 30 ans ayant une idée de projet, de venir le créer, le développer, le tester, tout en étant accompagnés. Le seul critère pour y entrer est de porter un projet à utilité sociale, notamment au niveau du territoire. Ce dispositif est porté par l'association « Steredenn », basée à Dinan.

Les jeunes sont dans une salle de travail partagée, avec quelques ordinateurs, un accès internet et des fournitures mis à disposition par la structure.

Une accompagnatrice est salariée à plein temps sur ce projet. Il s'agit d'un accompagnement alternant temps collectifs et accompagnement plus individualisé, sans exigence à la sortie (pas de critères d'entrée dans l'emploi, de création d'activité professionnelle...).

De par la liberté qui est laissée aux jeunes et à l'accompagnement, à la fois collectif et individuel qui se base sur des méthodes d'éducation populaire, ce dispositif est très pertinent.

L'association que j'ai participé à créer s'appelle Agora, du nom de la place au sein de laquelle les citoyens exerçaient leur rôle politique dans la Grèce antique.

Malgré l'hétérogénéité de ce qu'on nomme « la jeunesse », on constate un sentiment largement partagé de mise à l'écart de la société, de défiance envers les institutions, d'incompréhension globale et de difficultés à se projeter dans l'avenir.

Une multitude d'actions est possible pour que les jeunes se réapproprient eux-mêmes leur rôle de citoyen(ne) à part entière : c'est cela que nous souhaitons impulser et accompagner par l'existence même de l'association, par le soutien que nous pourrions apporter à des initiatives de jeunes et par les activités diverses que nous menons.

Dans ce cadre, nous enregistrons des débats radio ; nous avons réalisé une vidéo d'animation sur le vote ; nous accompagnons des projets collectifs de jeunes ; nous effectuons des ateliers thématiques (sur les médias et l'analyse de l'information surtout).

Nous effectuons aussi beaucoup d'actions ponctuelles, comme une expo au ciné sur le traitement médiatique du mouvement des Gilets Jaunes, un « Porteur de Paroles » dans un festival local... Ces actions ne sont pas prévues sur le long terme, elles se mettent en place à des moments donnés, lorsque c'est pertinent.

Le fonctionnement par appel à projets nous empêche de pouvoir construire à long terme et nous met dans une situation d'instabilité constante : l'évaluation technique, quantitative, sur le court terme et sur des actions particulières prend totalement le pas sur le reste. Il est très difficile de construire nos actions comme on l'entend dans le cadre qui nous est imposé aujourd'hui par les financements par appel à projets, qui ne permettent pas ou très peu de faire valoir notre projet associatif global avec de la liberté dans le choix et la mise en œuvre de nos actions, ni d'assurer une stabilité financière sur du long terme ».

Préconisations

Pour voir éclore des initiatives construites par ou avec des jeunes, les territoires ruraux doivent présenter des conditions favorables d'émergence qu'il convient de développer ou renforcer.

- Développer des espaces de vie, de solidarité et de convivialité intergénérationnels afin que les jeunes puissent bénéficier de conseils et d'expériences de leurs pairs et des adultes et dans lesquels les jeunes peuvent s'investir puis revenir plus tard comme accompagnants.
- Inscrire dans les référentiels de formation des acteurs jeunesse, des compétences en lien avec le développement rural et la place et la contribution des jeunes à ce développement.
- Encourager les collectivités territoriales à inscrire dans leur plan d'action « égalité », les questions de discriminations des jeunes ruraux et également les questions liées au genre dans l'accès à l'accompagnement et au soutien de leurs initiatives.
- S'appuyer sur les dynamiques des territoires en transition pour porter les enjeux jeunesse dans les territoires : soutenir l'ingénierie de ces dynamiques, mettre en valeur ces initiatives et leur impact sur les jeunes et le développement territorial (création de Lab des initiatives de la transition avec et pour les jeunes, recherches universitaires, mise en réseau des initiatives, en lien avec le Réseau Rural Régional...).

Toute initiative de jeunes doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour se concrétiser.

- Identifier et soutenir les structures et les personnes ressources sur les territoires pouvant accompagner les jeunes dans leurs initiatives afin de permettre la présence d'une compétence jeunesse et d'éviter les zones blanches ; effectuer une cartographie des associations JEP.
- S'appuyer sur des financements pérennes :
 - o En mobilisant une partie des ressources financières des collectivités rurales sur le soutien aux structures d'accompagnement des initiatives des jeunes ;
 - o En créant un fonds national pour soutenir l'aménagement de lieux et/ou la réhabilitation de bâtiments en friche pour accueillir les initiatives des jeunes (campus ruraux) ;
 - o En créant une ligne de financement nationale dédiée aux acteurs de la Jeunesse et de l'Education Populaire en milieu rural, financée dans une logique interministérielle et pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires afin de soutenir la vie associative sur l'ensemble du territoire et d'éviter les zones blanches.
- Créer les conditions permettant l'incubation d'initiatives de jeunes en :
 - o Mettant à disposition des lieux d'accompagnement de l'innovation pour les jeunes porteurs de projet dont les jeunes entrepreneurs, afin de rompre leur isolement et donner à voir leurs productions ;
 - o Mettant à la disposition des jeunes, un réseau de soutiens dans l'ingénierie de projets, la gestion administrative, la communication ;

- Soutenant la mise en réseau territorial de l'ensemble des jeunes porteurs de projets et en organisant des temps de communication permettant de donner de la visibilité aux projets de jeunes ;
- Soutenant des pôles territoriaux de coopération économique ruraux impliquant et associant les jeunes et leurs initiatives pour l'économie locale ;
- Développant dans les territoires ruraux des incubateurs au service des initiatives de jeunesse inscrites dans l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Favorisant les expériences particulièrement mobilisatrices pour les jeunes : espaces test agricoles, reprise exploitation en SCOP agricoles, projets d'habitats participatifs, tiers-lieux, résidences culturelles, ressourceries ... ;
- Permettant l'éclosion de projets festifs structurant pour le territoire et en favorisant la médiation avec les jeunes organisateurs.

Le soutien financier aux initiatives des jeunes et à leur pérennisation reste une condition *sine qua non*.

- Encourager la constitution de fonds départementaux ou régionaux inter-acteurs pour soutenir financièrement les projets de jeune (guichet unique).
- Créer une dotation Jeunes Ruraux et un statut de « jeune créateur en rural » permettant de soutenir financièrement les jeunes ayant un projet économique, social, d'habitat, culturel ayant un impact sur le développement local. Cette aide pourra être majorée pour faciliter la mobilité et la venue d'un autre territoire. Ce mécanisme pourrait être mis en œuvre prioritairement au sein des territoires les moins dynamiques (critère de la baisse démographique ou ZRR).
- Aider à la structuration des associations de jeunes en développant l'emploi associatif et en créant des aides à l'emploi (postes FONJEP jeunes ruraux, aides spécifiques des collectivités territoriales) spécifiquement orientées vers les zones rurales en perte de population.
- Créer des dispositifs de soutien financiers souples et adaptables à l'innovation sociale et économiques des territoires ruraux portées par les jeunes.
- Entamer une réflexion sur la faiblesse des ressources financières des territoires ruraux en redéfinissant les principes actuels de péréquation adossés à un meilleur équilibre fiscal.

CONCLUSION

Les initiatives des jeunes participent à la vitalité des territoires ruraux et les jeunes se nourrissent des potentialités de ces territoires. Permettre l'éclosion de ces initiatives constitue donc un enjeu essentiel pour l'avenir des espaces ruraux.

Les échanges entre les membres de l'inter-commission, avec les représentants des structures auditionnées et au cours des différentes visites sur site ont montré la forte envie d'une partie des jeunes ruraux à s'investir sur leurs territoires de vie et à y créer des projets, qu'ils soient citoyens, environnementaux, culturels, économiques... Les jeunes porteurs de projets rencontrés ont à cœur de porter des initiatives, certes au sein desquelles ils pourront s'épanouir individuellement, mais avec un sens aigu des bénéfices sociaux ou économiques qu'ils peuvent générer sur les territoires, voire des solidarités qu'ils font réapparaître.

Tous les jeunes rencontrés ont fait part de la nécessité d'être accompagnés dans leurs démarches au regard de la complexité de certaines d'entre elles, notamment dans la recherche de subventionnement. La présence de structures ou de réseaux de personnes référentes, connues des jeunes est donc essentielle et doit être encouragée par tous les moyens.

Au-delà de l'accompagnement, il est apparu que ces initiatives pouvaient souffrir d'un manque de visibilité auprès des décideurs et notamment des élus, ces derniers, pouvant, pour certains, être en défiance vis-à-vis des jeunes. L'intégration des jeunes aux décisions qui les concernent, semble donc constituer un enjeu fondamental pour produire un terreau fertile sur lequel pourront éclore des initiatives.

L'INJEP - MEEPP (Mission Expérimentation et évaluation des politiques publiques) lance un nouvel appel à projets « jeunes en milieu rural »

Ce nouvel appel à projet doté d'un budget de 1,5 million euros a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants au bénéfice des jeunes. Il se fonde sur trois axes : la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes, l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des situations à risque ainsi que la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux.

L'appel à projet prévoit deux grandes phases :

1- *Une présélection des projets et sélection des évaluateurs potentiels* : Les porteurs de projet et les évaluateurs devront remplir un formulaire de candidature avant le **31 octobre 2019**, permettant la formation de binômes (porteur de projet / évaluateur) pour chacune des expérimentations ;

2- *Une sélection finale des expérimentations* : Chaque binôme présentera son projet d'expérimentation (programme d'actions et protocole d'évaluation) aboutissant ainsi à une sélection finale des projets par l'INJEP via la réunion d'un jury d'experts des politiques publiques et des méthodes d'évaluation.

ANNEXES

- Annexe 1** Lettre de mission du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse au Président du COJ
- Annexe 2** Organisation de l'inter-commission « Initiatives des jeunes dans les territoires ruraux »
- Annexe 3** Liste des participants
- Annexe 4** Liste des préconisations
- Annexe 5** Note de cadrage
- Annexe 6** Trame de questionnements pour les auditions
- Annexe 7** Programmes des visites sur site
- Annexe 8** Présentation des deux projets PIA 2 Jeunesse auditionnés
- Annexe 9** Contributions des membres de l'inter-commission
- Annexe 10** Ressources documentaires

Lettre de mission
du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le

- 9 AOUT 2018

Monsieur le Président,

Le 9 avril dernier s'est tenue la troisième réunion plénière du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) au cours de laquelle le premier rapport d'activité du Conseil a été présenté.

Ce rapport montre que le COJ, en dépit de son installation récente (en janvier 2017), a su mener des travaux sur des thématiques variées, à la fois au sein de ses commissions spécialisées (commission de l'éducation populaire et commission de l'insertion des jeunes) et en inter-commissions.

En tant que ministre chargé de la jeunesse et sous l'autorité du Premier ministre, il me revient d'orienter les travaux du Conseil que vous présidez. Dans ce cadre, je souhaiterais que les travaux du COJ en 2018 puissent approfondir trois axes principaux :

En premier lieu, la mise en œuvre du « **Plan mercredi** » dans le cadre de la réflexion relative à la continuité éducative amorcée par la commission de l'éducation populaire du COJ. Il s'agit d'articuler les temps de l'enfant (scolaire et péri-scolaire) : le « Plan mercredi », dispositif d'accompagnement des collectivités territoriales dans une démarche concertée et partenariale afin de proposer à tous les enfants des activités éducatives de qualité, en est une illustration exemplaire. Il s'agira pour le COJ d'approfondir les réflexions en cours, de suivre et de tirer les enseignements des premières mises en œuvre.

Monsieur Simon BESNARD

Président du Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse
95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

110 rue de Grenelle - 75357 Paris RP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

En deuxième lieu, la question de la **ruralité**, et en particulier la façon dont les jeunes peuvent contribuer à la revitalisation des territoires ruraux. Ce sujet rejoint celui des initiatives citoyennes évoqué dans le cadre des réflexions actuelles autour d'une stratégie pour la vie associative. Il conviendrait que le COJ puisse mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de telles initiatives, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes.

Enfin, la thématique **des mobilités** des jeunes. Cette question constitue un enjeu majeur du parcours des jeunes vers l'accès à l'autonomie, l'objectif poursuivi étant de donner la possibilité à la jeunesse de choisir et de maîtriser sa vie et d'exercer pleinement sa liberté. Le COJ devra approfondir cette question des mobilités sous ses diverses acceptions (mobilité résidentielle, professionnelle, numérique, géographique, ...) et faire des propositions sur ces différents aspects.

Au-delà de ces trois axes, mais en lien avec ceux-ci, je souhaite que le COJ puisse continuer à réfléchir et à contribuer au chantier très important du **Service national universel**, sujet sur lequel le Conseil a déjà émis un avis en janvier 2018. Cette réflexion et cette contribution pourront accompagner la consultation menée par le groupe de travail mis en place par le Gouvernement.

Sur les différents travaux évoqués, vous pourrez proposer des expérimentations sur le terrain aux ministères concernés, les suivre et en évaluer les résultats. Pour mener les travaux du COJ, vous continuerez, bien sûr, à vous appuyer sur les moyens du secrétariat général assuré par la DJEPVA, que je souhaite renforcer, ainsi que sur l'expertise de l'INJEP rattaché au directeur de la DJEPVA, et associer aux travaux toute personne dont l'expertise vous semble nécessaire.

Vous présenterez les premières conclusions des travaux menés à l'automne 2018 à l'occasion d'un Comité interministériel à la Jeunesse.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Jean-Michel BLANQUER

Organisation de l'inter-commission

Les membres du COJ ont travaillé sous la forme d'une inter-commission permettant ainsi d'associer d'autres acteurs concernés par le sujet. Le pilotage de cette inter-commission a été confié à deux personnalités qualifiées sur le sujet : Simon COUTAND, Secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) suppléant du COJ au titre du Forum français de la Jeunesse, remplacé par Aline COUTAREL, Secrétaire nationale du MRJC et Charles FOURNIER, 3^{ème} vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération au Conseil régional Centre-Val de Loire. A ce pilotage, est associé Bertrand COLY, conseiller du CESE, rédacteur d'un avis sur les jeunes ruraux.

Une première réunion a permis de poser les enjeux et objectifs et d'affiner la problématique générale. Elle a également permis de définir une méthode de travail articulée autour d'auditions de représentants de différentes structures. Une trame de questionnement a ainsi été réalisée.

Liste des structures auditionnées

Ont été auditionnés :

- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : Madame Chantal BENADY Juliette BISARD, coordinatrice des politiques publiques ruralités ;
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) : Madame Yaelle AMSELEM-MAINGUY, chargée d'études et de recherche, Monsieur Jordan PARISSÉ, chargé d'études et de recherche ;
- Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR) : Monsieur Denis PERROT, Directeur, Madame Laure DI FRANCO, animatrice du réseau national, en charge des questions enfance et jeunesse à la CNFR ;
- Familles rurales : Madame Aurore SAADA, Conseillère Technique Enfance, Jeunesse BAFAD, Madame Romy SALMON, Madame Marie DANIEL, Monsieur Rowan JEAN, membres du Comité national jeunes ;
- Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF) : Alain CANTARUTTI ;
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) : Madame Laëtizia VIPARD, Madame Ségolène DARY ;
- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) : Madame Magalie RASCLE, Madame Elodie MANSO ;
- Lauréats PIA : « TERRADOR, la jeunesse pour avenir » Val de Garonne Agglomération et « Les jeunes s'en mêlent » Association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe) ;
- Assemblée des départements de France (ADF) : Monsieur Thierry VALLEE, Vice-président du Conseil départemental du Cher, Madame Alyssia ANDRIEUX, conseillère jeunesse à l'ADF ;
- Association des maires ruraux de France (AMRF) : Madame Laurence BUSSIERE ;
- Association MOOVJEE : Monsieur Dominique RESTINO- Madame Bénédicte SANSON ;
- Union nationale des missions locales (UNML) : Monsieur Raymond LEPINAY – Corentin POIRIER-Alexandre OLLIVIER ;
- Union nationale des Maisons familiales rurales (UNMFR) : Monsieur Roland GRIMAULT.

Listes des visites sur site

A ces auditions, s'ajoutent des visites sur sites :

- Orléans : 28 mars 201 : installation du Conseil d'orientation régional des politiques de jeunesse, atelier portant sur la ruralité ;
- Bourges : 15 au 17 avril 2019 : colloque « Jeunes, Fêtes et Territoires », atelier portant sur les initiatives des jeunes dans le domaine culturel ;
- Langres : 17 mai 2019 : temps de dialogue entre jeunes, élus et professionnels d'associations de jeunesse, d'éducation populaire et d'insertion, intitulé « Place des jeunes en Pays de Langres » ;
- Ariège : 26 au 28 juin : multiples rencontres avec des acteurs de jeunesse et participation à des réunions en lien avec les politiques de jeunesse ;
- Lot : 2 juillet 2019 : journée de restitution de l'étude « jeunes et ruralité ».

Calendrier 2019

Mercredi 6 février	Première réunion en plénière pour échanger et valider les objectifs et la méthode de travail
Vendredi 15 mars	Auditions du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et validation du questionnaire
Jedi 28 mars	Participation à l'installation du Conseil d'orientation régional des politiques de jeunesse à Orléans avec un atelier portant sur la ruralité
Lundi 08 avril	Auditions de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, de Familles rurales avec la participation de jeunes du Comité national jeunes et de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF)
Lundi 20 mai	Auditions de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
Vendredi 14 juin	Auditions lauréats du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) - Val de Garonne et Bocage Bressuirais - Représentants d'associations d'élus : Association des Maires Ruraux de France-Assemblée des Départements de France
Mardi 26 au Vendredi 28 juin	Visite en Ariège avec rencontre avec des associations de jeunes et acteurs du territoire
Mardi 2 juillet	Restitution de l'étude « Jeunes et ruralités »
Mercredi 10 juillet	Auditions de l'association Moovjee, de l'Union nationale des maisons familiales rurales, de l'Union nationale des missions locales
Jedi 29 août	Finalisation du projet de rapport

- AMAR Naouel (DJEPVA Bureau SD1A)
- AMSELLEM-MAINGUY, Yaelle (DJEPVA/INJEP)
- ANDRIEUX Alyssia (ADF)
- BENADY-LISBONY Chantal (CGET)
- BERGEAULT Eric (DDCSPP Cher)
- BISARD Juliette (CGET)
- BOUNEAU Elsa (COJ)
- BRICARD Laurine (DGCS)
- BRICET Roxane (DJEPVA/INJEP)
- BUFFET Christophe (DAIR)
- BUSSIERE Laurance (AMRF)
- CABASSOT Sylvie (CGET)
- CANTARUTTI Alain (FCSF)
- CARAYON Anne (JPA)
- COLY Bertrand (CESE)
- COUTAND Simon (MRJC)
- COUTAREL Aline (MRJC)
- DANEL Marie (CNJ)
- DARY Ségolène (CNAF)
- DEFRANCE Guillaume (DDCSPP Lot)
- DIDANE Salime (UNHAJ)
- DI FRANCO Laure (CNFR)
- DJELLAL Camille (Stagiaire ADF)
- FERREY Thierry (FSF)
- FOURNIER Charles (VP Conseil régional Centre- Val de Loire)
- GEHIN Brigitte (UNMFREO)
- GRIMAUULT Roland (UNMFREO)
- JEAN Rowan (Comité national jeune des Familles rurales)
- JEANNE Annie (ANDML)
- JERBER Maud (DJEPVA Bureau SD1A)
- JOUQUARD Nowenn (DSNJ)
- JUNIER Alexandre (DDCSPP Ariège)
- MAJDLING Anne-Sophie (COJ)
- MANSO Elodie (CCMSA)
- MENIS Alexandra (DIHAL)
- MOILLERON Michèle (FDFR Haute-Marne)

- MONTAUDON Pierre (SG COJ)
- OLLIVIER Alexandre (Usager de ML Collège jeunes du COJ)
- PAISLEY Janaïna (DJEPVA/SD1C)
- PARISSE Jordan (DJEPVA/INJEP)
- PEQUERUL Irène (FRANCAS)
- PERROT Denis (CNFR)
- POIRIER Corentin (UNML)
- RASCLE Magalie (CCMSA)
- REI Alain (CFDT)
- RESTINO Dominique (MOOVJEE)
- ROY Lucie (DGESCO)
- SAADA Aurore (Familles rurales)
- SALMON Romy (Comité national jeune des Familles rurales)
- SANCERNI Isabelle (CNAF)
- SANSON Bénédicte (MOOVJEE)
- SANS-CHAGRIN Elodie (DJEPVA/INJEP)
- SENE Catherine (DDCSPP Ariège)
- SEKOURI Amaria (SG COJ)
- SUTER Antoine (Ligue de l'enseignement)
- THERRY Christiane (UNAF)
- VANDARD Olivier (SGPI)
- VELOSO Stéphanie (DGESCO)
- VIPARD Laëtitia (CNAF)

Un grand remerciement aux représentants de ces structures pour leur investissement dans la réalisation de cet avis.

Liste des préconisations

- Publier un décret d'application de l'article 54 de la loi « égalité et citoyenneté » fixant les règles de mise en œuvre du chef de filât des Régions ainsi que la structuration et la formalisation des relations entre les différents niveaux de collectivités territoriales et les différents espaces de gouvernance. Ainsi, une circulation des réflexions, le développement de mutualisations d'actions au service de la jeunesse rurale et la mise en place d'un processus de dialogue structuré territorial pourront être construits sur l'ensemble du territoire national, notamment au bénéfice des territoires ruraux.
- Renforcer la place des jeunes dans les instances existantes en rénovant ces dernières (CESER, conseils de développement, conseils de jeunes dans les collectivités territoriales) à travers l'actualisation des textes réglementaires concernés pour permettre de donner corps aux articles 54, 55, 56 de la loi « égalité et citoyenneté ».
- Entamer une réflexion visant à une adaptation réglementaire pour permettre de donner des indemnités justes aux jeunes siégeant régulièrement dans des instances permanentes au sein des collectivités territoriales afin de faciliter la participation de tous les jeunes y compris ceux ayant de faibles revenus.
- Informer les jeunes sur les instances de gouvernance et sur la manière dont ils peuvent y accéder.
- Développer de nouveaux modes de dialogue et de délibération permettant une participation effective :
 - En travaillant à l'accessibilité des instances de concertation pour les jeunes ;
 - En les adaptant aux réalités des territoires ruraux (prise en compte de la mobilité, choix de l'échelle, modalités d'animation, soutien financier...);
 - En prévoyant et intégrant dans les espaces de gouvernance, un temps d'appropriation des différents enjeux et problématiques par les jeunes.
- Développer l'échange de bonnes pratiques sur l'intégration des jeunes dans les instances de participation et de décisions.
- Encourager la coopération d'acteurs en développant des « Pôles territoriaux de Coopération Jeunesse », à l'instar des « Pôles territoriaux de Coopération Economique ».
- Développer l'accompagnement des jeunes notamment par les pairs, pour leur intégration dans les espaces de gouvernance et leur prise de responsabilité, notamment associative.
- Systématiser la mise en place de « master class » (accompagnement, mise en situation, formation) dans les grandes fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, celles-ci permettant une formation et un accompagnement à la prise de responsabilité associée à la présence de mentor.

- Développer des espaces de premier niveau d'expression et d'implication à l'instar des « parlements et assemblées libres des jeunes » pour faciliter ensuite la participation des jeunes dans des cadres plus formels. Ces lieux informels d'échanges et de rencontres apparaissent plus adaptés que des lieux formels de gouvernance. Ces instances de participation doivent être à réinventer régulièrement avec les jeunes pour qu'elles soient des lieux de pouvoir de la jeunesse.
- S'appuyer sur l'expérience de l'enseignement agricole pour mettre en place dans le cadre scolaire et par priorité dans les territoires en déprise, au sein des collèges, lycées agricoles ou professionnels et CFA, des postes d'animateurs socioculturels qui favorisent au sein de l'établissement des actions allant de l'animation au développement local et soutenant les jeunes dans leur propre projet.
- Développer des expériences concrètes de participation pendant la formation scolaire (CVL, MDL, ALESA ou autres dispositifs d'expérimentation concrète de la citoyenneté) en soutenant davantage les projets portés par l'éducation formelle.
- Mobiliser les jeunes dans les instances en donnant des droits pour s'engager même en début de carrière professionnelle et développer une logique de valorisation de l'engagement, notamment à travers la validation des acquis sous forme de blocs de compétences valorisés au sein des cursus d'éducation formelle.
- Identifier des référents jeunesse de proximité sur les territoires pour « aller vers », mobiliser et impliquer tous les jeunes dans leur diversité afin d'avoir une participation la plus large et représentative possible.
- Soutenir la montée en compétence des structures gérées par les jeunes eux-mêmes, par des fonds fléchés au sein du FDVA et des postes FONJEP, avec une forme d'automatisme et d'agilité.
- Créer et soutenir financièrement des espaces de rencontres d'acteurs et de structures d'accompagnement des jeunes (pépinières) pour permettre une mise en réseau, la mutualisation des ressources et l'échanges de pratiques, comme le proposent également les associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant participé pendant 3 ans à l'expérimentation des Fabriques d'initiatives citoyennes.
- Développer au niveau national des outils de recherche universitaire sur les dynamiques des jeunes en milieu rural pour favoriser une meilleure connaissance et enrichir les diagnostics.
- Créer un centre de ressource national recensant les actions mises en œuvre dans les territoires ruraux et pouvant appuyer les porteurs de projets.

- En s'appuyant sur les nombreuses données et statistiques existantes, identifier un pilote et rendre obligatoire la réalisation régulière d'un diagnostic territorial portant sur les jeunes et y adosser des diagnostics internes sur la manière dont les acteurs mettent en œuvre les politiques de jeunesse et intègrent les jeunes dans leur définition et mise en œuvre.
- Systématiser les formations communes ouvertes à l'ensemble des acteurs des politiques de jeunesse : élus, professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'enseignement ...
- Encourager et rendre opérationnelle parcours citoyen :
 - En facilitant les coopérations entre les acteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle notamment entre les établissements scolaires et leur territoire d'implantation, autour de la participation et de l'implication des jeunes ;
 - En encourageant davantage d'interactions à travers des projets concrets dans lesquels les établissements constituent une opportunité pour le territoire et le territoire est une ressource pour l'établissement ;
 - En valorisant l'engagement bénévole et volontaire des jeunes dans les cursus ;
 - En articulant ces actions avec le Service national universel.
- Développer la mise en réseau des partenaires en ouvrant le territoire au voisinage (accords inter territoires) et en assurant cette mobilisation sur une longue période et formaliser des espaces de coordination territoriale partenariaux des décideurs : production de diagnostics, de réflexions, d'actions communes, d'espaces ressources... Cette mise en réseau devrait permettre de rendre plus visibles les pratiques des différents acteurs.
- Soutenir financièrement les espaces de rencontre d'acteurs et les structures d'accompagnement des jeunes pour permettre la mise en réseau, la mutualisation des ressources et l'échange de pratiques.
- Favoriser la coordination des acteurs locaux dans le champ des pratiques numériques des jeunes (formations des professionnels ou bénévoles, création d'outils ou de projets numériques, déploiement des promeneurs du Net, de la boussole des jeunes, des plateformes) afin de créer un nouveau lien entre les professionnels et les jeunes isolés en milieu rural.
- Structurer et coordonner les dispositifs financiers de soutien aux initiatives de jeunes, en étudiant l'échelle pertinente pour les mettre en œuvre. Etudier également les logiques de bonification « jeunesse » dans des dispositifs de droit commun existant.
- Mettre en place des financements pérennes de l'Etat centrés sur les espaces ruraux pour mobiliser les collectivités territoriales à intégrer la jeunesse dans leur politique et leurs budgets.
- Prévoir, conformément aux recommandations du rapport D Labaronne pour « un agenda rural » – remis à la ministre de la cohésion des territoires en juillet 2019 – que les futurs contrats de ruralité comportent un volet consacré à la jeunesse incluant des financements en investissement et en fonctionnement.

- Inscrire systématiquement un axe jeunesse au sein des SDAASP, des schémas de service aux familles et dans les programmes européens bénéficiant aux territoires ruraux (programme Leader, FSE+...).
- Développer des espaces de vie, de solidarité et de convivialité intergénérationnels afin que les jeunes puissent bénéficier de conseils et d'expériences de leurs pairs et des adultes et dans lesquels les jeunes peuvent s'investir puis revenir plus tard comme accompagnants.
- Inscrire dans les référentiels de formation des acteurs jeunesse, des compétences en lien avec le développement rural et la place et la contribution des jeunes à ce développement.
- Encourager les collectivités territoriales à inscrire dans leur plan d'action « égalité », les questions de discriminations des jeunes ruraux et également les questions liées au genre dans l'accès à l'accompagnement et au soutien de leurs initiatives.
- S'appuyer sur les dynamiques des territoires en transition pour porter les enjeux jeunesse dans les territoires : soutenir l'ingénierie de ces dynamiques, mettre en valeur ces initiatives et leur impact sur les jeunes et le développement territorial (création de Lab des initiatives de la transition avec et pour les jeunes, recherches universitaires, mise en réseau des initiatives, en lien avec le Réseau Rural Régional...).
- Identifier et soutenir les structures et les personnes ressources sur les territoires pouvant accompagner les jeunes dans leurs initiatives afin de permettre la présence d'une compétence jeunesse et d'éviter les zones blanches ; effectuer une cartographie des associations JEP.
- S'appuyer sur des financements pérennes :
 - o En mobilisant une partie des ressources financières des collectivités rurales sur le soutien aux structures d'accompagnement des initiatives des jeunes ;
 - o En créant un fonds national pour soutenir l'aménagement de lieux et/ou la réhabilitation de bâtiments en friche pour accueillir les initiatives des jeunes (campus ruraux) ;
 - o En créant une ligne de financement nationale dédiée aux acteurs de la Jeunesse et de l'Education Populaire en milieu rural financée dans une logique interministérielle et pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires afin de soutenir la vie associative sur l'ensemble du territoire et d'éviter les zones blanches.
- Créer les conditions permettant l'incubation d'initiatives de jeunes en :
 - o Mettant à disposition des lieux d'accompagnement de l'innovation pour les jeunes porteurs de projet dont les jeunes entrepreneurs, afin de rompre leur isolement et donner à voir leurs productions ;
 - o Mettant à la disposition des jeunes, un réseau de soutiens dans l'ingénierie de projets, la gestion administrative, la communication ;
 - o Soutenant la mise en réseau territorial de l'ensemble des jeunes porteurs de projets et en organisant des temps de communication permettant de donner de la visibilité aux projets de jeunes ;
 - o Soutenant des pôles territoriaux de coopération économique ruraux impliquant et associant les jeunes et leurs initiatives pour l'économie locale ;

- Développant dans les territoires ruraux des incubateurs au service des initiatives de jeunesse inscrites dans l'Economie Sociale et Solidaire ;
 - Favorisant les expériences particulièrement mobilisatrices pour les jeunes : espaces test agricoles, reprise exploitation en SCOP agricoles, projets d'habitats participatifs, tiers-lieux, résidences culturelles, ressourceries... ;
 - Permettant l'éclosion de projets festifs structurant pour le territoire et en favorisant la médiation avec les jeunes organisateurs.
- Encourager la constitution de fonds départementaux ou régionaux inter-acteurs pour soutenir financièrement les projets de jeune (guichet unique).
 - Créer une dotation Jeunes Ruraux et un statut de « jeune créateur en rural » permettant de soutenir financièrement les jeunes ayant un projet économique, social, d'habitat, culturel ayant un impact sur le développement local. Cette aide pourra être majorée pour faciliter la mobilité et la venue d'un autre territoire. Ce mécanisme pourrait être mis en œuvre prioritairement au sein des territoires les moins dynamiques (critère de la baisse démographique ou ZRR).
 - Aider à la structuration des associations de jeunes en développant l'emploi associatif et en créant des aides à l'emploi (postes FONJEP jeunes ruraux, aides spécifiques des collectivités territoriales) spécifiquement orientées vers les zones rurales en perte de population.
 - Créer des dispositifs de soutien financiers souples et adaptables à l'innovation sociale et économiques des territoires ruraux portées par les jeunes.
 - Entamer une réflexion sur la faiblesse des ressources financières des territoires ruraux en redéfinissant les principes actuels de péréquation adossés à un meilleur équilibre fiscal.



Inter-commission relative aux initiatives des jeunes dans les territoires ruraux

Eléments de cadrage

Contexte :

Dans le cadre de sa lettre de mission confiée au COJ, le ministre de l'éducation nationale a souhaité que la thématique de la ruralité puisse être examinée sous l'angle des initiatives citoyennes de jeunes visant à participer à la revitalisation des territoires ruraux. Plus précisément, il est demandé au COJ de mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de telles initiatives, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes.

Pour répondre à cette commande, les membres du COJ ont souhaité travailler sous la forme d'une inter-commission, permettant d'associer d'autres acteurs concernés.

Après échanges entre les membres du Bureau et adoption par l'assemblée plénière, il a été choisi de confier le pilotage de cette inter-commission à deux personnalités qualifiées sur le sujet : Simon COUTAND, Secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), membre suppléant du COJ au titre du Forum français de la Jeunesse et Charles FOURNIER, 3^e vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération au Conseil régional Centre-Val de Loire. A ce pilotage, est associé Bertrand COLY, membre du CESE, rédacteur d'un avis sur les jeunes ruraux.

Objectifs :

La lettre de mission cadre déjà précisément les contours de la réflexion cependant, plusieurs constats ont été effectués par les pilotes :

- il existe plusieurs ruralités en fonction de leur degré de connexion à l'urbain, de même il existe différentes jeunesse selon leur capacité à partir et revenir, ce qui implique d'avoir des regards différents en fonction de ces territoires ;
- la participation des jeunes aux initiatives et aux politiques de jeunesse, d'une manière générale est une problématique clé de leur réussite ;
- il convient d'étudier le rôle des jeunes dans le processus de revitalisation ;
- le chef de filât des politiques de jeunesse décentralisées confié au Conseil régional par l'article 54 de la Loi Egalité Citoyenneté devrait avoir un impact sur les territoires ruraux ;
- le couple département-région ne fonctionne généralement pas vraiment dans la mesure où les départements sortent peu de l'accompagnement social des jeunes.

Au regard de ces constats, les objectifs de l'inter-commission pourraient être les suivant :

- la problématique de la gouvernance doit être étudiée de manière prioritaire : qui pilote ? où est l'ingénierie ? quelle est la participation des jeunes ?
- l'identification des dispositifs de développement rural comportant une entrée jeunesse devrait être effectuée au regard notamment de l'existence ou non de capacité de financement ;
- l'identification de pratiques particulières dans les territoires ruraux permettant la participation des jeunes aux initiatives citoyennes ;
- dans la mesure où les territoires ruraux sont divers et où la lettre de mission aborde la question des initiatives citoyennes de jeunes participant à la revitalisation, les travaux du COJ pourraient se focaliser sur les territoires perdants de la population.

Axes de travail :

En réponse à ces objectifs, les discussions entre les membres de l'inter-commission ont permis d'identifier les grands axes de travail suivants :

- La nécessité d'avoir un diagnostic :
Avant d'entamer la réflexion, il conviendrait que les acteurs posent un diagnostic suffisamment exhaustif sur les problématiques des jeunes ruraux. Il conviendrait de définir la ou les ruralités, la ou les jeunes rurales, d'identifier les attentes des jeunes ruraux...
Ce diagnostic devrait également prendre en compte l'impact sur les territoires ruraux, des grandes politiques nationales structurantes actuellement à l'œuvre.
- La participation des jeunes :
D'une manière générale, il convient de réfléchir à la place des jeunes dans la vie démocratique ainsi que dans les perspectives de développement des territoires ruraux.
La gouvernance des politiques publiques se doit d'associer les jeunes à travers des instances identifiées et largement ouvertes à l'ensemble des parties prenantes.
- La gouvernance des politiques publiques :
En complément, il apparaît nécessaire de réfléchir aux articulations entre l'ensemble des acteurs des territoires ruraux concernés pour construire une gouvernance efficace et coordonnée.
- La mise en place de politiques publiques transversales :
En écho d'une gouvernance partagée, il apparaît que la problématique de la transversalité et/ou de la globalité des politiques de jeunesse est essentielle car tout en conservant de multiples acteurs complémentaires sur le territoire, elle devrait permettre de répondre à l'ensemble des enjeux d'autonomie et d'initiatives des jeunes ruraux.
- Le rôle du territoire dans l'éclosion et l'accompagnement des initiatives :
Selon l'écosystème territorial, le territoire peut être un soutien dans le développement d'initiatives ou, à l'inverse, les initiatives peuvent permettre de dynamiser un territoire.
Néanmoins et dans les deux cas, la problématique d'accès à des ressources (ingénierie, financière...) apparaît indispensable.
De même, cet axe renvoie à la question du modèle de développement des territoires ruraux et de la place des jeunes dans ce modèle.
Il interroge sur le soutien des institutions (définies dans une acception large) aux initiatives citoyennes. En effet, la temporalité, leur objet, les différents modes de soutien (appel à projets ou subventions) n'induisent pas les mêmes effets sur les initiatives et donc sur les territoires. Par ailleurs, le principe vertical de soutien des institutions aux initiatives citoyennes doit être également étudié.
- Le rôle des jeunes dans les initiatives :
Il conviendrait d'intégrer à la réflexion le rôle de lieux peu reconnus dans des actions plus larges que leur destination (centre social, club sportif, association de théâtre amateur...) mais ayant un rôle primordial dans l'incubation d'initiatives citoyennes.
Par ailleurs, les initiatives portées par les jeunes le sont rarement par ceux qui sont les plus fragiles socialement. Il conviendra d'étudier les ressorts de l'engagement de ces jeunes.
- La mobilité :
Sur ce sujet, la Commission insertion des jeunes du COJ a déjà réalisé un rapport comportant 37 préconisations qui a été validé par le Bureau du COJ en janvier 2019.
Par ailleurs, le Comité interministériel de la jeunesse devrait porter cette question lors de sa prochaine réunion à la fin du premier trimestre 2019. Des liens seront effectués entre les travaux de la Commission insertion des jeunes et ceux de l'inter-commission.
- La problématique des territoires ruraux d'outre-mer :
Les participants s'accordent à examiner les jeunes dans les territoires ruraux dans leur ensemble, qu'ils soient en métropole ou outre-mer.
Cependant, compte tenu de l'importance des enjeux autour des territoires d'outre-mer, les participants soulignent que les travaux de l'inter-commission ne pourront pas approfondir de manière satisfaisante et spécifique ce sujet au regard de la diversité des territoires concernés.

Méthode :

La méthode suivie par l'inter-commission est la suivante :

- partir d'un point de situation en ayant un état des réflexions des acteurs pertinents concernés par la problématique (chercheurs, associations, collectivités territoriales, etc...) ;
- s'appuyer sur un bilan des fabriques d'initiatives citoyennes, s'il existe ;
- s'appuyer sur l'INJEP ;
- s'appuyer sur des exemples internationaux : Québec, UE (via la représentation des régions à Bruxelles et le Youthwiki) ;
- trouver un moyen pour mobiliser la parole des jeunes et créer les conditions positives pour permettre une participation active des jeunes. A ce titre, différentes formes de participation pourraient être mises en place ;
- identifier et mobiliser quelques territoires volontaires pour participer aux travaux ;
- confronter les recommandations au territoire en proposant une démarche sur deux ou trois ans permettant un aller-retour régulier avec le COJ et le Gouvernement.

En accord avec ces réflexions, la méthode de travail sera séquencée en plusieurs étapes :

- Première étape : réalisation d'un questionnaire et auditions d'acteurs ;
- Deuxième étape : production d'un document synthétique présentant des recommandations concrètes en le confrontant à des jeunes et des acteurs d'un territoire pour sa finalisation ;
- Troisième étape : construction d'une expérimentation en s'appuyant sur un ou des territoires volontaires et les recommandations ;
- Quatrième étape : conduite d'une expérimentation sur deux ou trois ans avec une évaluation ;
- Cinquième étape : bilan de l'expérimentation ;
- Sixième étape : temps de consolidation avec les acteurs rencontrés au début de la démarche ;
- Septième étape : réalisation d'un kit à l'attention des élus et de la société civile organisée, des acteurs économiques, des acteurs de la formation...

Auditions :

Une première liste de structures à auditionner a été validée : CGET, INJEP, fédérations et associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations sociales et d'insertion, associations d'élus, CNAF, CCMSA, instances territoriales de concertation de jeunes, acteurs de terrains, jeunes impliqués.

La liste pourra être complétée au fil de l'eau.

Les auditions prendront diverses formes : auditions classiques, auditions croisées sous forme de table ronde, contributions écrites, mobilisation d'instances de jeunes...

Les auditions s'appuieront sur un questionnaire construit par les participants de l'inter-commission.

Livrables :

Les livrables seraient les suivants :

- Un document synthétique de cadrage et de recommandations claires, concrètes et différenciées selon les acteurs à qui elles s'adressent ;
- Un cahier des charges pour l'expérimentation (mise en action des recommandations) ;
- Un document d'évaluation et de bilan de l'expérimentation ;
- Un kit à l'attention des différents acteurs concernés (élus, société civile, entreprises...).

Trame de questionnements pour les auditions



Inter-commission Ruralité

Initiatives citoyennes des jeunes dans les territoires ruraux

Trame de questionnements pour les auditions

Rappel du contexte :

Dans le cadre de sa lettre de mission confiée au COJ¹, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a souhaité que la thématique de la ruralité puisse être examinée sous l'angle des initiatives citoyennes de jeunes visant à participer à la revitalisation des territoires ruraux. Plus précisément, il est demandé au COJ de mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de telles initiatives, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes.

Pour répondre à cette commande, les membres du COJ ont souhaité travailler sous la forme d'une inter-commission, permettant d'associer d'autres acteurs concernés.

Après échanges entre les membres du Bureau et adoption par l'assemblée plénière, il a été choisi de confier le pilotage de cette inter-commission à deux personnalités qualifiées sur le sujet : Simon COUTAND, Secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), membre suppléant du COJ au titre du Forum français de la Jeunesse et Charles FOURNIER, 3^e vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération au Conseil régional Centre-Val de Loire. À ce pilotage est associé Bertrand COLY, membre du CESE, rédacteur d'un avis sur les jeunes ruraux.

La méthode de travail sera séquencée en plusieurs étapes donnant lieu à différentes actions : auditions et rédaction d'un livrable proposant des préconisations ; expérimentation des préconisations ; évaluation ; production d'un second livrable.

Dans ce cadre, la première étape consiste en des auditions d'acteurs concernés par la thématique.

¹ Extrait de la lettre de mission du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au Président du COJ :

« En deuxième lieu, la question de la ruralité, et en particulier la façon dont les jeunes peuvent contribuer à la revitalisation des territoires ruraux. Ce sujet rejoint celui des initiatives citoyennes évoqué dans le cadre des réflexions actuelles autour d'une stratégie pour la vie associative. Il conviendrait que le COJ puisse mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de telle initiatives, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes. »

Trame de questionnements :

Cette trame de questionnements a vocation à guider votre réflexion dans la présentation de votre contribution. Il ne doit pas nécessairement être suivi in extenso, certains questionnements pouvant ne pas relever de votre champ d'expertise. Par ailleurs, vous avez toute liberté pour aborder des questionnements n'apparaissant pas dans la trame mais que vous jugez importants au regard de la thématique des initiatives de jeunes construites avec les jeunes dans les territoires ruraux.

Votre diagnostic :

- De par votre expérience, quel diagnostic global posez-vous sur les problématiques des jeunes dans les territoires ruraux ?
- Observez-vous une différenciation dans les problématiques entre les filles et les garçons ?
- Votre structure a-t-elle connaissance d'un diagnostic territorial ?
- Si oui, votre structure a-t-elle été impliquée dans ce diagnostic territorial concernant les problématiques des jeunes dans les territoires ruraux ? Quels enseignements en tirez-vous ?
- Votre structure a-t-elle été impliquée dans un diagnostic national concernant les problématiques des jeunes dans les territoires ruraux ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Sur la gouvernance des politiques publiques de jeunesse :

- Avez-vous connaissance d'une instance sur le (ou les) territoire d'implantation de votre structure qui permet de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les politiques de jeunesse sur les territoires ruraux ?
- Savez-vous si les jeunes sont sollicités sur votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure pour participer à des instances ou dispositifs de gouvernance de politiques publiques ? Si oui, quelle est leur place et leur rôle dans ces instances ?
- Quelle analyse portez-vous sur ce type d'instances ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?
- Avez-vous connaissance de contractualisation et/ou de schéma territoriaux dans votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure dans lesquels les problématiques de jeunesse sont prises en compte ?

Sur la question de la participation des jeunes :

- Avez-vous connaissance sur votre territoire ou au sein de votre structure d'actions de participation des jeunes à la vie locale ? Pouvez-vous résumer en quelques lignes ces actions ?
- Pouvez-vous qualifier les formes de participation conduites par les jeunes dont vous avez connaissance sur votre territoire ou dans vos structures (volontariat, bénévolat ponctuel ou régulier, soutien informel...) ?
- Quelle analyse portez-vous sur ce sujet ? Quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?

- Pouvez-vous qualifier les jeunes faisant acte de participation (milieu social, genre...) ?
- Un exemple concret : pouvez-vous présenter succinctement la dernière action conduite par votre structure à laquelle des jeunes ont participé tout en qualifiant les jeunes (milieu social, genre...) et leur rôle ?

Sur la mise en place de politiques publiques transversales :

- Votre structure a-t-elle participé à la mise en œuvre sur un territoire d'une politique de jeunesse globale, construite avec l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux d'autonomie et d'initiatives des jeunes ? Si oui, cette action a-t-elle été co-construite avec les jeunes ?
Pouvez-vous résumer en quelques lignes cette action ?
- Quelle analyse portez-vous sur la mise en place de politiques transversales de jeunesse ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?

Sur le rôle des jeunes dans les initiatives citoyennes :

- Avez-vous connaissance d'initiatives locales et/ou de structures, portées par des jeunes ? Si oui, pouvez-vous les décrire en quelques lignes ?
- Quels sont les types de jeunes portant ces initiatives (milieu social, genre...) ?
- S'agit-il d'initiatives formelles (organisées et portées par une association de jeunes par exemple) ou informelles ?
- Si votre structure participe à la construction d'initiatives citoyennes, comment a-t-elle incité, participé, soutenu financièrement la construction de ces projets avec des jeunes ? Si oui, pouvez-vous en décrire une ou deux ?
- De votre point de vue et votre expérience, quels sont les impacts (sociaux, économiques...) sur les territoires de ces initiatives ?
- Quels ont été les freins à la réussite de ces initiatives ?
- De votre point de vue et de votre expérience, quels sont les leviers de réussite des initiatives ? Quels sont les freins ?

Sur le rôle des acteurs du territoire dans l'éclosion et l'accompagnement des initiatives :

- Avez-vous connaissance sur votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure de dispositifs d'accompagnement et/ou de soutien des jeunes dans la création et à la mise en œuvre d'une initiative (ingénierie, aide financière, ...) ?
- Par quel type d'acteurs sont-ils portés (associations, entreprises via leur responsabilité sociale, acteurs publics...) ?
- D'une manière générale, de votre point de vue et de votre expérience, comment les jeunes peuvent participer à la revitalisation des territoires ruraux et à quelles conditions ?

Ariège

Mercredi 26 juin

- Foix :
 - L'Estive, Scène nationale culturelle de Foix et de l'Ariège, qui lance sa saison culturelle 2019-2020 auprès des professionnels de la jeunesse et présente sa politique en matière d'éducation culturelle pour tous les jeunes.
- Pamiers :
 - MJC :
 - Observation de deux jurys FDLA et échanges avec les membres du jury.
 - Visite et présentation des activités de la MJC, en particulier la radio animée par les jeunes.
 - Rencontre des acteurs de la jeunesse appameenne, lors de la visite des Fitdays, course parents enfants pour lutter contre la sédentarité.
 - Rencontre et échanges avec les jeunes de « Place aux jeunes.

Jeudi 27 juin

- Foix :
 - Présentation du Projet départemental pour des politiques concertées en Ariège signé le 16 janvier 2018 (CD, MSA, CAF, associations d'éducation populaire, IA-DASEN et DDCSPP) puis échanges avec les partenaires.
- Seix :
 - Déjeuner avec la Maire et les représentants de l'association Lec Grand Sud.
 - Visite de l'accueil de jeunes avec l'association Lec Grand Sud.
- Oust :
 - Présentation du Fab Lab d'Oust.
 - Echanges par vidéoconférence avec l'association Solafrika (mobilité internationale et solidarité internationale).

Vendredi 28 juin

- Foix :
 - Installation du comité de pilotage du Point d'Accueil Ecoute Jeunes de l'Ariège, projet "d'aller-vers" les jeunes en errance des territoires ruraux et des QPV de l'Ariège qui aura la particularité de se matérialiser par un bus de prévention spécialisée/santé itinérant, sous la présidence de la Préfète de l'Ariège.
 - Entretien avec Chantal Mauchet, préfète de l'Ariège.
 - Participation à la réunion des membres des collectifs mobilités et engagement.
 - Visite de « Foix'R de rue », festival organisé par des jeunes dans le cadre de l'association PAJIPP de Foix.

**Restitution du diagnostic jeunesse:
Jeunes et ruralité du Lot**

Mardi 2 Juillet 2019-Soulomès

✓ **9h-9h15**

Accueil

✓ **9h15-9h30**

Ouverture de la journée

Monsieur Jérôme Filippini, préfet du Lot

Présentation du programme de la journée par la DDCSPP

✓ **9h30-10h30**

Table-ronde

Bertrand Coly- membre du Conseil Economique, Social et Environnementale (CESE)

Retour sur le rapport “La place des jeunes dans les territoires ruraux”

Gabrielle Légéret- secrétaire générale de l’association Chemins d’avenirs

Présentation de l’association- Retour d’expériences

✓ **10h30-10h45**

Pause

✓ **10h45-12h**

Table-ronde

Mélanie Gambino-maître de conférences en géographie à l’Université de Toulouse Jean Jaurès

Les notions de mobilités en milieu rural.

Véronique Bordes-professeure des universités en sciences de l’éducation à l’Université de Toulouse Jean Jaurès

Les politiques publiques de jeunesse.

✓ **12h15-13h30**

Déjeuner autour d’un buffet

✓ **13h30-14h**

Temps de présentation dynamique des participants

✓ **14h-16h**

Restitution participative de l’étude

✓ **16h-16h30**

Bilan-évaluation-perspectives

Clôture de la journée-DDCSPP



« PLACE DES JEUNES EN PAYS DE LANGRES ? »

VENDREDI 17 MAI 2019 À 17H30 LANGRES

Les acteurs éducatifs de la jeunesse en Pays de Langres vous invitent pour un temps de dialogue entre jeunes, élus et structures

Vendredi 17 mai 2019 de 17h30 à 21h30
salle de la Zouille à Langres (à côté de la gare)

La soirée se déroulera en 4 temps

- 1/ Présentation de la démarche par le collectif « Jeunesse en Pays de Langres »,
Éléments d'informations sur la jeunesse du territoire
- 2/ Intervention de Bertrand COLY, rapporteur de l'étude CESE*
sur la place des jeunes dans les territoires ruraux
- 3/ Dialogue entre jeunes, élus et structures
- 4/ Buffet salé/sucré offert

*Conseil Economique Social et Environnemental



LE COLLECTIF « JEUNESSE EN PAYS DE LANGRES »

- ACCES Fayl-Billot
- Association Départementale Prévention Jeunesse 52
- Centre d'Information et d'Orientation Chaumont-Langres
- Centre social / Maison de Quartier de Langres
- Comité départemental du Sport des Foyers Ruraux
- Communauté de Communes des Savoir Faire / Cias Avenir
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne
- Foyers Rural de Rolampont
- La Grande Récré
- La Montagne
- Mission Locale de l'Arrondissement de Langres

CONTACT ET INSCRIPTIONS : FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 52

03 25 32 52 80 / fdfr.52@mouvement-rural.org

Présentation des deux projets PIA 2 Jeunesse auditionnés

Le Programme d'Investissement d'Avenir en faveur de la jeunesse (PIA 2)

La loi de finances 2014 a créé dans le cadre des investissements d'avenir un programme en faveur de la jeunesse (13-30 ans), doté de 84 millions d'euros, dont l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) est l'opérateur. 54 millions euros sont affectés au développement de programmes intégrés locaux innovants pour la jeunesse qui doivent concourir à développer les partenariats innovants avec les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les jeunes eux-mêmes.

16 projets multithématiques ont été retenus portant sur des territoires d'échelles diverses, allant du quartier prioritaire en politique de la ville QPV au département rural. Parmi les axes thématiques annoncés par les porteurs de projets, viennent en tête l'amélioration du parcours éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire et l'amélioration de l'employabilité des jeunes du territoire, puis l'information sur les parcours, l'incitation à l'engagement et à la mobilité, enfin l'ouverture numérique et culturelle. Une bonne moitié des lauréats présente un projet construit d'emblée avec les jeunes qui sont présents dans la structure de pilotage ou dans les instances consultatives qui échangent régulièrement avec les instances opérationnelles.

Parmi les 16 projets lauréats de l'appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse » du deuxième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), 4 se déploient sur un territoire rural : en Ardèche (projet AJIR), dans les Deux-Sèvres (projet « Les jeunes s'en mêlent »), dans l'agglomération Val-de-Garonne (projet « Terrador »), dans l'agglomération de Saint-Brieuc (projet « Jacte »).

L'évaluation économique, sociale et environnementale de l'action est une composante importante du volet « projets innovants en faveur de la jeunesse »

Dans le Lot-et-Garonne

Intitulé du projet :	« TERRADOR, la jeunesse pour avenir »		
Porteur du projet :	Val de Garonne Agglomération		
Autres membres du consortium :	<i>Communauté de communes de Lauzun, Ville de Tonneins, Ville de Marmande (BIJ), Mission locale Moyenne Garonne, Cité de la formation-Marmande, Syllabe, APRES SAEP, La Maison de la Radio et de la Télévision, ADES, Parallèles Attitudes Diffusion Rockscool, Centre des Sureaux, Solincité, La Boîte.</i>		
Date de convention :	10/11/2016	Durée du projet :	09/05/2022
Objectifs du projet	Mettre en synergie toutes les compétences des partenaires associatifs et institutionnelles pour répondre de façon transversale aux problématiques rencontrées par les jeunes.		
Parmi les actions déployées	<ul style="list-style-type: none">▶ Création d'un lieu ressource, central, accueillant plusieurs structures essentielles des politiques jeunesse du territoire ;▶ Création et animation d'un conseil de jeunes territorial ;▶ Aménagement et animation d'un espace de co-working mutualisé, favorisant l'émergence d'actions partagées innovantes ;▶ « Terramobile », donnant l'accès à des offres ou à des initiatives au moyen de transports collectifs, afin d'éviter l'écueil d'une offre de services territoriale.		

Dans les Deux-Sèvres

Intitulé du projet :	« Les jeunes s'en mêlent »		
Porteur du projet :	Association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe)		
Autres membres du consortium :	<i>Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais, Communautés de communes de Parthenay-Gâtine, Communauté de communes du Val-de-Gâtine, Commune de l'Argentonnay, Fédération Familles Rurales des Deux-Sèvres, Familles rurales Association de Thénezay, MRJC des Deux-Sèvres, Association Maison de l'emploi du Bocage Bressuirais, Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine, Maison pour tous de Châtillon, Association « Pass-Haj » (résidence Habitat Jeunes), Association « un toit en Gâtine », Association « La Colporteuse », plusieurs centres sociaux culturels, Association TRASTARROOTS, Association Boc'Hall, AFIPAR.</i>		
Date de convention :	23/03/2016	Terme du projet :	22/09/2021
Objectifs du projet	Renforcer les coopérations et le décloisonnement en créant d'une part une structure dédiée garante de la bonne gouvernance de la mise en œuvre du projet et d'autre part en associant les acteurs de deux territoires distincts (l'agglomération du Bocage Bressuirais et le pays de Gâtine). Le projet vise à organiser les parcours de jeunes sur le territoire pour renforcer leur autonomie et rendre les jeunes acteurs sur le territoire. Il s'agit aussi de pallier l'offre en direction de la jeunesse limitée par rapport aux métropoles voisines (Nantes, Poitiers, La Rochelle).		

Parmi les actions
déployées

- ▶ Création et animation de l'Assemblée Libre des Jeunes en s'attachant à s'appuyer sur les initiatives locales existantes ;
- ▶ Mise en place et fonctionnement d'un observatoire de la jeunesse ;
- ▶ Harmonisation et déploiement des référents jeunesse pour conforter ou développer une offre structurée à l'échelle des deux territoires en direction de la jeunesse ;
- ▶ Création d'une « Maison du chantier et de la découverte » ;
- ▶ Conception de « La Yourte à projets », concept itinérant répondant aux attentes des jeunes ;
- ▶ Elaboration et animation d'une charte partagée d'accueil des jeunes en entreprise ;
- ▶ Animation d'un « Tiers-Lieu » co-responsable structurant et de proximité en Gâtine ;
- ▶ Mise en place régulière d'une résidence d'artiste de musiques actuelles et Installation d'un studio mobile d'enregistrement de CD.

Annexe 9

Contributions

- Contribution 1** Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)
- Contribution 2** Familles rurales
- Contribution 3** Fédération départementale des foyers ruraux – Pays de Langres
- Contribution 4** Lauréats PIA
- Contribution 5** Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs (MOOVJEE)
- Contribution 6** PIA Ardèche
- Contribution 7** Réseau national des missions locales
- Contribution 8** Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO)
- Contribution 9** Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) – Commission jeunesse du Pays de Dinan

Comité pour les relations nationales et internationales
des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)



Contribution du Cnajep



CONTRIBUTION AU DEBAT

« INITIATIVES DE JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX »

Inter-commission Ruralité COJ mai 2019

Afin de répondre à la lettre de mission du Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, les membres du COJ ont souhaité travailler sous la forme d'une inter-commission afin de mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'initiatives citoyennes de jeunes, et notamment sur les moyens de l'accompagnement des initiatives citoyennes co-construites par les jeunes.

Dans ce cadre, le Cnajep souhaite contribuer au débat en partageant des éléments de réflexion issus des dynamiques qu'il anime :

- 1) A partir de l'expérimentation des Fabriques d'initiatives citoyennes
- 2) A partir de la dynamique du dialogue structuré territorial
- 3) En lien avec le cycle actuel de Dialogue structuré européen (janvier 2019 à juin 2020) et qui porte, entre autres, sur « créer des opportunités pour la jeunesse rurale ».

Les Fabriques d'initiatives citoyennes

Eléments de contexte

. Les Fabriques d'Initiatives Citoyennes sont l'application d'une des mesures du CIEC¹ qui s'est tenu après les attentats de janvier 2015. Il s'agit de dynamiser des associations dans leurs actions d'émergence d'initiatives citoyennes.

¹ Comité Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté.



Contribution du Cnajep

. Elles ont été sélectionnées sur dossier parmi des associations locales d'éducation populaire fédérées et non-fédérées en deux « vagues » : 2015 et 2016.

. Les Fabriques bénéficient, pendant 3 ans : d'un poste **FONJEP**² et d'une subvention d'amorçage dégressive de 30 000, 20 000 et 10 000 euros.

. A partir de 2015, le Cnajep est chargé, par le Ministère de la jeunesse, de l'animation de cette expérimentation.

ACTIONS :

1. La Fabrique propose des actions visant à l'émergence d'initiatives des citoyens
2. La Fabrique met en place des actions afin d'identifier des initiatives existantes des citoyens
3. La Fabrique outille, accompagne les initiatives des citoyens
4. La Fabrique assume un rôle de coordination
5. La Fabrique met en place des actions visant à la conscientisation et l'augmentation du pouvoir d'agir des citoyens
6. La Fabrique favorise la rencontre intergénérationnelle des initiatives accompagnées
7. La Fabrique s'organise pour atteindre les publics les plus éloignés

Pour retrouver l'ensemble des informations concernant cette expérimentation qui a débuté en tant que telle en 2016 et qui prendra fin en 2019, deux rapports ont été réalisés :

<http://www.cnajep.asso.fr/wp-content/uploads/2018/09/RAPPORT-FIC-ann%C3%A9e-1.pdf>

<http://www.toutlemondefabrique.fr/publication-du-2e-rapport-dexperience-des-fabriques-dinitiatives-citoyennes/>

Cette expérimentation ne visait pas seulement les jeunes mais ce qui nous semble intéressant dans cette question d'initiatives citoyennes c'est le passage :

- De l'identification des besoins d'une population exprimés ou issus d'un diagnostic de territoire, auxquels répondent les projets initiés par les professionnels ou les bénévoles.
- A une approche qui redonne du pouvoir aux habitants en ce qu'elle leur fait confiance dans leur propre capacité à trouver les moyens de répondre à leurs besoins.

² Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.





Contribution du Cnajep

L'animateur, formé initialement à monter des projets et à les proposer à un public, devient facilitateur, aidant, référent, personne-ressource.

Dans ces Fabriques, il est permis de reprendre confiance dans sa capacité à modifier son environnement proche, les citoyens reprennent un pouvoir qu'ils avaient parfois oublié. Et ceci est particulièrement déterminant pour les jeunes.

Illustration

La Fabrique itinérante à Mirepoix : « L'objectif de la Fabrique Itinérante est de parcourir les villages environnant Mirepoix pour s'installer sur les places. On propose ensuite aux passants d'agir pour améliorer le cadre de vie de la commune. Ces temps sont propices au renforcement des liens sociaux et de la solidarité entre les habitants. Grâce à la Fabrique Itinérante, on peut montrer qu'il est possible d'agir à petite échelle, celle de son foyer, de son quartier, de sa commune pour amorcer de nouvelles dynamiques. A travers des ateliers, animés par des bénévoles et partenaires du territoire, les habitants pourront (re)découvrir les alternatives aux problématiques de la société d'aujourd'hui : consommer mieux, faire ensemble, agir pour demain ... Après ces journées de découvertes, de rencontres, d'animations, les habitants qui le souhaitent pourront revenir pour une journée de construction de projets où nous les accompagnerons à poser les bases des actions pour leur commune.

Sur le long terme, l'équipe de La Fabrique sera un point d'appui et de conseils pour les habitants. »

Le Dialogue structuré territorial

Éléments de contexte

Le dialogue structuré est un concept européen adopté en 2009 qui a trouvé une mise en œuvre nationale dans la loi Egalité Citoyenneté et son article 54 (suite au plaidoyer du Cnajep) de janvier 2017.

Pour retrouver l'ensemble des informations concernant le DST : <http://www.cnajep.asso.fr/wp-content/uploads/2018/08/Kit-DS-Territorial.pdf>

Depuis deux ans le Cnajep, en partenariat avec la DJEPVA, et grâce à l'action des Crajep, œuvre pour que des processus de dialogue structuré territoriaux se forment dans chaque région.

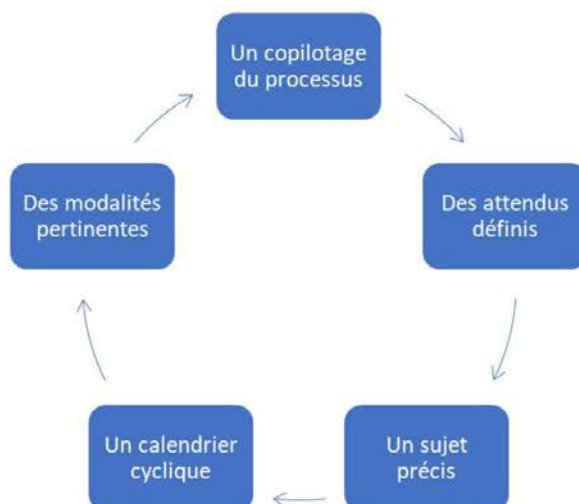


Contribution du Cnajep

Si l'article 54 associe plutôt le niveau régional à ce processus pour élaborer les politiques de jeunesse régionales, cette méthode peut tout à fait est déployée à des niveaux plus locaux (comme souhaite le faire le Crajep Centre Val de Loire).

« Qu'il soit mis en œuvre au niveau européen ou au niveau infra-régional, le Dialogue Structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation. »

Le Dialogue Structuré est basé sur la notion de processus de participation. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux. Ces processus sont basés sur les éléments suivants :



Le dialogue structuré est une méthode qui associe les jeunes à l'élaboration des politiques publiques (de jeunesse mais pas que) considérant que la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques les rendra plus efficaces.



Contribution du Cnajep

Aujourd'hui, des dynamiques de DST sont à l'œuvre en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine, dans les Hauts-de-France ou en cours d'élaboration en Normandie, en Centre val de Loire, en Bourgogne-Franche-Comté. Mettre en place un processus de dialogue structuré c'est :

- Faire de la politique autrement !
- Clarifier les processus de décision au niveau territorial
- Structurer les relations des pouvoirs publics avec la société civile
- S'ouvrir à des propositions innovantes
- S'assurer une meilleure efficacité des politiques publiques
- Appliquer la loi !
- Investir sur les futures générations
- Renouer les liens entre jeunes et pouvoirs publics

Le DS apporte deux notions importantes : celle de processus et de cycle qui ont pour objectif de créer un dialogue pérenne et utile.

Ces éléments distinctifs sont à la fois des forces et des faiblesses puisque les freins identifiés à ce jour sont la difficulté par exemple pour les responsables politiques à faire de la politique autrement et à s'engager dans un cycle de travail transparent avec les jeunes.

Le Dialogue structuré européen

En tant que Conseil national de la Jeunesse, le Cnajep anime aux côtés du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le processus européen de dialogue structuré depuis 2011.

Le cycle qui s'ouvre et ce jusqu'en juin 2020 est la 7^{ème} campagne [PROVOX](#) et qui porte sur « Jeunesse, Opportunités et Territoires ».

Elle nous permettra d'explorer pendant 18 mois trois des objectifs jeunesse (YOUTH GOALS) :

Objectif #7 « Emploi de qualité pour tous »

Objectif #8 « Travail de jeunesse de qualité pour tous »

Objectif #6 « Créer des opportunités pour les jeunes rurales »

Une grande enquête nationale auprès des jeunes sera lancée en mai 2019, elle permettra de recueillir la parole et les propositions des jeunes. Etant donné l'objectif #6 : Créer des opportunités pour les



Contribution du Cnajep

jeunesses rurales, ce cycle pourra sous peu apporter des éléments de réflexion et des préconisations que nous partagerons avec plaisir aux membres du COJ.

LE CNAJEP VOUS INVITE AU

LANCEMENT DE LA 70^e CAMPAGNE PROVOX

" Jeunesse, Opportunités et Territoires"
18 mois - 3 objectifs jeunesse- 1 résolution

RENDEZ-VOUS LE 18 MAI 2019
9H00 - 18H00
A PARIS

Venez découvrir la Grand Enquête et construire des recommandations pour le conseil des Ministres Européens du 22 mai 2019.

Attention les places sont limitées - les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 mai

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE | Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
12 rue Tolain - 75020 Paris - Tél : 01 40 21 14 21 - Fax : 01 40 21 07 06 - cnajep@cnajep.asso.fr – www.cnajep.asso.fr

6

Rappel général Familles Rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial. Composé de 2 200 associations locales, il regroupe 160 000 familles adhérentes. 40 000 bénévoles et 17 000 salariés animent les 2200 associations locales et 84 fédérations départementales et régionales du réseau. Le Mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Depuis plus de 70 ans, le Mouvement remplit différentes missions :

- Répondre aux besoins des familles par l'organisation et la gestion de services (de la petite enfance aux aînés) ;
- Représenter et défendre leurs intérêts (au niveau local et national) ;
- Informer et prévenir.

Dans près de 10 000 communes, des familles réfléchissent et créent ensemble services, animations et activités de proximité.

Toutes ces actions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

Plus spécifiquement sur la jeunesse

Familles Rurales propose une carte d'adhésion jeunes, nous recensons en 2018 5780 jeunes, 130 volontaires, et plusieurs actions en direction de près de 300 jeunes ultra marins.

En 2012/2013, Familles Rurales a lancé avec le support méthodologique de l'INJEP une consultation autour sur la jeunesse en milieu rural. Cette étude a été présentée à l'occasion des rencontres nationales de Talmont Saint Hilaire, réunissant près de 2500 jeunes du mouvement et a donné lieu à l'évolution des statuts de Familles Rurales pour faire une plus grande place aux jeunes dans la gouvernance de notre organisation. Un écrit un projet jeunesse et modifié ces statuts pour faire une place aux jeunes.

Dans l'étude réalisée en 2012, les jeunes s'expriment sur « être jeunes aujourd'hui dans une commune rurale », Plusieurs questions y sont abordées : qui sont-ils, que font-ils ? Quelles sont leurs préoccupations ? Quels sont leurs engagements et quels sont leurs projets ?

Il en ressort que les jeunes sont heureux de vivre en milieu rural, mais que leurs premières préoccupations sont liées aux transports et à leur autonomie financière avant de parler d'engagement local. Pour autant les jeunes s'engagent pour diverses raisons :

- Se sentir utile ;
- Aider les autres ;
- Rencontrer d'autres personnes ;
- Avoir de nouvelles compétences ;
- Avoir plus d'autonomie ...

Sur certains territoires, les fédérations départementales ont participé aux diagnostics du SDSF (schémas départementaux de services aux familles) qui contiennent un angle jeunesse (par exemple en Seine et Marne) et selon les demandes aux CTG (contrat globaux de territoire).

Sur la gouvernance des politiques publiques de jeunesse :

- Avez-vous connaissance d'une instance sur le (ou les) territoire d'implantation de votre structure qui permet de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les politiques de jeunesse sur les territoires ruraux ?
- Savez-vous si les jeunes sont sollicités sur votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure pour participer à des instances ou dispositifs de gouvernance de politiques publiques ? Si oui, quelle est leur place et leur rôle dans ces instances ?
- Quelle analyse portez-vous sur ce type d'instances ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?
- Avez-vous connaissance de contractualisation et/ou de schéma territoriaux dans votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure dans lesquels les problématiques de jeunesse sont prises en compte ?

Selon les territoires, les jeunes peuvent être sollicités pour participer à des comités jeunes, conseils jeunes organisés et animés par les collectivités et/ou les conseils départementaux/ régionaux.

Ces instances sont des expériences positives si elles sont animées régulièrement et si les jeunes ont un vrai pouvoir de décision et d'actions. Cela donne envie aux jeunes de s'investir d'avantage et de continuer à être présent dans l'association et à prendre des responsabilités car elle leur a déjà fait confiance.

Information Master class :

Pour les jeunes, il est souvent difficile de prendre une place dans un conseil d'administration car ils n'en n'ont pas les codes, ne se sentent pas légitimes... Familles Rurales avec l'APF France Handicap, la Croix Rouge, la Ligue de l'enseignement s'est engagé depuis 3 ans dans la « Master Class/ 4ème filière gouvernance et engagement » de l'Institut de l'Engagement. Elle permet aux jeunes qui sont déjà engagés dans les associations d'avoir les clés de compréhension et un accompagnement à la prise de responsabilité. Les jeunes participent à des universités de l'engagement, des rencontres inter associatives et ont un mentor (un administrateur du Conseil d'Administration national Familles Rurales).

Sur la question de la participation des jeunes :

- Avez-vous connaissance sur votre territoire ou au sein de votre structure d'actions de participation des jeunes à la vie locale ? Pouvez-vous résumer en quelques lignes ces actions ?
- Pouvez-vous qualifier les formes de participation conduites par les jeunes dont vous avez connaissance sur votre territoire ou dans vos structures (volontariat, bénévolat ponctuel ou régulier, soutien informel...) ?
- Quelle analyse portez-vous sur ce sujet ? Quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?
- Pouvez-vous qualifier les jeunes faisant acte de participation (milieu social, genre...) ?
- Un exemple concret : pouvez-vous présenter succinctement la dernière action conduite par votre structure à laquelle des jeunes ont participé tout en qualifiant les jeunes (milieu social, genre...) et leur rôle ?

Familles Rurales a depuis 2013, fait le choix de la construction d'une branche jeunesse pour une prise en compte à part entière de la parole et des initiatives de jeunes dans son mouvement. Ainsi, les statuts de Familles Rurales ont évolué pour mettre en place à chaque échelon de notre mouvement un groupe jeune homologue du Conseil d'Administration.

A ce jour, il existe :

- Un comité National Jeunes composé de 14 jeunes : Pyrénées Atlantiques, Finistère, Morbihan, Ille et Vilaine, Vendée, Indre, Manche et Aveyron ;
- 7 comités départementaux : Meurthe et Moselle, Meuse, Indre, Calvados, Vendée, Ardennes, Finistère ;
- Des dynamiques Jeunes sur plusieurs départements tels que : Loire, Pas de Calais, Seine et Marne, Guadeloupe, Haute Saône, Ain, Manche, Haute Savoie, Maine et Loire.

Au sein des associations, il existe différentes possibilités pour permettre aux jeunes d'agir sur leur territoire (relais jeunes, foyer, club...) Ces lieux sont co-gérés par des jeunes et des administrateurs d'associations Familles Rurales. Les jeunes proposent et animent leur structure, leur territoire. Les projets peuvent prendre des formes diverses : organisation de soirée thématiques, animation de web radio, projet de solidarité ...

Les jeunes qui s'impliquent sur leur territoire sont volontaires et s'investissent bénévolement. Ils savent faire preuve d'initiatives et montent des projets. Ils sont très souvent accompagnés par des animateurs locaux ou départementaux.

Les objectifs de Familles Rurales pour la Jeunesse

- Changer le regard que porte la société sur la jeunesse et les jeunes ruraux ;
- Adapter nos pratiques et nos organisations pour faire une vraie place aux jeunes ;
- Susciter chez les jeunes l'envie de participer, d'agir et de prendre des responsabilités ;
- Porter la parole des jeunes.

Le Comité National Jeunes

Le Comité National Jeunesse a pour vocation d'animer la « branche jeunesse » de Familles Rurales. Il est composé de représentants de groupes jeunes locaux et départementaux.

Il a pour mission :

- Proposer au conseil d'administration des projets, dispositions, propositions, visant à développer l'action jeunesse du Mouvement, à susciter l'engagement des jeunes en son sein, et à représenter les intérêts de la jeunesse ;
- Gérer les moyens mis à sa disposition par le conseil d'administration ;
- Répondre aux sollicitations du conseil d'administration et de s'auto saisir de toute question relative à la jeunesse. Lors de cette rencontre, le fonctionnement du Comité a été précisé.

Sur la mise en place de politiques publiques transversales : (pas de réponses à apporter)

- Votre structure a-t-elle participé à la mise en oeuvre sur un territoire d'une politique de jeunesse globale, construite avec l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux d'autonomie et d'initiatives des jeunes ?
Si oui, cette action a-t-elle été co-construite avec les jeunes ?

Pouvez-vous résumer en quelques lignes cette action ?

- Quelle analyse portez-vous sur la mise en place de politiques transversales de jeunesse ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?

Sur le rôle des jeunes dans les initiatives citoyennes :

- Avez-vous connaissance d'initiatives locales et/ou de structures, portées par des jeunes ?
Si oui, pouvez-vous les décrire en quelques lignes ?
- Quels sont les types de jeunes portant ces initiatives (milieu social, genre...) ?
- S'agit-il d'initiatives formelles (organisées et portées par une association de jeunes par exemple) ou informelles ?
- Si votre structure participe à la construction d'initiatives citoyennes, comment a-t-elle incité, participé, soutenu financièrement la construction de ces projets avec des jeunes ? Si oui, pouvez-vous en décrire une ou deux ?
- De votre point de vue et votre expérience, quels sont les impacts (sociaux, économiques...) sur les territoires de ces initiatives ?
- Quels ont été les freins à la réussite de ces initiatives ?
- De votre point de vue et de votre expérience, quels sont les leviers de réussite des initiatives ?
Quels sont les freins ?

Pendant 12 ans, Familles Rurales portait un appel à projet jeunes avec le soutien du Crédit Mutuel / « les Trophées JPASS ». En 2018, nous avons fait le choix de recentrer les Trophées JPASS sur notre réseau pour soutenir la structuration de la branche jeunesse en mettant en place les Bourses Jeunes Actions.

Les projets qui étaient soutenus par les Trophées JPASS ne correspondaient plus à aux types de projets que nous souhaitions soutenir (première initiatives de jeunes, animation locale...).

Les Bourses Jeunes Actions ont pour objectif d'aider à structurer la Branche jeunesse du Mouvement et de proposer une incitation et une aide à la structuration. En 2018, nous avons reçu 8 demandes de bourses et soutenu 5 initiatives. L'ensemble du dispositif est porté par les jeunes de notre Comité National Jeunes.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas assez de recul sur les Bourses Jeunes Actions pour en mesurer l'impact. Mais les bourses ont été un réel levier pour mettre autour de la table les jeunes et les animateurs/référents jeunesse du territoire afin qu'ils se questionnent sur le mode de fonctionnement, les choses qu'ils souhaitent faire ensemble sur leur territoire ...

Il faut noter qu'un kit méthodologique a été créé par les membres du Comité Jeunes eux-mêmes pour accompagner la mise en place de projet.

Un des freins identifié est que sans référent ou animateur pour accompagner, animer la démarche, la réflexion du groupe, l'aboutissement du projet est plus difficile pour les jeunes.

Les projets des jeunes permettent de dynamiser une commune, de créer des partenariats et de lien avec d'autres.

Sur le rôle des acteurs du territoire dans l'éclosion et l'accompagnement des initiatives :

- Avez-vous connaissance sur votre (ou vos) territoire d'implantation de votre structure de dispositifs d'accompagnement et/ou de soutien des jeunes dans la création et à la mise en oeuvre d'une initiative (ingénierie, aide financière, ...) ?
- Par quel type d'acteurs sont-ils portés (associations, entreprises via leur responsabilité sociale, acteurs publics...) ?
- D'une manière générale, de votre point de vue et de votre expérience, comment les jeunes peuvent participer à la revitalisation des territoires ruraux et à quelles conditions ?

Au sein de Familles Rurales, les fédérations utilisent différents dispositifs d'accompagnement/ soutien à l'initiative de jeunes :

- Junior Association ;
- Envie d'Agir ;
- Bourse Jeunes Actions ;
- Appel à projet jeunes/Caf et MSA ;
- Maire (pour les aides financières) ;
- Entreprises privées (pour les aides financières).



« PLACE DES JEUNES EN PAYS DE LANGRES ? » 17 MAI 2019

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES 55 PERSONNES



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 52
03 25 32 52 80 / fdfr.52@mouvement-rural.org

**Vous vivez dans un village, un bourg, une ville du Pays de Langres.
Selon vous, quels sont les points positifs ? les points négatifs ?**

EMPLOI / FORMATION

Le territoire est plutôt bien loti en ce qui concerne les collèges et lycées, soulignant l'avantage d'apprendre dans des classes avec des effectifs modérés ; les enseignants ont plus de temps à consacrer à chaque élève.

Le manque d'offre d'études supérieures sur place entraîne deux conséquences :

- Les jeunes arrêtent les études après le lycée et recherchent rapidement un emploi ; sans qualification, cela s'avère difficile
- Les jeunes partent rejoindre les grandes villes dans d'autres départements (cela nécessite d'avoir les moyens financiers pour se loger)

La présence de plusieurs usines sur le territoire permet de trouver facilement un job d'été mais pour trouver un travail à long terme, cela devient beaucoup plus difficile.

Les entreprises accueillent trop peu de stagiaires, ce qui entraîne des difficultés pour valider les cursus.

La difficulté de trouver un premier emploi même avec la qualification demandée mais sans expérience.

Des choix très limités au niveau de l'emploi.

MOBIUTE

Les situations sont bien différentes entre Langres et les autres communes.

Vivre en Pays de Langres implique de devoir prendre la voiture

Côté positif d'avoir un bus urbain à Langres toutes les heures alors que d'autres estiment que c'est insuffisant.

Pas d'autonomie pour rejoindre les grandes villes (manque de transports en commun)

Manque de moyens financiers pour obtenir le permis de conduire et avoir une voiture.

Sentiment d'isolement voir de solitude lorsqu'on est seul(e) dans son village.

ASSOCIATIONS ET VIE CULTURELLE

Vie culturelle et associative très riche et dynamique sur le territoire,

Les 14/25 ans s'estiment « oubliés » dans les animations proposées (spectacles, concerts, activités, ...)

Inégalité de l'offre culturelle en fonction des périodes de l'année

SPORT

Beaucoup de propositions sportives

Manque d'infrastructures de type city stade, aires de jeux dans les villages ; lorsqu'elles existent, elles sont trop souvent en mauvais état.

SERVICES

Différence notable entre le niveau de l'offre à Langres / Chalindrey et dans les villages notamment au niveau des médecins et des commerces de proximité

Les horaires d'ouverture des services publics ne sont pas adaptés.

ENVIRONNEMENT

Qualité de vie agréable, en particulier pour y fonder une famille.

Jolis paysages ; peu de pollution malgré une biodiversité qui se dégrade.

LES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LES JEUNES

Pour pouvoir construire votre vie en Pays de Langres et y développer une activité, un métier ou autre projet... Quelles sont vos attentes ? Quels sont vos besoins ?

EMPLOI / FORMATION

Des entreprises plus volontaires pour accueillir les jeunes lors des stages de découverte, pour s'engager dans des contrats d'apprentissage et lors du 1er emploi

Attente d'accompagnement spécifique à la création d'entreprise : aides financières pour les jeunes créateurs, recherche de locaux adaptés, espaces de « co-working »,

Recherche de solutions pour diminuer les coûts pour les jeunes porteurs de projets économiques

MOBILITE

Forte attente au niveau du covoiturage notamment en créant des aires de covoiturage.

Demande pour la mise en place de transports en commun adaptés au départ des villages pour rejoindre Langres.

Soutien financier pour certains en vue d'acquieser le permis de conduire ; attentes sur des pistes de financement et/ou de mutualisation de la première voiture.

LOISIRS

Avoir une meilleure connaissance des événements et propositions haut-marnaises spécifiques pour les 15/24 ans

Attente d'une politique tarifaire adaptée aux jeunes pour la culture et les loisirs

Attente d'espaces/locaux pour les activités sportives en rural

Attente d'activités « nocturnes » durant les week-end (bars, espace de rencontres et de divertissement)

LOGEMENT

Développer une politique sur la question du logement des jeunes (accessibilité financière, recensement des logements vacants et disponibilité des petits logements)

Augmenter le nombre d'hébergements d'urgence

RESSOURCES, ACCES A L' INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Besoin d'identifier les bonnes personnes ressources qui pourront les orienter selon leurs attentes : démarches administratives, offre culturelle et sportive, ...

Création d'un « outil ressources » ciblé sur tout ce qui concerne la jeunesse du territoire

Besoin de médiateurs, d'animateurs en capacité d'écouter les jeunes et d'apporter des réponses à leurs problématiques (d'emplois, de projets, de loisirs, de mobilité ...)

ESPACE DE DIALOGUE

Demande de temps de dialogue entre les jeunes et les élus pour échanger et travailler ensemble dans le prolongement du 17 mai 2019

DES JEUNES QUI S'IMPLIQUENT

Faites-vous partie d'une association, d'une organisation, d'un club ?

Si oui, lequel et quel rôle y avez-vous ?

Bien que les jeunes présents aient des profils très hétérogènes (urbains/ruraux ; lycéens/étudiants ; actifs/sans emploi), une large majorité des jeunes présents (90%) participent ou sont engagés dans une ou plusieurs associations.

Certains témoignent d'engagements forts (président d'association, missions de service civique, délégué des résidents d'une structure d'accueil d'urgence...).

Souhaiteriez-vous participer d'avantage à la vie locale ?

Si oui, de quelle façon ? Qu'est ce qui vous motiverait à le faire ?

Les jeunes présents, souvent engagés, expriment l'envie de participer d'avantage à la vie locale et associative pour faire vivre le milieu rural mais ils disent manquer de connaissances sur le sujet et ne savent pas toujours quelles structures (associations/clubs) recherchent des bénévoles.

Ce qui les motive dans le fait de s'engager, c'est de nouer des contacts humains, d'aller à la rencontre des autres, de se sentir utiles dans des actions concrètes.

D'autres ne souhaitent pas s'engager d'avantage par manque de temps.

Avez-vous des espaces pour vous exprimer et faire entendre vos propositions ?

Les jeunes ont recensé deux espaces d'expression : l'ADPJ et la Mission Locale

Ils estiment que s'engager dans une association apparait comme un 1er espace de dialogue et d'écoute

Les réseaux sociaux sont aussi des espaces d'expression

Les jeunes sont demandeurs de lieux pour se regrouper, créer des rencontres et des moments de partage dans leur commune, notamment en secteur rural.



LES PARTICIPANTS

LES JEUNES

Auriane/Crenay
Marine, Amélia/Sarrey
Justine/Torcenay
Frédéric/Courcelles en Montagne
Marie/Anrosey
Noémie/Flagey
Aurélien/Poinson les Fayl
Ivan , Melody, Fffie, Ruslan, Ayman, Iulie, Vincent, Romane, Gwendoline, Elena, Reda, Claire, Anas,
Chloé/Langres

LES ELUS / LES INVITÉS

Monique Billot, adjointe à la jeunesse-mairie de Chalindrey
Sonia Biquet, vice-présidente déléguée à l'enfance et à la jeunesse de la communauté de communes
Auberive Vingeanne Montsaugonnais
Sophie Delong, maire de Langres
François Demont, élu à la commission scolaire de la communauté de communes des Savoir Faire
Nicolas Fuertes, conseiller départemental
François Girod, vice président à la jeunesse de la CC Savoir Faire
Véronique Michel, conseillère départementale
Dominique Robin, élu CCAVM
Marie-Odile Rondot, adjointe en charge du domaine social à la politique de la ville, à la relation à l'usager
et à la sécurité de la ville de Langres ; présidente de la Mission Locale
Claire Colliat, attachée parlementaire de B. Abba, députée de Haute-Marne
Sophie Sidibé, directrice du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres
Bertrand Coly, co-rapporteur de l'étude « Place des jeunes en milieu rural » pour le Conseil Economique
Social et Environnemental
Laure Di Franco, animatrice jeunesse pour le réseau national des Foyers Ruraux
Pierre Montaudon, chef du bureau politique de la jeunesse / secrétaire général du COJ (Conseil d'Orien-
tation Jeunesse) à la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative)

LES ACTEURS EDUCATIFS

Association Cantonale, Culturelle, Educative et Sportive de Fayl-Billot
Association Départementale Prévention Jeunesse 52
Centre d'Information et d'Orientation Chaumont-Langres
Centre Social / Maison de Quartier de Langres
Comité Départemental du Sport des Foyers Ruraux
Communauté de Communes des Savoir Faire / CIAS Avenir
Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne
Foyer Rural de Sarrey
La Montagne
Mission Locale de l'Arrondissement de Langres
Parcours d'Hébergement et d'Insertion par le Logement Langrois

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS
de l'action « projets innovants en faveur de la jeunesse »
du deuxième Programme d'investissement d'avenir (PIA 2)
[mettant en œuvre des initiatives dans des territoires ruraux](#)

Porteur du projet :	Département de l'Ardèche
Intitulé du projet :	AJIR : Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité
Objectifs du projet	Créer un « territoire à ruralité positive » : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un nouveau contrat territorial pour permettre à la jeunesse de se projeter en termes de parcours de vie ; ▶ Sortir du simple « vivre et travailler au pays » pour intégrer mobilités, inter-territorialités et ouverture ; ▶ Positionner la jeunesse au cœur de la conception et la mise en œuvre des politiques (prise en compte des besoins et des usages).
Contacts :	Sophie RIBES LASSALLE, Cheffe de Service Jeunesse et Vie associative sribessalle@ardeche.fr 04.75.66.97.00 - 06.75.71.15.59 Charlotte DUVAL, Chargée de mission PIA cduval@ardeche.fr 04.75.66.97.01

Porteur du projet :	Val de Garonne Agglomération
Intitulé du projet :	TERRADOR, la jeunesse pour avenir
Objectifs du projet	Mettre en synergie toutes les compétences des partenaires associatifs et institutionnelles pour répondre de façon transversale aux problématiques rencontrées par les jeunes. Parmi les actions déployées dans ce cadre, certaines portent sur : <ul style="list-style-type: none"> ▶ la création et l'animation de conseils territoriaux de jeunes (à Marmande et à Tonneins) ▶ la mise en place de services pour faciliter la mobilité des jeunes ▶ la création d'un pôle ressource en développement social local pour soutenir la culture de l'engagement et la créativité des jeunes (Labo des initiatives).
Contacts :	Emilie LOUVEL, Directrice elouvel@vg-agglo.com 05 53 64 83 70 Ali LEHIANI, Chargé de Mission alehiani@vg-agglo.com 05 53 64 82 92 - 07.50.57.54.16

Porteur du projet :	Association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe)
Intitulé du projet :	Les jeunes s'en mêlent
Objectifs du projet	Renforcer les coopérations et le décloisonnement en créant d'une part une structure dédiée garante de la bonne gouvernance de la mise en œuvre du projet et d'autre part en associant les acteurs de deux territoires distincts (l'agglomération du Bocage Bressuirais et le pays de Gâtine). Ce projet a pour but de pallier l'offre en direction de la jeunesse limitée par rapport aux métropoles voisines (Nantes, Poitiers, La Rochelle). Le projet vise à : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser les parcours de jeunes sur le territoire pour renforcer leur autonomie ; ▶ Rendre les jeunes acteurs sur le territoire.
Contacts :	Nathalie MORIN, Chargée de projet nmorin@bogaie.fr 06 76 07 44 60

Porteur du projet :	Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
Intitulé du projet :	J'acte
Objectifs du projet	<p>Prendre en compte les parcours des jeunes, leurs envies, les ruptures auxquelles ils sont confrontés, en identifiant en continu leurs besoins pour adapter une réponse collective.</p> <p>Dans cet esprit, la Ville-centre a engagé en 2015 le "Forum de la Jeunesse" associant les jeunes, leurs parents et les acteurs associatifs. Le diagnostic ainsi mené a révélé la <u>nécessité d'agir à l'échelle intercommunale</u>, car les jeunes bougent et les réponses pour favoriser leur autonomie, leur épanouissement et leur implication exigent une mobilisation des compétences interterritoriales, associant acteurs publics et privés. C'est aussi une condition pour réduire les inégalités, notamment l'éloignement que peuvent connaître les jeunes des quartiers prioritaires et des zones rurales.</p> <p>Le projet vise à pérenniser cette gouvernance partagée, en associant les jeunes à la conception de politiques publiques cohérentes par rapport à leur parcours de vie, afin qu'aucun jeune ne reste sans solution.</p>
Contacts :	<p>Alice BORGNIAT, Chargée de mission Innovation Jeunesse aborgniat@saintbrieuc-agglo.fr 02.96.77.60.39</p>

Porteur du projet :	Syndicat Mixte Baie de Somme – Trois Vallées
Intitulé du projet :	Like l'Avenir
Objectifs du projet	<p>Le projet met en synergie les politiques locales menées en Picardie maritime et le Projet Educatif Régional Global pour les jeunes Picards, signé en 2014 entre l'Etat et la Région, qui sera ainsi décliné sur un bassin de vie. Il vise à favoriser l'égalité des chances et susciter des initiatives.</p> <p>Parmi les actions déployées dans ce cadre, l'une porte sur la place des jeunes dans la gouvernance.</p>
Contacts :	<p>Bénédicte CONSEIL, Chef de projet b.conseil@baiedesomme3vallees.fr 09 70 20 14 15</p>

Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs (MOOVJEE)



Engagement Civique Entrepreneurial

Le contrat « Engagement Civique Entrepreneurial » : pour les jeunes et le rassemblement.

- Pour les jeunes entrepreneurs de 18 à 25 ans accompagnés par un entrepreneur expérimenté
- Pour favoriser l'entrepreneuriat sur le territoire national
- Pour valoriser le « Vivre Ensemble inter générations »

Un label de soutien, de reconnaissance et de rassemblement au service d'une cause nationale, la jeunesse de notre pays :

- Un soutien financier pour le jeune entrepreneur dans le cadre du service civique
- Une valorisation de l'engagement de l'entrepreneur expérimenté pour le développement économique du pays

L'objectif est d'ouvrir le service civique aux jeunes entrepreneurs dans des conditions adaptées à leur activité afin de faire bénéficier la collectivité de leur expérience et de leur apporter par ailleurs un complément de ressources et d'augmenter leurs chances de succès.

Après avoir été à l'initiative du statut étudiant entrepreneur en proposant un cadre de référence pour ce statut au Premier Ministre fin 2012, le Moovjee propose le dispositif Engagement Civique Entrepreneurial.

L'Engagement Civique Entrepreneurial entend encourager et accompagner la volonté et la fierté des jeunes à s'engager, parce qu'en s'impliquant dans la promotion de l'entrepreneuriat auprès de leur classe d'âge, les jeunes contribuent à redonner l'espoir en l'avenir à toute une génération. Ils le font d'autant mieux qu'ils sont eux-mêmes entrepreneurs et apportent la preuve par l'exemple. Dans leurs projets entrepreneuriaux les jeunes montrent leur capacité à prendre en main leur propre avenir et à contribuer au développement économique et social de leur territoire.

Ainsi, grâce à l'ECE les jeunes bénéficieront d'une démarche à la fois autonome, responsabilisante et encadrée en vue de diffuser l'esprit d'entreprendre par le partage de leur expérience auprès de leur génération et de répondre à leur propre envie d'entreprendre dans un contexte qui leur assure une sécurité ainsi que des atouts pour réussir.

A quoi sert le dispositif

Pour l'Etat

L'ECE est une action forte et visible en faveur des jeunes, qui élargit le dispositif du service civique en y intégrant l'entrepreneuriat, très prisé par les jeunes, dans un dispositif original.

Pour la société

L'entrepreneuriat des jeunes est une source importante de création d'emplois et de valeur ajoutée pour l'économie, car les jeunes réinventent les modèles et construisent le futur.

Permettre à des jeunes de s'autoriser à penser qu'ils peuvent choisir l'entrepreneuriat en première vie professionnelle, et donner les moyens à ceux qui ont déjà mûri un projet de le réaliser dans de bonnes conditions est un enjeu sociétal. L'ECE encourage cette double démarche d'insertion en offrant la sensibilisation des uns et le soutien de l'initiative des autres.

Il favorise l'engagement citoyen des bénéficiaires pour qu'ils fassent participer d'autres jeunes à leur expérience et les encourager par l'exemple à oser l'entrepreneuriat. Ainsi, le modèle des uns entraîne les autres, contribuant à créer un cercle vertueux.

Pour les jeunes

Il s'inscrit dans les valeurs du service civique. Il permet aux jeunes de s'investir pour la société tout en vivant une nouvelle expérience.

Il leur apporte :

- L'opportunité de s'engager pour une cause à laquelle ils adhèrent et qui les valorise ;
- Un accompagnement individuel et collectif (mentorat et formation) dans le lancement et le développement de leur entreprise ;
- L'opportunité de s'insérer dans le monde professionnel dans une voie qui leur permettra de s'épanouir, grâce à un soutien financier de la personne au lancement de leur entreprise. En effet, beaucoup de jeunes renoncent à entreprendre faute de moyens financiers au démarrage qui leur permettraient de vivre en attendant que leur entreprise soit en mesure de les rémunérer. Par dépit, ils se dirigent vers le salariat, alors que les entreprises aujourd'hui ont du mal à absorber toute la main d'œuvre qui se présente sur le marché du travail (taux de chômage chez les jeunes : 25%).

Le projet d'Engagement Civique Entrepreneurial repose sur trois principes :

1/ L'ECE s'adresserait aux jeunes de 18 ans à 25 ans :

- ayant récemment créé une entreprise (moins de 6 mois) ;
- et volontaires pour accomplir en parallèle une mission d'intérêt général avec un contenu en lien avec leur activité entrepreneuriale (sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, accompagnement de jeunes porteurs de projet...) ;
- qui ne reçoivent aucune aide personnelle de l'état dans le cadre de leur insertion professionnelle (RSA, pôle emploi, bourse d'étude).

Les jeunes concernés bénéficieraient par ailleurs d'un accompagnement dans leur projet entrepreneurial (mentorat et formation).

2/ L'ECE serait porté par l'association Moovjee qui s'occuperait de l'identification et de la sélection des volontaires et réaliserait le double accompagnement :

- de la mission de service civique en tant que structure agréée porteuse (tutorat prévu par le Service Civique). Ces missions pourraient s'appuyer en partie sur des structures partenaires ;
- du projet entrepreneurial : formation collective et mentorat individuel par un entrepreneur expérimenté (activité traditionnelle du Moovjee).

L'objectif à terme serait de dupliquer cette expérience avec labellisation d'autres structures.

3/ Afin de rendre compatible l'accomplissement d'une mission de service civique et l'activité d'entrepreneur, des adaptations spécifiques au cadre commun du service civique seraient introduites, en particulier :

- une durée de la mission d'intérêt général réduite à une moyenne de 12h par semaine, sans modification du montant des indemnités ;
- une souplesse dans la répartition du temps consacré à la mission sur toute la durée du service civique.

Porteurs du projet PIA 2 jeunesse Ardèche (Conseil départemental de l'Ardèche)

Votre diagnostic

- De par votre expérience, quel diagnostic global posez-vous sur les problématiques des jeunes dans les territoires ruraux ?

L'élaboration de la candidature du projet AJIR – Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité s'est faite à travers un travail collaboratif et partenarial ; les acteurs locaux se sont accordés pour travailler sur la notion de parcours de jeunes. **La problématique générale retenue est la suivante : comment créer une innovation organisationnelle sur le territoire, pour rendre les jeunes ardéchois auteurs de leurs parcours dans la ruralité ?**

- Observez-vous une différenciation dans les problématiques entre les filles et les garçons ?

Dans le cadre du Schéma Education – Jeunesse 2014-2018 Départemental, une précarité accentuée a été observée chez les jeunes femmes en matière d'emploi : leur taux d'activité est de 5 points plus faible entre 15 et 30 ans. A titre d'exemple, le taux d'emploi des femmes de 20 à 24 ans en CDI est seulement de 44%, contre 75% pour les hommes, et d'emploi à temps complet de 64%, contre 89% chez les hommes.

- Votre structure a-t-elle connaissance d'un diagnostic territorial ?

La candidature du projet AJIR – Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité déposée en 2015 s'est largement appuyée sur le schéma Education – Jeunesse 2014-2018 du Département de l'Ardèche. Ce schéma repose sur un diagnostic territorial. L'écriture du projet AJIR a également réuni plus de 70 acteurs locaux, qui ont partagé leurs diagnostics pour identifier les thématiques à retenir et aboutir à une vision réaliste, partagée et co-construite ; le diagnostic issu de ce travail partenarial est présenté en introduction de la candidature. Par ailleurs durant l'année 2016, un diagnostic des politiques jeunesse a été mené à l'échelle des EPCI sur le territoire.

- Si oui, votre structure a-t-elle été impliquée dans ce diagnostic territorial concernant les problématiques des jeunes dans les territoires ruraux ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Quelques enseignements tirés du diagnostic territorial réalisé par le Département de l'Ardèche (le document « Schéma Education – Jeunesse 2014-2018 peut être fourni à la demande) :

L'Ardèche est un département âgé et sa population vieillit : en 2014, 29,4% de la population départementale a moins de 25 ans ; les 16-25 ans représentent 9,5% de la population. Parmi ces quelques 30 000 ardéchois, 10 500 quittent le territoire entre 18 et 24 ans : ils partent poursuivre leurs études hors du département ou occuper un premier emploi. On constate, chez les jeunes qui restent, un niveau de diplôme et d'autonomie inférieur à celui des jeunes qui partent : ils sont moins diplômés, car l'Ardèche ne disposant que de peu de formation universitaire sur son territoire, poursuivre des études exige de quitter le département ; ils sont moins autonomes, car leur entrée dans la vie active est plus difficile.

La situation de l'emploi en Ardèche est difficile : les taux de chômage des jeunes ardéchois 3 ans après la sortie d'étude sont de 40% en l'absence de diplôme, 24% avec un BEP ou un CAP, 15% avec un bac et 9% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, l'emploi saisonnier, dans les secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme, est une opportunité bien présente en Ardèche, bien que non pérenne. L'emploi associatif est plus important en Ardèche, vraisemblablement grâce à la vitalité de l'économie sociale et solidaire.

Sur la gouvernance des politiques publiques de jeunesse

- Avez-vous connaissance d'une instance sur le territoire d'implantation de votre structure qui permet de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les politiques jeunesse sur les territoires ruraux ?

Le projet AJIR – Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité s'est développé, dès l'origine, à travers une démarche partenariale : plus de 70 acteurs locaux ont participé à des ateliers qui ont permis de rédiger la candidature ; plus de 40 acteurs locaux (institutionnels et associatifs) sont actuellement membres du groupement de partenaires.

La gouvernance du projet AJIR a d'abord été pensée de façon classique : un comité de pilotage réunissait les représentants politiques des 12 structures ayant co-porté la candidature et apportant les cofinancements (le Département de l'Ardèche, la CAF de l'Ardèche, le CIAS Privas centre-Ardèche, la DDCSPP, la DIRECCTE, le PNR des Monts d'Ardèche, le SYMPAM, le Cermosem, le CRIJ Auvergne Rhône-Alpes, le Réseau ITESS, le SYMCA et la Ville d'Annonay) ; un comité technique réunissait les techniciens de ces 12 même structures et ceux de 5 structures impliquées dans le pilotage de fiches-actions (le SMI, l'association AMESUD, l'association Le Mat, la MJC d'Annonay, le collectif Pétale 07).

Au démarrage de la phase 2 du projet AJIR (2018-2021), plusieurs constats ont été faits : la non-représentation de l'ensemble des membres du groupement de partenaires au sein des instances de pilotage du projet ; la non-mixité au sein de ces instances (les élus d'un côté, les techniciens de l'autre et les jeunes nulle part). Un travail conséquent a donc été mené sur la gouvernance du projet, permettant d'aboutir à un nouveau schéma de gouvernance composé de trois comités par ambition (réunissant l'ensemble des membres du groupement de partenaires ; ouverts aux élus, aux jeunes et aux techniciens ; disposant d'un niveau de décision opérationnel) et d'un comité de suivi (réunissant des représentants des comités par ambition ; ouverts aux élus, aux jeunes et aux techniciens ; disposant d'un niveau de décision transversal).

- Savez-vous si les jeunes sont sollicités sur le territoire d'implantation de votre structure pour participer à des instances ou dispositifs de gouvernance de politiques publiques ? Si oui, quelle est leur place et leur rôle dans ces instances ?

Dès le démarrage de la phase 2 du projet AJIR, la question de la participation des jeunes aux instances de gouvernance a été travaillée par l'ensemble des partenaires au cours de plusieurs temps de travail ; la volonté commune à tous est que les jeunes soient pleinement intégrés dans les instances, avec un pouvoir de décision semblable à celui des élus et des techniciens présents. L'équipe de coordination du projet AJIR, qui anime notamment les comités par ambition, expérimente de nouvelles formes de réunions et de contenus dans le but de les rendre attractifs pour les jeunes ardéchois et de faciliter leur intégration. Pour le moment, les comités par ambition s'articulent essentiellement autour de l'interconnaissance entre les différents acteurs et projets du territoire. A terme, ils devraient devenir de véritables instances de décision.

- *Quelle analyse portez-vous sur ce type d'instances ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?*

L'expérience du projet AJIR démontre qu'il est difficile de mobiliser l'ensemble des partenaires sur des instances de pilotage de projets : l'éloignement géographique, le temps disponible des acteurs, la connaissance à géométrie variable du projet sont autant de freins à leur fonctionnement. Actuellement, centrer les comités par ambition sur de l'interconnaissance a été un levier de réussite : les acteurs présents souhaitent conforter leur réseau de partenaires.

Les freins à la participation des jeunes dans ces instances ont également été travaillés avec des jeunes ardéchois ; parmi ceux-ci, on retrouve par exemple :

- une capacité d'engagement incertaine : il est difficile de s'engager sur un territoire sans savoir combien de temps on va y rester ;
- le peu d'attractivité d'instances figées et peu flexibles et l'absence de clarté dans le rôle qu'on leur donne ;
- l'image des instances de décision, du politique...

Les jeunes ardéchois présents ont également formulé des propositions permettant d'accroître la participation ; ils conseillent, par exemple :

- de s'appuyer sur un groupe de jeunes intéressés pour travailler avec eux la manière de communiquer et une stratégie de cooptation ;
 - de trouver de nouveaux modes de réunions, prenant en compte l'accessibilité de tous ;
 - de placer les jeunes en situation d'animateurs, sur certaines thématiques, pour dépasser la passivité de la participation...
- *Avez-vous connaissance de contractualisation ou de schéma territoriaux dans le territoire d'implantation de votre structure dans lesquels les problématiques de jeunesse sont prises en compte ?*

Actuellement, le Département de l'Ardèche est dans une démarche de concertation pour la construction de son schéma des solidarités (ex schémas sociaux). La concertation des habitants s'appuie sur la méthode SPIRAL et des petits groupes ont été animés sur différents territoires comprenant des moins de 30 ans. Par ailleurs pour compléter et prendre en compte les besoins des jeunes, plusieurs structures ont été sollicitées pour expérimenter la méthode SPIRAL sur un format court (2-3h) avec des jeunes. Ainsi 5 petits groupes ont pu répondre aux questions :

- Qu'est-ce qui fait votre bien être et votre mal être ?
- Qu'est-ce que vous pouvez faire pour l'améliorer ?

et échanger autour des capacités de chacun et des leviers à sa portée pour améliorer sa situation et celle de tous. Les productions permettront d'alimenter le futur schéma des solidarités.

Sur la question de la participation des jeunes :

- *Avez-vous connaissance sur votre territoire ou au sein de votre structure d'actions de participation des jeunes à la vie locale ? Pouvez-vous résumer en quelques lignes ces actions ?*

La question de la participation des jeunes, autour des problématiques qui les concernent, infuse l'ensemble des actions portées dans le cadre du projet AJIR – Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité. Quelques exemples peuvent être cités :

- l'association AMESUD développe des AGORA sur le sud-Ardèche ; elle accompagne des jeunes du territoire à la mise en place d'espaces éphémères d'expression, au développement d'initiatives citoyennes collectives, à l'animation de séances de sensibilisation à la citoyenneté...
- l'ensemble des partenaires du projet AJIR travaillent actuellement sur la déclinaison de la proposition d'AMESUD, à travers des AJIRA de territoire ; les AJIRA ont été imaginées comme des espaces de dialogue entre les jeunes et les acteurs du territoire (élus et professionnels), afin de valoriser les projets existants en Ardèche et les initiatives des jeunes ardéchois, de débattre sur des sujets de société et de co-construire des propositions pour le territoire...
- la Résidence Habitat Jeunes Privas centre-Ardèche s'inspire de la dynamique d'AJIR pour transformer sa gouvernance, en intégrant pleinement les jeunes membres du conseil de vie sociale de la résidence...
- *Pouvez-vous qualifier les formes de participation conduites par les jeunes dont vous avez connaissance sur votre territoire ou dans votre structure (volontariat, bénévolat ponctuel ou régulier, soutien informel...) ? Une analyse des bilans de l'année 2018 est en cours permettant de qualifier les formes et niveau de participation des jeunes sur le territoire de l'Ardèche.*
- *Quelle analyse portez-vous sur ce sujet ? Quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?*
- *Pouvez-vous qualifier les jeunes faisant acte de participation (milieu social, genre...) ?*
- *Un exemple concret : pouvez-vous présenter succinctement la dernière action conduite par votre structure à laquelle des jeunes ont participé tout en qualifiant les jeunes (milieu social, genre...) et leur rôle ?*

En octobre 2017, le Département de l'Ardèche a organisé des Etats Généraux de la Jeunesse : l'objectif de ces deux jours était de permettre aux jeunes ardéchois de venir définir eux-mêmes, aux côtés d'élus et de professionnels du territoire, les orientations de l'action publique future. Plus de 300 jeunes sont réunis en ateliers sur différentes thématiques (réseaux sociaux, accès à la culture, place des jeunes dans la démocratie, solidarité et lutte contre les discriminations, orientation et emploi...) ; ils ont pu faire part de leurs constats et émettre des propositions pour faire évoluer les choses.

Sur la mise en place des politiques publiques transversales :

- *Votre structure a-t-elle participé à la mise en oeuvre sur un territoire d'une politique de jeunesse globale, construite avec l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux d'autonomie et d'initiatives des jeunes ? Si oui, cette action a-t-elle été co-construite avec les jeunes ? Pouvez-vous résumer en quelques lignes cette action ?*

Le Département souhaite se doter d'un futur schéma jeunesse s'appuyant sur la capitalisation du programme AJIR et sur une concertation avec les partenaires et les jeunes.

- *Quelle analyse portez-vous sur la mise en place des politiques transversales de jeunesse ? De votre point de vue, quels sont les leviers de réussite ? Quels sont les freins ?*

Sur le rôle des jeunes dans les initiatives citoyennes :

- Avez-vous connaissance d'initiatives locales et/ou de structures, portées par des jeunes ? Si oui, pouvez-vous les décrire en quelques lignes ?

Le Département de l'Ardèche porte un dispositif nommé « Citoyen moi aussi ! » qui soutient chaque année 10 actions portées par des jeunes (de 15 à 26 ans) ; ce dispositif vise à renforcer les processus permettant d'impliquer les jeunes de manière effective dans la société civile, voire dans la vie publique. Les projets soutenus ont une utilité culturelle, sociale, économique, solidaire, environnementale...et doivent participer au dynamisme du territoire.

Quelques exemples de projets soutenus : toujours en lien avec une structure locale (centre social, MJC, association jeunesse ...).

Projets initiés et portés par des jeunes :

- Création d'une équipe de E-sport par des jeunes (idée de sensibiliser sur les jeux vidéo, dialogue parents/ados) ;
- Construction d'un petit skate park en lien avec la commune.

Projets incluant et à destination des jeunes :

- L'Europe et moi : l'Irlande, l'Europe des conflits (thème des conflits tant sur le plan historique que dans l'actualité du Brexit. Travail autour du conflit (niveau personnel et familial) ;
- Quartier Libre : SANS HAINE (Au travers d'une série de jeux préparer plusieurs jeunes à devenir responsables, respectueux de la différence. A l'aide de vidéos réalisées et diffusées par des jeunes pour tout public. En mêlant fiction et documentaire).

- Quels sont les types de jeunes portant ces initiatives (milieu social, genre...) ?

Tout milieu social et mixité des publics.

- S'agit-il d'initiatives formelles (organisées et portées par une association de jeunes par exemple) ou informelles ?

Les initiatives soutenues sont formelles car accompagnées par une association ou structure du territoire.

- Si votre structure participe à la construction d'initiatives citoyennes, comment a-t-elle incité, participé, soutenu financièrement la construction de ces projets avec des jeunes ? Si oui, pouvez-vous en décrire une ou deux ?

Voir réponse à la première question de cette thématique.

- De votre point de vue et de votre expérience, quels sont les impacts (sociaux, économiques...) sur les territoires de ces initiatives ?

Les jeunes à travers le montage du projet et sa réalisation s'épanouissent et découvrent également les institutions de leur territoire. Les projets soutenus sont développés autour de la citoyenneté.

- Quels ont été les freins à la réussite de ces initiatives ?

Aujourd'hui les projets sont montés via les structures et les jeunes n'ayant pas de structure sur leur territoire peuvent se sentir pénalisés ou ne pas être moins incités dans leurs initiatives.

- De votre point de vue et de votre expérience, quels sont les leviers de réussite des initiatives ? Quels sont les freins ?

Sur le rôle des acteurs du territoire dans l'éclosion et l'accompagnement des initiatives :

- Avez-vous connaissance, sur le territoire d'implantation de votre structure, de dispositifs d'accompagnement et/ou de soutien des jeunes dans la création et à la mise en oeuvre d'une initiative (ingénierie, aide financière...) ?

Le projet AJIR – Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité, soutient plusieurs structures développant des projets d'aide au développement de projets de jeunes ardéchois :

- l'association Nouvelle Donne a développé une formation à la méthodologie de projets : les stagiaires sont accompagnés de l'idée à la concrétisation de leur projet (écriture, budget, recherche de financements...) et sont intégrés dans un réseau d'entreprises grâce à un système de parrainage.

- les associations AMESUD, Le Mat Ardèche et Réseau ITESS ont développé E.V.E.I.L, une école de projets qui accompagne les jeunes ardéchois à développer leur activité ; les 3 associations travaillent actuellement à la certification diplômante d'E.V.E.I.L.

- la mission locale Ardèche méridionale développe un groupement de créateurs, qui se fonde sur un mode d'accompagnement tourné vers la pédagogie de projet, la non-directivité et l'écoute active, permettant notamment l'accompagnement de publics peu qualifiés ; la mission locale travaille en lien avec l'IUT de Valence et Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale.

Par ailleurs les acteurs jeunesse et d'éducation populaire par essence soutiennent les jeunes dans leurs initiatives et les accompagnent. C'est également le cas des Points informations jeunesse.

- Par quel type d'acteurs sont-ils portés (associations, entreprises via leur responsabilité sociale, acteurs publics...) ?

Les trois projets cités ci-dessus sont portés par des associations et globalement les associations d'éducation populaire ou d'ESS soutiennent les jeunes dans leurs initiatives. Les collectivités disposent pour certaines de Points information jeunesse qui peuvent jouer également ce rôle.

- D'une manière générale, de votre point de vue et de votre expérience, comment les jeunes peuvent participer à la revitalisation des territoires ruraux et à quelles conditions ?

Réseau national des missions locales :
Service public de proximité pour l'accès des jeunes à l'autonomie

A) Le réseau des Missions Locales

Les Missions Locales : une intervention qui s'adapte en permanence aux évolutions de la société

Le réseau des **436 Missions Locales** est engagé depuis plus de 35 ans dans la lutte contre le chômage des jeunes et pour qu'ils trouvent leur place d'acteurs à part entière.

Chaque année, plus **d'1,36 million de jeunes sont accompagnés dans leur accès à l'emploi** et à l'autonomie, dont 462 000 sont accueillis pour la première fois. Tous les jeunes sortis du système de formation initiale, âgés de 16 à 25 ans, qui le souhaitent ou en expriment le besoin, sont accompagnés par les Missions Locales.

Les professionnels des Missions Locales proposent à **chaque jeune, un accompagnement personnalisé de leur parcours vers l'emploi**, avec une prise en compte globale de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs projets.

Le conseiller référent unique du parcours du jeune, l'accompagne pour s'informer, s'orienter, définir et mettre en œuvre son projet, **lever les freins à son insertion professionnelle afin de sécuriser son parcours dans des domaines très diversifiés** : emploi, formation, accès aux droits sociaux, santé, logement, ressources, mobilité, participation citoyenne, activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le repérage et la levée de ces freins à l'insertion professionnelle des jeunes sont rendus possibles par le rôle des Missions Locales, reconnu par la loi (et rappelé au travers de l'article 46 de la Loi Travail et du décret du 27 décembre 2017 portant création du Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie), de **mobilisation des acteurs en faveur de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement**. Ainsi, les Missions Locales peuvent être amenées à établir avec les partenaires territoriaux un diagnostic des besoins sur un thème où un manque d'offre territoriale a été repéré, et développer en interne ou soutenir le développement par un autre partenaire de ce service.

Ces développements peuvent prendre la forme d'innovations et sont le plus souvent menées en partenariat avec les autres acteurs du territoire. Au-delà des idées et dynamiques territoriales, l'ampleur et la diversité de ces réponses territoriales sont contraintes par la capacité et la volonté des collectivités locales, des Régions et de l'Etat à soutenir le lancement et la pérennisation de ces initiatives.

Les Missions Locales sont par nature au cœur d'un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs intéressés par la jeunesse au sein de ses instances. C'est pour cette raison qu'elles sont systématiquement présidées par des élus locaux.

Le réseau des Missions Locales c'est aussi 6900 lieux d'accueil partout en France soit un des réseaux qui maillent le mieux le territoire. En moyenne, un jeune peut trouver un conseiller Mission Locale à moins de 10 kms de chez lui.

Globalement, les jeunes des territoires ruraux représentent **13% des jeunes accompagnés** (premiers accueils) par le réseau des Missions Locales.

Nous disposons cependant d'assez peu de données consolidées nationalement concernant l'insertion des jeunes ruraux. Un travail fin d'analyse des parcours de ces jeunes seraient intéressant à mener via notre système d'information I-Milo.

Observations générales sur les jeunes des territoires ruraux

Pour avoir des éléments plus précis, il nous faut regarder observer les pratiques locales et notamment une étude menée par l'ARML Centre-Val de Loire en 2012. Cette étude visait à comparer les situations des jeunes accompagnés par les missions locales dans les communes rurales par rapport à celles des jeunes accompagnés dans les préfectures des quatre départements de la région Cette étude a d'ailleurs été reprise dans l'avis du CESE « *Place des jeunes dans les territoires ruraux* » rendu par Bertrand Coly.

Cette étude montre que le **délai de latence**, c'est-à-dire le temps passé entre la sortie du système éducatif et l'inscription à la Mission Locale /PAIO est plus court pour les jeunes des communes rurales de l'échantillon : 43 % ont pris contact avec la Mission locale moins de six mois après la sortie du système scolaire, contre 37,5 % s'agissant des jeunes des préfectures.

Les jeunes ruraux accèdent moins à la formation : la part des jeunes ayant intégré une formation est de 13,4 % pour les jeunes suivis dans les communes de l'échantillon, contre 17,5 % pour celles et ceux résidant dans les Préfectures. Cette situation tiendrait pour une part à ce que les jeunes de milieu rural recherchent davantage dans un premier temps l'emploi et à ce que « *les organismes de formation proposant des formations qualifiantes sont principalement situées dans les villes préfectures et sous-préfectures* », ce qui peut poser des problèmes d'accessibilité pour les jeunes ruraux.

Les jeunes ruraux des communes de l'échantillon accèdent par ailleurs davantage à l'emploi : « *la part des jeunes suivis ayant intégré un emploi s'élève à près de 44 % pour les jeunes des communes de l'échantillon, contre 34 % pour les jeunes résidant dans les préfectures. Qualitativement, les jeunes des communes de l'échantillon signent proportionnellement davantage de contrats en CDI et de CDD, de contrats aidés en CDI (CIE et CAE). Ils sont moins concernés par l'intérim et plus par le travail saisonnier. Cependant, l'accès à l'emploi stable (CDI à temps plein) reste marginal (12 %), surtout pour les femmes* ».

Par ailleurs, le fruit des observations de terrain du réseau des Missions Locales permet de constater les éléments suivants :

- Sur le territoire rural : il est de plus en plus spécifié par « ce qu'il n'a pas (plus) » et donc par son niveau d'accessibilité à ce qu'il n'a plus ou partiellement : emploi/services/commerces. Il devient donc spécifié par sa capacité de logement / cadre de vie / accessibilités.
 - o La concentration de l'occupation emploi/service dans les agglomérations et leurs périphéries a vidé l'urbain-métropolisé des logements à bas coût ;
 - o Le territoire urbain s'est ainsi largement recomposé en repoussant l'offre de logement accessible aux jeunes et a donc repoussé l'habitat des jeunes à l'extérieur ;
 - o Cet « extérieur », les périphéries étant occupées par les zones d'activités, sont plus éloignées.

Comment requalifier « jeunes et territoires » ?

- Sur les jeunes « ruraux » en parcours vers l'autonomie : Ils n'existent quasiment plus. Leur comportement occupationnel concerne plusieurs territoires.
 - o Sans travail, on reste rivé au rural ancien modèle (habitat / emploi / services / commerce, dans le même périmètre rapproché) ;

- Dès qu'on est accompagné dans l'accès à l'autonomie on est concerné par plusieurs territoires parce que concerné par plusieurs moyens ou obstacles pour y accéder qui ne sont tous pas sur le territoire rural rapproché ;

Tout ceci au contraire des jeunes habitant en territoire urbain bien qu'en recherche d'autonomie : soit clairement dit les jeunes vivant chez leurs parents ou les jeunes de familles aisées se payant un logement en ville ;

- Quand on a un emploi, le plus souvent en agglo, soit on reste dans le rural et on fréquente au moins deux territoires.
- Certes il demeure des jeunes dans le territoire rural. Celles et ceux qui y ont trouvé un emploi (il en reste quelques-uns non dé localisables !). Dans leur cas d'ailleurs disposant de ressources ils se déplacent facilement dans l'agglo pour accès culture / services / grands commerces. En réalité, les jeunes vivant sur l'ancien modèle (proximité géographique) sont les vieux !

La question est donc bien pour tous celle de l'accès à des offres éclatées sur le territoire.

- Les accès numériques sont évidemment dès lors au cœur du sujet du devenir des territoires ruraux. Pour les offres dont l'accessibilité numérique est possible (généralisation en cours) le niveau de performance de la desserte du territoire rural est stratégique. Le territoire est pour partie (de plus en plus importante) devenu numérique et pas simplement physique. Mobilité numérique.
- Pour les offres à accès physique obligatoire on parlera ici de mobilité de manière plus classique : moyens de transports collectifs, permis de conduire, covoiturage Tout ceci d'ailleurs avec appui numérique !

C'est dans ces espaces que des pratiques innovantes des jeunes sont à développer et encourager, les règles du marché ne rendant pas facile la solvabilité d'investissement ou d'initiatives dans ces domaines, le volume -et donc la rentabilité - n'étant pas là !

C'est ici aussi que se repose la question de l'égalité d'accès aux droits. Les jeunes habitant (je n'ose plus dire localisés ... ou alors pour l'instant !) dans les territoires ruraux peuvent-ils accéder aux mêmes emplois (à compétence égale) et services ? Attendu que leurs déplacements dans le nouveau territoire sont plus coûteux, nécessairement.

- Soit on déploie les moyens publics de l'égal accès donc de prise en charge publique des surcoûts. Mais comment imaginer une desserte urbaine en zone rurale, comparable en fréquence et accessibilité.
- Soit on conduit des politiques spécifiques dans le nouveau contexte dans les territoires ruraux ainsi redéfinis et en mouvement.
- Mais dans tous les cas les initiatives de jeunes, dont il est souhaité qu'elles soient accompagnées et soutenues constituent une partie importante de la solution, ce d'autant plus que les besoins et comportements des jeunes dans le contexte d'hyper numérisation évoluent à toute allure. Leurs propres initiatives ont plus de chances d'être adaptées au changement. Et en outre elle pourraient même Inspirer des politiques publiques ciblées.

B) Les freins aux initiatives des jeunes sur les territoires ruraux

Un manque de politiques publiques claires et lisibles

La jeunesse tout comme les territoires ruraux manquent de réelles politiques publiques.

Leurs aspirations sont rarement entendues, les services publics ferment. Cette tendance s'accélère encore avec la logique de territoires métropolisés. Bien souvent, la seule réponse apportée aux aspirations de ces jeunes des territoires ruraux est de « migrer » vers la ville :

- Migration pendulaire, migration temporaire ou définitive

Cette mobilité des jeunes questionne la capacité de acteurs de la jeunesse et de l'insertion à accompagner les individus sur la durée. Cela questionne aussi la cohérence des différentes politiques publiques ainsi que le mille-feuille administratif qui font qu'un jeune est amené à changer de territoire pour bénéficier là d'une aide au logement, là d'une formation, là encore d'une accompagnement à la mobilité....

Pour répondre aux aspirations des jeunes, il faut donc des acteurs de terrain souples, adaptables et au plus près des territoires mais aussi des politiques claires et dotées des moyens de leurs ambitions.

Un cadre qui ne permet pas la participation des jeunes

Qu'appelle-t-on participation ? L'engagement, l'action dans des actions collectives, instituées ou non : collectifs informels, associations, structures politiques.

Les jeunes ne sont pas moins engagés que leurs aînés. Mais les modalités de participation des jeunes évoluent (qu'ils soient ruraux ou urbains) : on est plus sur de l'informel, souvent sur du court terme, de l'irrégulier ou du ponctuel, ce qui est dû aux situations qu'ils vivent (instabilité de la vie professionnelle notamment, qui se répercute sur la vie personnelle). Même s'il existe des problématiques spécifiques aux jeunes ruraux, les 2 principales sont les mêmes pour beaucoup de jeunes, même si comme toutes les catégories sociales elle n'est pas homogène : c'est la paupérisation et la précarisation. Ce n'est d'ailleurs pas spécifique aux jeunes, mais ils sont fortement touchés par ces phénomènes. Cela entraîne des difficultés et/ou une non-volonté à se projeter à moyen et long terme, et entrave la participation à d'autres choses que la vie professionnelle (pas assez de temps, horaires décalés, pas d'« espace moral » à consacrer à autre chose : l'important est d'abord de « s'en sortir »).

Les structures, notamment celles très institutionnalisées (comme les instances politiques), restent souvent figées dans leur fonctionnement, qui n'est de fait pas adapté à ces évolutions que connaissent les jeunes. Exemple du COJ ici : toutes les réunions à Paris, parfois avec un calendrier très soutenu, des réflexions souvent abstraites et/ou trop techniques, un fonctionnement et des travaux sur lesquels nous n'avons finalement que très peu de prise...On peut tenter de répondre à ces problématiques de forme en adaptant les modalités de mise en œuvre et d'animation des instances : être plus souple sur les durées de mandat, sur les modalités de participation aux travaux et aux actions, inclure du numérique pour participer à distance et quand on veut/peut...

Mais, si on se concentre souvent sur la forme pour encourager la participation des jeunes, ce n'est pas le principal facteur de « non-participation ». Le fond de cette évolution, notamment de la très faible participation des jeunes aux instances politiques existantes, est leur défiance et/ou leur manque de confiance envers l'action politique en général telle qu'elle existe aujourd'hui (on le voit dans toutes les enquêtes, et aussi au travers du taux d'abstention par exemple, même s'il y a des critiques inhérentes au fonctionnement du vote lui-même). Ils n'y voient plus de sens : cela fait des décennies que, peu importe le vote des gens et leurs actions, rien de notable ne s'améliore au niveau de la société dans son ensemble (la politique économique est toujours la même). Pour beaucoup, ils ne voient donc pas d'intérêt, de même que de plus en plus de personnes de la génération précédente (30 – 40 ans) à s'impliquer dans la politique à quelque niveau que ce soit. Leur faible participation à des instances politiques, notamment locales, est à concevoir dans ce cadre : ce n'est pas qu'une question d'adaptation des cadres et des modalités de mise en œuvre, c'est aussi lié à un phénomène social plus profond, qui est de fait à prendre en compte de façon plus globale.

De fait, les actions à mener ne sont pas les mêmes. A l'échelle des structures, il est intéressant de diversifier les modes de fonctionnement pour permettre une participation des jeunes plus nombreuse et plus efficace ; mais il faut dans le même temps redonner confiance et intérêt envers l'action politique, ce qui nécessite un changement bien plus profond, au niveau de la société dans son ensemble.

C) Les actions du réseau des Missions Locales

Pourquoi accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs initiatives

Les initiatives des jeunes sont encouragées, accompagnées et soutenues par les Missions Locales car elles ont un impact important sur les jeunes et sur leur parcours dans au moins trois domaines essentiels :

- En termes de sociabilité

Les initiatives dans lesquelles les jeunes s'engagent leur permettent de sortir de l'isolement, de rencontrer d'autres personnes, de retrouver un rythme et un cadre. De se faire des amis aussi parfois tout simplement.

- En termes de citoyenneté

Dans l'engagement des jeunes dans le groupe, il ne faut pas minimiser les effets à long terme. Ces initiatives feront peut-être plus tard d'eux, des acteurs de la vie citoyenne dans leur ville, leur entreprise ou tout simplement au sein d'associations ; c'est aussi là que le travail collectif mené continuera de porter ses fruits.

- En termes de compétences, de savoirs-être et de savoir-faire

Les jeunes insistent surtout sur la confiance en soi retrouvée mais ont du mal à nommer les compétences qu'ils ont acquises. Ils savent décrire ce qu'ils ont fait à l'occasion de ces initiatives, mais oublient de valoriser dans leur CV ce que cela a pu leur apporter. S'ils disent facilement ce qu'ils ont appris techniquement, ils ont du mal à en valoriser les autres effets.

Or les Missions Locales sont des intermédiaires, des médiateurs entre les jeunes et les recruteurs. Mais pour beaucoup de jeunes, la première expérience est désormais hors champs de l'emploi (du bénévolat, un Service Civique, ...).

C'est donc leur rôle que d'aider les jeunes à réinvestir les compétences acquises lors de ces différentes initiatives dans le cadre de leur recherche d'emploi, au même titre que les compétences acquises dans le monde du travail.

Le réseau des Missions locale est donc pleinement dans son rôle en encourageant les initiatives des jeunes. Voici d'ailleurs quelques exemples de ces initiatives regroupées autour de deux notions voisines et complémentaires, l'esprit d'entreprendre et le pouvoir d'agir.

L'esprit d'entreprendre

Une étude auprès de 1 788 jeunes accompagnés par 22 Missions a permis de montrer que les jeunes ont une forte appétence pour l'entrepreneuriat au sens large.

Une étude réalisée par l'ANGC et l'UNML constate une forte appétence des jeunes accompagnés par les Missions Locales pour la mise en place de projets et pour l'entrepreneuriat : **74 % considèrent que monter des projets est stimulant, 43 % ont déjà imaginé créer leur entreprise.**

Ils considèrent que la **confiance en soi est essentielle**, mais ils en manquent et dévalorisent des qualités telles que celles d'être débrouillard ou avoir l'esprit d'équipe qu'ils reconnaissent avoir. Les jeunes ont besoin d'un espace d'écoute pour laisser émerger leurs aspirations, idées et projets mais malheureusement seuls 18% de ceux qui ont un projet voient la Mission Locale comme un de ces espaces possibles. Pourtant, ceux qui en parlent à leur Mission Locale se sentent écoutés et soutenus.

Au-delà du vocabulaire de l'entrepreneuriat qui ne parle pas toujours aux jeunes ou aux conseillers, les Missions Locales sont très sensibles à la démarche car elle les renvoie à leur cœur de métier : partir des projets des jeunes, les considérer comme des ressources pour eux-mêmes et pour le territoire, accompagner les jeunes dans un mode projet et une approche globale visant à l'autonomie sans s'enfermer dans une logique exclusive d'insertion socio-professionnelle. La préoccupation des directions et des équipes est de travailler sur l'esprit d'entreprendre en développant une action complémentaire et non en concurrence avec les intervenants dans le champ de la création d'activité sur leur territoire.

- Un exemple d'action, le groupement de créateurs de la Mission Locale l'Aigle-Mortagne au perche (Orne)

Les Groupements de Créateurs accompagnent **l'envie d'entreprendre** des personnes éloignées de l'emploi, notamment des jeunes déscolarisés, et favorisent le développement de leur **autonomie** sur le plan social, économique, mais aussi décisionnel (faculté de décider et d'agir par soi-même), au travers d'un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

La finalité des Groupements de Créateurs est l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur.

Le dispositif implique trois partenaires :

- Un Opérateur d'Accompagnement, dont le métier est l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle – La Mission Locale ;
- Un Opérateur Universitaire (IUT d'Alençon) ;
- Un Opérateur Technique de Création d'Activité, qui a une expertise technique dans l'accompagnement à la création d'activité (coopérative, couveuse, BGE, CCI, autre structure de conseil...).

Il se traduit par un accompagnement en deux phases :

- 1- Une phase d'émergence pour passer de l'envie au projet ;
- 2- Une phase de formation diplômante, accessible sans le baccalauréat, pour acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une activité et élaborer son Business Plan.

Ce qu'il est intéressant de constater c'est que malgré la nécessité d'avoir un opérateur universitaire dans le projet, une grande partie des groupements de créateurs ont vu le jour dans des territoires ruraux.

Le pouvoir d'agir

Le pouvoir d'agir désigne, au sens large, « *la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches et la collectivité à laquelle elles s'identifient* » (définition de Yann Le Bossé).

Dans la vie citoyenne et démocratique, le pouvoir d'agir désigne la capacité des citoyens à être acteurs des transformations de la société, c'est-à-dire :

- Leur capacité à s'organiser pour mettre en place des actions en réponse aux problèmes et priorités qu'ils identifient ;
- Leur capacité à peser sur les décisions qui les concernent.

On est donc pleinement dans le rôle des Missions Locales qui visent à favoriser l'autonomie des jeunes.

D'ailleurs, la Garantie Jeune, bien qu'orientée vers l'emploi, est un espace de rencontres, d'échanges, de construction collective et donc de prise d'initiatives des jeunes sur tous les territoires.

On pourra aussi prendre l'exemple du Service civique qui permet aux jeunes de se mettre en action. Les ML en sont le 3ème réseau associatif en nombre de missions proposées et le premier en terme d'orientation des jeunes vers le dispositif. Au regard du maillage territorial des Missions locales et de leur capacité à faire de l'intermédiation, elles permettent à cette politique jeunesse d'envergure de se diffuser dans les territoires ruraux. On a d'ailleurs eu après les annonces de généralisation par François Hollande en 2015, de nombreux appel d'élus locaux, prêts à proposer des missions de Service Civique mais sans savoir par quel bout s'y prendre. Les Missions Locales les y ont aidés.

De la « pépinière d'initiatives » à la création de son association, le témoignage d'Alexandre Ollivier

Je m'appelle Alexandre, j'ai 26 ans. Je suis né et vis à Dinan en Bretagne. Après un service civique à la Mission Locale du Pays de Dinan, j'ai créé une association qui a pour objet d'encourager et d'accompagner l'implication citoyenne des jeunes, en étant accompagné dès le début au sein du « Projet KonCrée ». Le Projet KonCrée est un dispositif existant depuis 2017, et qui permet à des jeunes de 16 à 30 ans ayant une idée de projet de venir le créer, le développer, le tester, tout en étant accompagnés. Le seul critère pour y entrer est de porter un projet à utilité sociale, notamment au niveau du territoire. Ce dispositif est porté par l'association Steredenn, basée à Dinan (c'est une association importante sur le territoire, elle gère également le Foyer des Jeunes Travailleurs, dispense des formations d'insertion pour les jeunes, des chantiers d'insertion, une boutique solidaire, un Espace Femmes pour les victimes de violences...).

Les jeunes sont dans une salle de travail partagée, avec quelques ordinateurs, un accès internet et des fournitures mis à disposition par la structure. Une accompagnatrice est salariée à plein temps sur ce projet. Il ne s'agit pas d'une formation mais d'un accompagnement alternant temps collectifs et accompagnement plus individualisé, sans exigence à la sortie (pas de critères d'entrée dans l'emploi, de création d'activité professionnelle...). De par la liberté qui est laissée aux jeunes et à l'accompagnement, à la fois collectif et individuel et se basant sur des méthodes d'éducation populaire, ce dispositif est très intéressant. (Nous avons décrit plus en détail le Projet KonCrée dans notre rapport remis au COJ « Actions jeunesse et mobilisation des jeunes : éléments de réflexion »).

L'association que j'ai participé à créer s'appelle Agora, du nom de la place au sein de laquelle les citoyens exerçaient leur rôle politique dans la Grèce antique. Malgré l'hétérogénéité de ce qu'on nomme « la jeunesse », on constate un sentiment largement partagé de mise à l'écart de la société, de défiance envers les institutions, d'incompréhension globale et de difficultés à se projeter dans l'avenir. Une multitude d'actions est possible pour que les jeunes se réapproprient eux-mêmes, s'il le faut, leur rôle de citoyen(ne) à part entière : c'est cela que nous souhaitons impulser et accompagner par l'existence même de l'association, par le soutien que nous pourrions apporter à des initiatives de jeunes, et par les activités diverses que nous mènerons. Dans ce cadre, nous enregistrons des débats radio, nous avons réalisé une vidéo d'animation sur le vote, nous accompagnons des projets collectifs de jeunes, nous effectuons des ateliers thématiques (sur les médias et l'analyse de l'information surtout). Nous effectuons aussi beaucoup d'actions ponctuelles, comme une expo au ciné sur le traitement médiatique du mouvement des Gilets Jaunes, un « Porteur de Paroles » dans un festival local... Ces actions ne sont pas prévues sur le long terme, elle se mettent en place à des moments donnés, lorsque c'est pertinent.

Mais le fonctionnement par appel à projets nous empêche de pouvoir construire à long terme et nous met dans une situation d'instabilité constante : l'évaluation technique, quantitative, sur le court terme et sur des actions particulières prend totalement le pas sur le reste. Il est très difficile de construire nos actions comme on l'entend dans le cadre qui nous est imposé aujourd'hui par les financements par AAP, qui ne permet pas ou très peu de faire valoir notre projet associatif global avec de la liberté dans le choix et la mise en œuvre de nos actions, ni d'assurer une stabilité financière sur du long terme.

D) Quelques propositions concrètes

Créer des espaces de rencontres dans les territoires ruraux et des structures d'accompagnement à l'émergence de projets (type pépinières d'initiatives ou coopérative de jeunesse et de services)

Soutenir les acteurs de proximité qui accompagnent les jeunes dans ces territoires

Le développement des Appel à projets profitent aux grosses structures qui ont la capacité à mobiliser une capacité d'ingénierie importante. A contrario, ces grosses structures n'ont pas la souplesse et la capacité d'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins et attentes des jeunes parfois isolés sur leur territoire.

Décloisonner la Garantie Jeune

Pour en faire un dispositif consacré à l'autonomie des jeunes (sortir du « job first »), à la prise d'initiatives et à l'expérimentation.

Créer un outil de veille et d'évaluation des dispositifs et politiques publiques de jeunesse

Besoin d'une politique interministérielle de jeunesse

Renforcer le rôle du délégué interministériel à la jeunesse en le plaçant sous l'autorité directe du Premier Ministre et en le dotant des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
(UNMFREO)

1



Union Nationale des Maisons Familiales Rurales
d'Education et d'Orientation

Audition UNMFREO

Intercommission « Initiatives de jeunes dans les territoires ruraux »

Le 10 Juillet 2019

Roland GRIMAUULT, Directeur de l'UNMFREO, 06 07 50 03 80, roland.grimault@mfr.asso.fr

Brigitte GEHIN, Chargée de projets - UNMFREO, 06 76 43 71 12, brigitte.gehin@mfr.asso.fr

Des associations familiales engagées pour la jeunesse et les territoires

L'Union Nationale des MFR fédère 430 Associations engagées pour l'éducation, la formation professionnelle des jeunes et des adultes et le développement de leur territoire. Créées à partir d'initiatives locales, les MFR sont portées par des familles, des professionnels, des élus locaux...

Les jeunes de 15 à 20 ans constituent le public privilégié des MFR. Cette prise en compte des jeunes, en grande partie mineurs, est liée à l'assise familiale des associations MFR. Celles-ci ont fait le choix de s'adresser à des adolescents dès que la formation par alternance leur est ouverte. Elles constatent en effet que de nombreux jeunes, à la fin des années collège ou au début des années lycée, se valorisent, trouvent du sens à leurs études et se mettent en projet, grâce à la mise en situation réelle rendue possible par la formation par alternance.

L'implantation en milieu rural des associations constitue une caractéristique du mouvement des MFR. Selon la typologie mise au point par l'INSEE à partir du degré d'urbanisation des communes, 65% des associations MFR se situent dans des communes « peu denses » et « très peu denses » en population, 30,5% dans des communes à « densité intermédiaire » et 4,5% dans des communes « densément peuplées ».

Les MFR en chiffres : 60 000 jeunes en formation initiale sous statut scolaire et apprentissage, 30 000 adultes stagiaires de la formation continue, 70 000 adhérents, 8000 administrateurs engagés dans les associations et 9500 salariés sur le terrain.

Un regard porté sur les problématiques rencontrées par les jeunes dans les territoires ruraux

Chaque association MFR est avant tout l'expression d'une liberté et d'un pouvoir d'agir au local, portée par une ambition pour la jeunesse, une certaine idée de la promotion sociale et une vision d'avenir pour les territoires.

A l'échelle du mouvement, préparer l'avenir nécessite de regarder, d'interroger régulièrement ce que vivent les jeunes du milieu rural et de répondre aux enjeux sociétaux qui concernent particulièrement la jeunesse et les territoires ruraux.

Régulièrement sollicités pour exprimer leurs points de vue, les jeunes accueillis en formation en MFR sont plutôt optimistes quant à leur avenir et portent un regard lucide sur le monde. Pour autant, ils font face à un certain nombre de réalités :

- Au quotidien, du fait des distances, les jeunes ont à régler avec leur famille des questions de mobilité, ainsi que des problématiques de logement, par exemple lorsqu'ils réalisent un stage ou un apprentissage au sein d'une entreprise.
- Concernant leur projet d'avenir, les jeunes des territoires ruraux sont souvent confrontés à un dilemme : quitter le territoire pour poursuivre leurs études ou s'insérer plus rapidement dans le marché du travail local moins demandeur de qualifications.
- Même si le numérique a fait évoluer la situation, l'accès à l'information par les jeunes n'est pas si aisé qu'on veut l'entendre.
- Quelle se vive en milieu urbain ou en milieu rural, l'adolescence est une phase de la vie au cours de laquelle il peut être difficile de se projeter, de s'engager.
- La solitude et l'isolement sont des réalités qui touchent des jeunes des territoires ruraux.
- Globalement, les jeunes ruraux reçoivent assez peu de sollicitations de leur territoire. Quand celles-ci existent, l'expérience montre que les territoires les plus dynamiques diffusent vers la jeune génération une forme de culture de l'ouverture et de l'entrepreneuriat.
La question des initiatives de jeunes dans les territoires ruraux renvoie donc aussi à la place que l'on permet aux jeunes d'occuper et à la posture des adultes vis-à-vis de la jeune génération.

Les territoires ruraux se transforment sous l'effet combiné des mutations socio-économiques, des transitions à la fois énergétique et digitale. Des potentialités de développement se font jour, à condition de pouvoir et de savoir conduire le changement. Saura-t-on y associer les jeunes : une jeune génération attachée à son territoire, en quête de sens et de qualité de vie, tout en étant ouverte sur le monde ?

Une ambition pour la jeunesse et les territoires

Dans leur projet de Mouvement « Faire de nos projets, une réalité », les associations MFR expriment leur volonté de contribuer à relever les défis qui intéressent les jeunes dans les territoires ruraux, à savoir :

- L'amélioration de leurs possibilités d'accès à un plus grand panel de formations en milieu rural ;
- L'opportunité de vivre et travailler en territoire rural pour ceux qui le souhaitent et de s'y réaliser ;
- La possibilité d'agir au local, d'inscrire son action dans une responsabilité citoyenne.

Par ailleurs, elles s'engagent à contribuer à un développement équilibré et durable des territoires ruraux. Elles militent pour que chaque territoire soit en mesure d'apporter à chacun les mêmes chances de s'épanouir et de préparer son avenir.

Un projet d'éducation

Les Maisons Familiales Rurales sont des associations à travers lesquelles l'action collective au service de la jeunesse, repose pour une large part sur l'engagement des familles, sur la coopération entre générations, sur l'implication des entreprises et sur nombre de personnes qui croient en l'avenir de la jeunesse et des territoires ruraux.

Du fait de leur caractère familial, l'ambition de chaque association est de même nature que celle de tout parent pour ses enfants : permettre à chacun de construire sa vie d'homme, de femme dans toutes ses dimensions. Considérant les jeunes d'aujourd'hui, comme la génération montante qui remplacera la précédente, leur regard sur la jeunesse est un regard confiant et bienveillant.

Le mouvement MFR a exprimé sa vision de l'éducation dans son document de référence « L'éducation au cœur », un texte sur son ambition éducative venu prolonger le projet du mouvement.

Pour les associations MFR, éduquer est un acte global. Le développement de chacun, dans ses dimensions humaine, citoyenne et professionnelle, passe par la construction de soi en relation avec les autres.

Le projet éducatif des MFR vise à permettre à chaque jeune d'acquérir une qualification, de se former à un métier, mais plus largement de construire son projet, de développer l'ensemble de ses talents, de se préparer à la responsabilité pour être pleinement acteur dans son milieu professionnel et social.

Considérer la personne dans son présent et son devenir, solliciter la responsabilité, donner des repères, faire confiance, éveiller la curiosité, développer l'autonomie, tels sont les principes d'action des MFR, facilités par leur pédagogie spécifique.

Des modalités d'action au local

Les MFR ont fait le choix d'une pédagogie qui privilégie le développement de la personne en le reliant au développement de son milieu de vie socio-professionnel, notamment grâce à des outils de dialogue entre les jeunes en formation et les adultes qui les accompagnent (leur famille, les professionnels, les élus ou les acteurs associatifs). S'impliquer, être acteur de ses apprentissages, participer à des projets concrets, travailler de façon collective, sont la marque de fabrique des MFR.

Les MFR considèrent le territoire comme un espace de construction individuelle et collective, à travers les projets dont il peut être porteur. Les équipes éducatives et pédagogiques permettent aux jeunes en formation de s'approprier le territoire de la MFR et leur propre territoire. Elles les encouragent et les soutiennent dans les initiatives et les projets conduits avec les territoires, qu'ils soient de nature sociale, culturelle, patrimoniale... Elles s'appuient sur la vie locale, sur les besoins des populations, pour conduire des projets qui mobilisent les jeunes en formation, qui sollicitent l'engagement citoyen.

La vie résidentielle proposée par chaque MFR, la part d'autonomie pédagogique dont disposent les MFR, notamment au sein de l'Enseignement agricole, facilitent ces approches.

Au travers d'actions dites « d'éducation aux mondes et aux autres (EMA) », les associations MFR s'emploient à faire vivre aux jeunes des expériences, puis à conscientiser les différentes dimensions

de l'engagement, tout en laissant bien entendu la liberté de s'engager. Cette démarche se construit dans le temps et peut s'organiser dans un parcours progressif.

Quelles peuvent être ces actions ?

- L'intégration au local des jeunes dans les décisions de la MFR (commissions, délégués...). Les sujets : l'inclusion, l'accompagnement de jeunes en situation de handicap à la MFR, l'approvisionnement local de la restauration collective, la consommation et les déchets.
- La réalisation d'un stage « bénévolat » dans une association locale ;
- L'organisation d'un événement thématique destiné à sensibiliser la population locale sur une cause (un salon de l'engagement par exemple) ou à réunir des fonds ;
- La réalisation d'un diagnostic, la conduite d'une enquête à la population ;
- Le montage de projets en réponse à des besoins identifiés ;
- La réalisation d'activités culturelles en lien avec une résidence d'artistes accueillis au sein des MFR ;
- Une participation des jeunes aux émissions animées par les radios locales.

Nombre d'entre elles sont partagées avec les différentes parties prenantes de territoires de proximité, à l'échelle de communes, de communautés de communes, des communautés d'agglomération...

Si ces initiatives sont support de la construction de compétences, elles nécessitent aussi une forme « d'équipement » auxquelles les équipes MFR veillent, qu'il s'agisse de méthodologie de projet ou d'autres ressources telles que des techniques d'animation par exemple. C'est pourquoi nombre de MFR intègrent le BAFA dans la formation ou en tout au moins en facilitent l'accès.

Notons enfin que nombre d'actions sont rendues possibles grâce à des soutiens financiers. Ceux-ci sont très divers : appels à projets, dispositifs spécifiques d'appui... émanant des collectivités territoriales ou des services de l'Etat ou d'autres organisations telles que la MSA, des fondations, le Rotary club... Les UDAF constituent aussi des espaces ressources intéressants.

Des initiatives nationales pour accompagner et soutenir l'action locale

Les défis de l'éducation aux mondes et aux autres

A la suite d'un séminaire organisé à l'UNESCO pour promouvoir l'éducation aux mondes et aux autres, en avril 2016, l'Union nationale a invité les MFR à se saisir du thème de l'engagement, pour mettre en lumière des actions conduites avec les jeunes. Les MFR ont largement répondu.

En témoignent les 200 projets collectifs collectés. Du développement durable à la consommation responsable, de l'éducation à la santé à l'action intergénérationnelle, de l'implication des jeunes dans la vie de la MFR à l'animation du foyer, de l'éducation aux médias à l'investissement dans une action solidaire...

Après la thématique de l'engagement, le conseil d'administration de l'Union a proposé au réseau celle de l'altérité.

Les projets MSA-MFR

- Tous les ans, un appel à partenariat « Les jeunes s'engagent » est porté par la MSA et les MFR. Celui-ci vise à soutenir les projets menés par les jeunes, impliquant des familles et des partenaires du territoire. Cet appel à partenariat vise l'autonomie, la prise d'initiatives des jeunes, la prise de responsabilités dans la conduite de projets, en renforçant leur capacité de compréhension sur des problématiques sociétales, voire mondiales. Les projets initiés par les

jeunes participent à l'animation du territoire, à la mise en place d'un service, au tissage de liens intergénérationnels ou interculturels...

Quelques exemples de réalisation :

- En relation avec des professionnels, la création d'un atelier bien-être pour des femmes isolées socialement ;
 - L'ouverture d'une ressourcerie et d'une boutique ponctuelle de vêtements ;
 - La mise en place d'un atelier itinérant d'initiation au numérique ;
 - La réalisation d'un jardin potager solidaire ;
 - La valorisation du patrimoine, de la culture locale.
- L'appel à projet jeune, proposé par la MSA en partenariat avec les MFR, engage les jeunes dans une activité permettant de s'impliquer sur les territoires. L'objectif est de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie en encourageant les initiatives qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leur vie et de leur territoire.
- Un projet intergénérationnel « Part'âge » est mené en partenariat avec l'Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA). Il vise à faire partir en vacances, pendant cinq jours, des résidents de Marpa accompagnés par des jeunes en formation en MFR. L'ambition est triple : permettre à des séniors de sortir de leur quotidien en leur facilitant l'accès à des vacances, donner la possibilité à des jeunes de MFR d'être en immersion professionnelle lors d'un voyage d'étude, générer du lien intergénérationnel et l'ouverture aux autres.

« L'année autrement »

De la même manière qu'elle soutient toute initiative visant à reconnaître les compétences construites par les jeunes au travers de leur engagement, l'Union nationale des MFR milite et œuvre pour la création d'une « Année autrement » qui permette aux jeunes de vivre un temps d'engagement entre deux cycles de formation.

La réponse à des appels à projets nationaux et européens

D'autres actions viennent soutenir le déploiement de l'Education aux mondes et aux autres, portée par le réseau MFR :

- « Territoires ruraux, territoires de citoyenneté mondiale », action soutenue par l'Agence française de développement et le ministère de la Jeunesse. Il s'agit de donner un « coup de pouce » aux projets construits avec les jeunes, de valoriser les initiatives locales de participation à l'éducation aux mondes et aux autres.
- « Start the change » avec Europe Aid par l'intermédiaire d'un partenariat avec dix pays européens. Il s'agit d'accompagner les équipes à sensibiliser les jeunes à prendre conscience des enjeux sociétaux, mondiaux et de leur capacité à agir. La compréhension des Objectifs de Développement Durable (ODD) paraît essentiel dans un monde où les conséquences impactent les territoires ruraux avec notamment le lien entre ODD et migrations.

Tous ces projets à travers lesquels les jeunes agissent concrètement dans leur territoire ont un impact sur la qualité de vie et le bien-être des populations. Promouvoir un citoyen engagé localement, c'est concourir à l'animation, au renforcement du lien social et à la vitalité du territoire. Ils permettent aussi de développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance au territoire.

Les différentes expériences menées montrent qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour favoriser l'engagement des jeunes : un climat relationnel qui permette aux jeunes d'oser, l'accès à l'information, la possibilité d'un accompagnement, le sentiment d'être utile.

D'autres projets en perspective...

Après une première expérimentation en Occitanie et Grand Est, l'Union nationale des MFR souhaite accompagner d'autres fédérations et associations MFR à déposer des projets d'action de « Dialogue Structuré » - Action clé 3 du programme jeunesse – Erasmus +. Le Dialogue Structuré est le nom utilisé pour les discussions entre les jeunes et les décideurs/experts de la jeunesse afin d'obtenir des résultats qui sont utiles pour l'élaboration des politiques.

Un concours national (Provox) permet de faire remonter la parole des jeunes jusqu'à la Commission européenne.

Sur l'année 2019-2020, l'Union nationale des MFR organisera la 3ème Université Itinérante des Territoires ruraux, à Madine en Meuse, avec pour thématique « **Jeunesse et nouvelles ruralités : promouvoir les dynamiques de territoire qui sollicitent la participation active des jeunes dans les espaces ruraux** ».

Par leur mission de formation et d'éducation, leur contribution à l'animation des territoires ruraux, les associations MFR observent la nécessité de prendre davantage en compte la jeunesse dans les territoires.

Au travers de l'événement, il s'agit de :

- Valoriser et reconnaître les jeunes des territoires ruraux dans leur implication territoriale.
- Encourager les pratiques qui facilitent l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes dans les territoires ruraux ;
- Promouvoir un développement territorial, intégré, participatif et prospectif ouvert à la jeunesse.
- Faire connaître la vitalité et la modernité des territoires ruraux et concourir à leur attractivité.

Ce projet s'accompagne d'une démarche de capitalisation d'expériences qui s'inscrivent dans une stratégie de développement territorial et qui soient en même temps des espaces d'apprentissage de la citoyenneté, des initiatives qui permettent à des jeunes de prendre part à des projets qui concernent la vie locale - dans ses dimensions économique, sociale, culturelle, etc.- et de prendre place dans leur territoire.

Renforcer l'initiative des jeunes dans les territoires ruraux
L'exemple de la Commission jeunesse du Pays de Dinan
UNHAJ

Le Conseil de Développement du Pays de Dinan a animé, depuis 2013, une commission jeunesse constituée d'un ensemble d'acteurs concernés par les questions de jeunesse et la place des jeunes : élus - jeunes - acteurs associatifs et d'éducation populaire - services déconcentrés - techniciens des collectivités...

Ont participé aux travaux de la commission : quelques 80 personnes physiques dont près de 60 représentants de personnes morales :

- Associations - coopérative - mutuelle	24
- Etablissements d'enseignement et apprentissage	4
- Services des collectivités locales et départ.	5
- Caisse d'Allocations Familiales 22	1
- Elus locaux et Dinan Agglomération	9
- Jeunes (individuel - porteur projet - service civique)	25
- Administrateurs du Conseil de Développement	6

La commission jeunesse a participé à l'élaboration du contrat de partenariat Région / Pays, (2014/2020) en faisant reconnaître l'ambivalence du territoire par rapport à sa jeunesse :

- Territoire qui, d'une part peine à accueillir, maintenir des jeunes, notamment les jeunes adultes et leur faire une véritable place citoyenne ;
- Et qui d'autre part, est animé d'une multitude d'initiatives émanant de jeunes eux-mêmes ou de structures d'accompagnement ;
- Par ailleurs, beaucoup de jeunes expriment leur souhait de rester ou de s'installer sur ce territoire attrayant, pourvu que les conditions soient réunies (loisirs, consommation, emploi, formation, santé, logement, mobilité...et participation citoyenne).

Le Conseil de Développement a mis en évidence le risque d'un territoire à l'image vieillissante, non attractif pour les jeunes, et qui n'attirerait plus. Ce constat est largement partagé par tous les acteurs.

Pour réfléchir et co-construire des propositions et des réponses au regard de ces enjeux, la commission jeunesse s'est donné des objectifs :

- 1 - Permettre aux jeunes de trouver une place valorisante et valorisée sur le Pays
- 2 - Assurer leur bien-être (loisirs - santé - logement - emploi - formation - culture...etc.)
- 3 - Valoriser leurs potentiels et savoir-faire
- 4 - Encourager et accompagner leurs expérimentations et les créations d'activités à dimension économique
- 5 - Favoriser leur autonomie (financière - résidentielle - relationnelle - mobilité...etc.)
- 6 - Les associer aux travaux et décisions sur tous les champs qui les concernent et qui participent à leur socialisation et émancipation
- 7 - Animer des espaces d'expression et de rencontre intergénérationnelle
- 8 - Maintenir les jeunes qui le souhaitent sur le territoire mais également encourager les mobilités y compris internationales
- 9 - Accueillir de nouveaux jeunes

- 10 - Etablir et partager les diagnostics
- 11 - Inventorier les réponses et moyens existants sur le territoire et en analyser les contenus et recenser les projets portés par des jeunes
- 12 - Diffuser l'information
- 13 - Consolider la coopération des acteurs
- 14 - Comprendre les situations de jeunesse et partager une culture commune
- 15 - S'enrichir d'expériences d'autres territoires
- 16 - Soutenir les structures qui accompagnent les jeunes dans leurs projets et fédérer l'existant

En 2018, le Conseil de Développement du Pays a été dissout suite à la constitution de l'Agglo de Dinan. La Coopération des acteurs jeunesse se poursuit et est pris en charge par les acteurs eux-mêmes dont une association de jeunes (Agora) constituée, entre autres, à cet effet.

Liste des participants à la Commission jeunesse

<p>Associations – Coopérative - Mutuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Steredenn Foyer Jeunes Travailleurs - Steredenn Interstices – Konc'rée - Théâtre en Rance - Oiscl Broons - Café Clap - Tip Top - Cri (international) - Intercultura - En Root - Graine de parents - Essp'rance (pôle Ess) - Sortir de sa boîte - Jeunesse en mouvement - Adij 22 - Les papillonades - Les arts sonnés - La Chamaille - Ap'arté - Vitaglisse - Coopérative Jeunesse Services Dinan - Agora - Bienvenue quartier Fontaine des eaux - Mutualité Française 	<p>Collectivités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie Lanvallay - Mairie Languédias - Mairie St Carné - Mairie Quévert - Mairie St Hélien - Mairie Plouer - Mairie Pleslin - Mairie Langrolay - Dinan Agglomération <p>Services publics et assimilés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cfa Aucaleuc - Maison du Département Dinan - Lycée Fontaine des eaux – Kersiam - Cio Dinan - Local jeunes Lanvallay - Espace jeunes communal Evran - Service jeunesse – atelier 5 bis Dinan - Le Labo Musiques actuelles– Dinan - Pastorale des jeunes – Dinan - Caf 22 <p>Jeunes – Porteurs de projets : 25</p> <p>Administrateurs Cdd : 6</p>
--	---

Au cours de ces années, les partenaires de la commission jeunesse ont initié de nombreuses initiatives : (liste non exhaustive)

- Création d'associations de jeunes : Café Clap - Sortir de sa boîte - Agora ;
- Initiatives et engagements de jeunes : débats citoyens - pass'engagement - service civique
- Création d'associations, structures et services en direction des jeunes : Web radio Mission Locale - Scic Ap' Arté - Coopérative Jeunesse de Service Pôle Ess Esp'rance - Espace d'accompagnement de projets K'on crée Steredenn - Intercultura éducation, solidarité et apprentissage interculturel au local et international ;

- Initiatives des collectivités : Argent de poche Lanvally, St Solen, Languedias, Plouer - Conseils Municipaux de Jeunes - Local Jeunes Lanvally - Pij Atelier du 5 bis Ville de Dinan ;
- Initiatives collégiales : festival Faut Qu'ça Bouge, valorisation de projets de jeunes - partenariat Conseil Développement / Education Nationale Agir au Quotidien Lycée LEGTA Caulnes.

INVITATION

Jeunes, jeunesses,
de quoi parle-t-on ? de qui parle-t-on ?

CONFERENCE PARTICIPATIVE

MARDI 2 MAI - 18h30 - LA LANDEC

Salle multifonction - La nation - Route de Plélan-le-Petit

Par Chafik Hbila, docteur en sociologie et spécialiste des questions
de jeunesse et de politique de la ville à JEUDEVI*

* JEUnesse DEVeloppement Intelligent

La Commission Jeunesse du Conseil de Développement organise un cycle de conférences-rencontres-formations afin que les élus et acteurs du territoire acquièrent une culture commune, dans la perspective
d'une politique jeunesse sur Dinan Agglomération

Durée : 2h / un pot sera servi à l'issue de la conférence



Annexe 10

Ressources documentaires

- Article 54 de la loi « égalité et citoyenneté »
- Article : Du rural aux nouvelles ruralités - Laurent Rieutort - avril 2012 -Revue internationale d'éducation de Sèvres
- Avis du CESE- Place des jeunes dans les territoires ruraux - D Even et B Coly - janvier 2017
- Dictionnaire Larousse
- Etude de Yaelle Amsellem-Mainguy chargée d'étude et de recherche, « Les filles du coin »
- La prise en compte des jeunes ruraux et périurbains par les intercommunalités et les pays – Analyse transversale de quatre monographies de territoire – Note INJEP- NJEPR-2019/02
- Les initiatives de jeunes au Pays Basque étudiées par Jordan Parisse – INJEP
- Lévy, Lussault, 2003
- Mesures CIR du 20 mai 2016
- Rapport Mobilités du COJ, 23 janvier 2019
- R. Chapuis « Espace rural », Encyclopédie en ligne Hypergéo
- Site internet du CGET

AAP	Appel à projet
ADF	Assemblée des départements de France
ALESA	Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis agricoles
AMF	Association des Maires de France
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Mission Locale
ANRU	Agence nationale pour la Rénovation urbaine
APF	Association des paralysés de France
ARF	Assemblée des régions de France
BAFA	brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAP	certificat d'aptitude professionnelle
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNFR	Confédération Nationale des Foyers Ruraux

CNJ	Comité national jeunes des Familles rurales
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CVL	Conseil des délégués pour la vie lycéenne
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DIAIR	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DGCS	Direction Générale de la cohésion sociale
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DSNJ	Direction du Service National et de la Jeunesse
ESS	Equipe de suivi de la scolarisation
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FEJ	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FESAC	Fédération des entreprises du spectacle vivant de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma
FRANCAS	Fédération nationale des Francas
GEN	grande école du numérique
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JEP	Jeunes Equipes d'Education Populaire
JOC	Jeunesse ouvrière chrétienne
JPA	Jeunesse au Plein Air
LFSE	La France s'engage

LOI NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
MAFEJ	Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
MDL	Maison des lycéens
MRJC	Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
MSA	Mutualité sociale agricole
PAEJ	Point d'accueil et écoute jeune
PEDT	Projet éducatif territorial
PIA	Programme investissements d'avenir
SCPCI	Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation
SGPI	Secrétariat général pour l'investissement
UNML	Union nationale des Missions Locales
UNIJ	Union Nationale de l'Information Jeunesse

